



Première page du Recueil d'armoiries illustrées de Philippe Poncez.

- Légende. — 1. Audier (n° 15). — 2. Mangle (n° 500). — 3. Bessot (n° 60, 66). — 4. Gaybert (n° 600).
 — 5. Bessot (n° 600, 605). — 6. Darreys (n° 250). — 7. Poncez (n° 610, 611). — 8. Boyd (n° 100).
 — 9. Chastignat (n° 145, 146, 147).

~~11111~~ 417 40
10540
exa

RECUEIL

D'ARMOIRIES LIMOUSINES

DE

Philippe PONCET

PEINTRE ET ÉMAILLEUR

Complète à l'aide de manuscrit Lamy, de l'annuaire de 1896 et de divers autres documents

Publié par

LE CHASSEUR A. LEGLER ET LOUIS GUBERT



DEPT. DE
LIMOGES

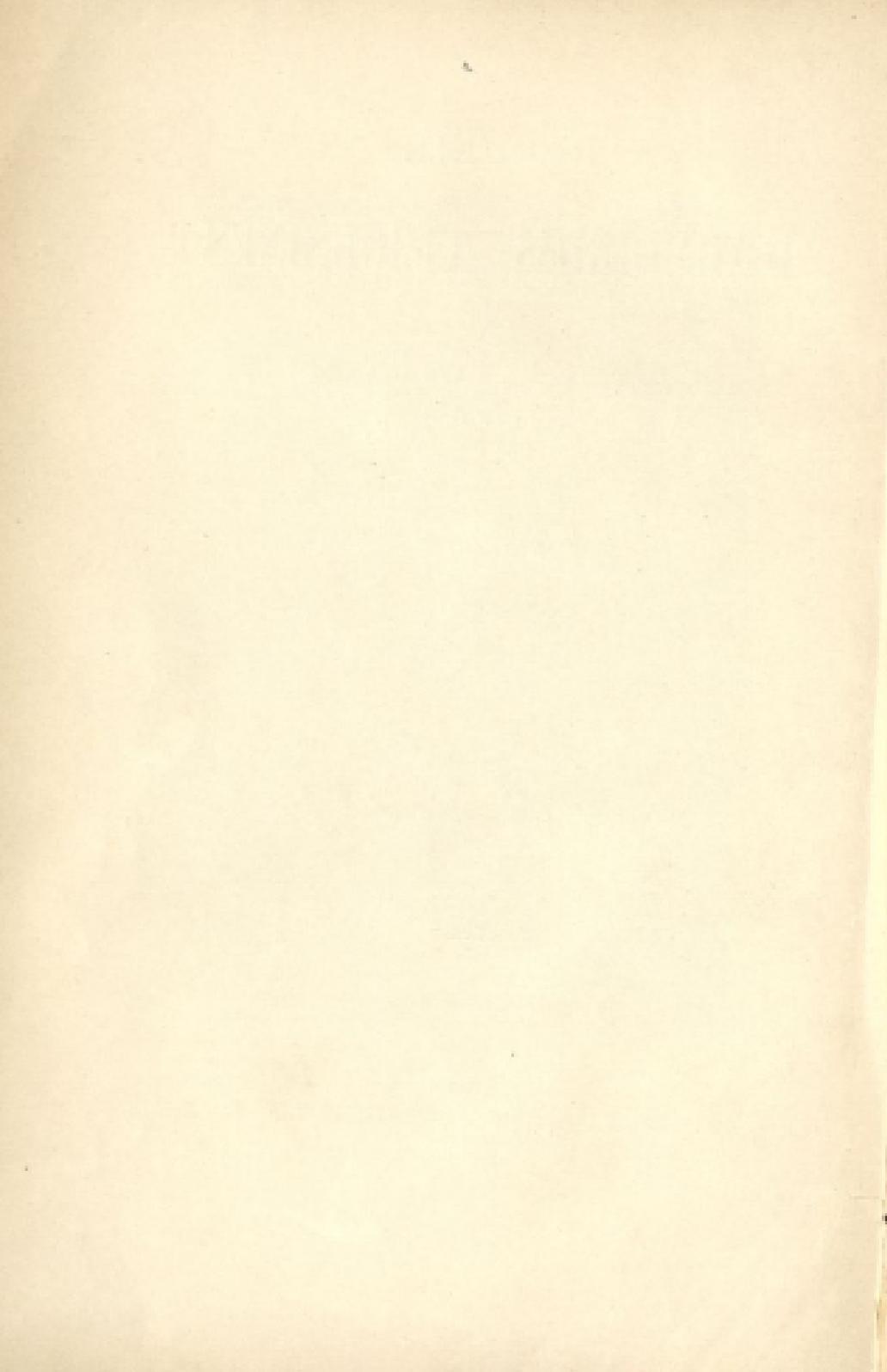
LIMOGES

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DUCOURTIEUX & GOUT

7, RUE DES ARTÈRES, 7

1905

254 m
156 p



RECUEIL

D'ARMOIRIES LIMOUSINES

DE PHILIPPE PONCET

Peintre et Émailleur

Les ouvrages concernant le blason n'étaient pas rares dans les maisons de nos pères. De très modestes bibliothèques en possédaient, et on trouvait des recueils manuscrits d'armoiries — d'armoiries des familles de la province surtout — chez nombre de particuliers. Ce n'était pas toujours pour la satisfaction d'une simple curiosité, plus répandue néanmoins alors qu'aujourd'hui, ni d'une vanité bien innocente en somme, que les auteurs de ces cahiers avaient pris la peine de former leur petite collection. Beaucoup d'artistes, beaucoup d'artisans étaient obligés de recourir aux indications de répertoires de ce genre, qu'ils consultaient pour ainsi dire chaque jour et qui offraient une utilité professionnelle dont il est aisé de se rendre compte. Toute famille quelque peu notable portait autrefois des armoiries. Orfèvres, sculpteurs, tisseurs, peintres, tapissiers, brodeurs, verriers devaient figurer avec exactitude l'écusson de leurs clients sur les objets que ceux-ci leur commandaient, soit pour décorer leurs habitations ou simplement meubler leur intérieur, soit pour orner les églises favorisées de leurs libéralités. Les argentiers gravaient ou ciselaient, sur les calices ou les bijoux des prélats, voire des simples prêtres, le blason de leur famille : c'était la marque du propriétaire. Les émailleurs donnaient plus de prix à leurs petits tableaux en peignant les armes du destinataire au-dessous de l'image de son patron, offerte par un parent ou un ami à l'occasion d'un mariage, d'un baptême,

d'un anniversaire. Les potiers d'étain avaient besoin de connaître les emblèmes propres à chaque famille pour en marquer cette vaisselle fine qui garnissait les dressoirs de toutes nos vieilles maisons et dont il est si souvent parlé à nos registres domestiques et à nos inventaires (1). Pour beaucoup de cérémonies enfin on commandait au peintre des écussons et des panonceaux armoriés.

L'usage de ces panonceaux était jadis fort répandu. On les prodiguait dans toutes les grandes occasions. Aux obsèques, les familles bourgeoises tenaient, non moins que les familles nobles, à ce que le blason du défunt, accompagné souvent de celui de son conjoint, fût reproduit partout : aux piliers de l'église, aux cierges de l'autel, à ceux qui brûlaient autour du cercueil (2), à ceux que portaient derrière le corps les parents, les prêtres, les membres de la même confrérie, étaient adaptées des toiles tendues sur de légers châssis, des feuilles, carrées ou ovales, de carton ou de fort papier, parfois fixées sur des planchettes, et représentant les armoiries du mort ou des siens. Aux fêtes des confréries et des corporations, les dignitaires en fonctions, les nouveaux élus, baillis ou syndics, qui avaient à supporter des dépenses parfois assez lourdes, et jouissaient en retour de certaines prérogatives, de certains honneurs, ne manquaient pas d'exhiber leurs écussons, sur lesquels le peuple pouvait admirer des armoiries souvent fabriquées pour la cérémonie. On faisait peindre un grand nombre de ces panonceaux, dont il est souvent parlé dans nos vieux papiers domestiques et dont on gardait avec soin les moins détériorés en souvenir d'une charge honorable ou de quelque flatteuse élection — et aussi avec la pensée qu'ils pourraient servir en cas de besoin et économiser de nouvelles commandes.

On comprend dès lors comment les recueils du genre de ceux que nous signalions plus haut n'étaient pas rares. Nous en connaissons plusieurs appartenant aux dix-septième et dix-huitième siècles, et quatre au moins nous ont passé sous les yeux ces dernières

(1) Nous renvoyons à divers passages de notre recueil de *Litres de raison, registres de famille et journaux individuels*. Paris, Alph. Picard, et Limoges, V^e Ducourtioux, 1888. Voir en particulier un paragraphe se référant à l'achat de vaisselle gravée aux initiales et aux armes de Jean Péconnet (p. 310); voir aussi p. 417.

(2) « J'acheté quatorze chandelles de cire.... J'en fis mettre six au grand autel avec mes armes anciennes sur du papier, et six autour du poivre enfant... » (Manuscrit de Bertrand de Labrousse *op. Registres domestiques limousins et marchois*. Paris, A. Picard, et Limoges, V^e Ducourtioux, 1893 et 1895, tome II, page 187.

années, au cours de nos recherches. De tous le mieux dessiné et le plus finement enluminé est un petit registre presque carré, oeuvre d'un apothicaire du nom de Lamy. Il porte la date de 1633. Ce joli manuscrit, qui a figuré à l'Exposition rétrospective installée en 1886 dans les belles salles de l'Hôtel de ville de Limoges, appartient à présent à Madame veuve Eugène Ardant. Bien qu'il ne soit pas l'objet principal de notre travail, nous consacrons plus loin une notice spéciale à ce volume; nous l'avons dépouillé pour compléter les indications de celui dont nous publions aujourd'hui le contenu.

I

Nous devons à M. Léopold Mouret, instituteur à Aix-sur-Vienne et membre zélé de la Société archéologique et historique du Limousin, la communication d'un manuscrit moins soigné sans doute que celui de Lamy, mais infiniment plus intéressant et qui nous paraît mériter une étude particulière. Il provient de la riche bibliothèque du grand-père de M. Mouret : M. Navières de Laboissière, qui fut inspecteur d'académie à Limoges et vice-président de notre Société archéologique. Ce volume n'a encore été signalé par personne.

C'est un cahier comptant actuellement 414 feuillets de papier (y compris les feuillets de garde) de 329 millimètres de haut sur 160 de largeur, protégés par une couverture en carton sur laquelle a été collé un parchemin. Le registre, de plusieurs mains comme on le verra plus loin, a été commencé par les deux bouts, suivant un usage cher à l'économie de nos pères. Il offre malheureusement quelques lacunes : le feuillet 9 (foliotage ancien) de la série principale a été arraché, et le feuillet 10 se trouve en partie lacéré. — Il n'y a pas de feuillet 63 au numérotage primitif; mais il ne manque rien à cet endroit : le verso de 61 porte des dessins et a été coté 62. — De plus les dix premiers feuillets de la seconde série (manuscrit pris à rebours) manquent, et celle-ci n'a conservé que les folios cotés autrefois 11 à 21 : la pagination avait été marquée dans les deux sens aux feuillets utilisés par le peintre.

Au recto du premier folio du registre dans son état actuel, sur l'ancienne feuille de garde, on lit la note suivante :

« Ce présent papier de diverses armes est a moy, Philippes Poncet, peintre de Lymoges, pour l'avoir fait de ma main. »

Le personnage qui a écrit ces lignes n'est pas pour nous un inconnu. M. Maurice Ardant lui consacre une page spéciale dans

sa *Notice sur les Poncet, émailleurs* (1). M. Auguste Du Boys a relevé, dans nos Registres paroissiaux, plusieurs actes et mentions se rapportant à lui et à sa famille (2). A son tour, M. Antoine Thomas, dans son *Inventaire des archives communales de Limoges*, signale un document ajoutant à ce qu'on savait déjà de cet artiste (3). Enfin diverses pièces de nos archives font mention de lui et des siens.

Fils d'Elie (ou Hèlie pour employer l'orthographe adoptée par la famille), émailleur de second ordre, dont nous possédons plusieurs œuvres non absolument dépourvues de mérite, Philippe naquit, selon toute probabilité, dans les premières années du dix-septième siècle. Il est nommé au rôle de la taille de 1636, où il figure pour une somme de quatre livres (4). Simon Poncet, dont le nom suit celui de Philippe, est taxé à trente sous seulement. Un registre de l'Hôpital, précieux à bien des titres, le terrier coté D4, nous apprend que Philippe et Simon sont frères et que leurs immeubles sont contigus (5). Tous deux appartenaient au canton du Clocher. Nous savons déjà par M. Ardant que Philippe paie une rente aux Jésuites pour « sa maison de la rue du Clocher » ; il leur en doit une autre pour « sa vigne du Clos d'Aureil, près les Carmes. On relève mention de ces redevances à une liève de 1638.

Les deux maisons des Poncet se trouvaient dans la partie supérieure de la rue du Clocher, au-dessus des vieux bâtiments qui avaient longtemps servi d'ateliers pour la fabrication de la monnaie royale et qui longeaient la ruelle Baroy. L'immeuble de Philippe est dit situé « au haut de la rue du Clocher, devant le petit cimetière de Saint-Michel, sur la droite, en allant de Ferrerie à la place Saint-Michel », c'est-à-dire au coin à peu près de la place actuelle. On voit ailleurs qu'il « joint le lion de pierre » (6). On sait qu'autrefois les deux monstres de granit étaient au-devant de la marguette qui fermait l'ancien cimetière.

Un Léonard Poncet, armurier, avait possédé un immeuble dans cette île : peut-être la maison qui appartient dès 1636 à Simon. Un

(1) *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIII, p. 164.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 123 [Documents inédits sur les émailleurs et orfèvres de Limoges].

(3) *Inventaire sommaire des Archives communales de Limoges, antérieures à 1790*. Limoges, Chastan et C^{ie}, 1881, p. 8, 26.

(4) Archives de la Haute-Vienne, série C, liasse 156.

(5) Archives de l'Hôpital, reg. D4, p. 170, 177, 278.

(6) *Ibid.*

Pierre Poncet est également nommé comme ayant des intérêts de ce côté.

Paule Peyrat, que Philippe épousa — nous ignorons à quelle date, — lui donna plusieurs enfants : l'un d'eux, Léonard, est mentionné au registre que nous étudions. On lit en effet, sur une des feuilles de garde de notre manuscrit (fol. 113 du foliotage actuel et 4 de la pagination à rebours) : « Le 28^e (ou 18^e) j^r d'avril 1656, j'ay baillé a mon filz, Leonard Poncet, huit sols p^r l'argent du mois a M^r Le Moyne, p^{re} de Saint Michel ». S'agit-il d'honoraires dus à un ecclésiastique tenant une petite école ? C'est fort vraisemblable. Dans ce cas, Léonard n'aurait pas eu plus de dix à douze ans à cette date, et serait né par conséquent vers 1644 ou 1646. Un autre des enfants de Philippe, Elie, fut enterré à Saint-Michel-des-Lions, le 19 novembre 1668 (1) ; un troisième, aussi du nom d'Elie, mourut l'année suivante, et M. Du Boys a relevé une mention du 9 août relative à son inhumation. Le père et la mère vivaient, à ce qu'il semble, à cette date. Paule Peyrat fut inhumée le 28 septembre 1679 ; elle est dite au registre des sépultures de Saint-Michel : « veuve de Philippe Poncet (2) ». Le currier de l'Hôpital établit qu'elle était veuve dès le 7 septembre 1676 (3). C'est donc entre le 9 août 1669 et le 7 septembre 1676 qu'il faut placer la mort de Philippe : on n'en connaît pas la date exacte.

L'artiste se donne seulement le titre de « peintre » à son manuscrit et au plan dont nous parlerons plus bas ; il est ailleurs qualifié d'émailleur, notamment à l'acte d'inhumation de son fils, en 1668 (4). On n'a jamais cité aucun émail qui puisse avec certitude lui être attribué. Le fait semble de nature à donner un prix tout spécial à notre recueil puisque celui-ci est, avec le plan déjà mentionné, le seul spécimen, connu de nous, de son talent de dessinateur. Ajoutons que Philippe porte, au registre de l'Hôpital que nous avons déjà plusieurs fois cité (5), une autre qualification, celle de « chirurgier ». On trouvera tout naturel, quand on aura lu les pages suivantes, qu'il vendit les cierges qu'il décorait.

Nous espérons rencontrer, sur les feuillets du registre, quelques notes domestiques, quelques renseignements, soit sur l'artiste lui-même, soit sur sa famille. Nos ancêtres méritaient volontiers un peu partout de ces mementos qui ont parfois tant de saveur et qu'on

(1) Arch. communales de Limoges, GG 111.

(2) GG 113.

(3) D 4, p. 278.

(4) « Philippe Poncet, esmailleur ».

(5) D 4, p. 377, 378.

recueille aujourd'hui avec un soin si curieux... Notre attente a été déçue. La seule mention de ce genre que nous ayons relevée est celle concernant Léonard Poncet, reproduite plus haut. On ne rencontre d'autre part, dans les notes qui se réfèrent aux travaux exécutés par Philippe, et dont nous allons maintenant parler, aucun passage, si vague soit-il, de nature à fournir des renseignements complémentaires pour la biographie de notre artiste.

Nous avons signalé plus haut l'existence d'un plan, œuvre de Poncet. Le document n'a qu'un médiocre intérêt en lui-même : c'est une feuille de parchemin irrégulière, en fort mauvais état aujourd'hui, mesurant 87 centimètres sur 78, et où sont grossièrement figurés le bourg de Pourrioux (aujourd'hui commune de Saint-Pierre-Chérignat, département de la Creuse) et ses alentours. Il a été dressé à l'occasion de différends relatifs aux communaux de la paroisse. Le dessin est sommaire; l'enluminure barbare. Une mention datée du 12 mars 1685, constatant la vérification, par des commissaires, d'un procès-verbal d'état des lieux, porte la signature de ces commissaires et celle de l'auteur du plan : Poncet, peintre. C'est le seul détail digne d'attention qu'on puisse y relever. Nous donnons ci-dessous le *fac simile* de cette signature.

Poncet peintre

Pour épuiser nos notes sur notre artiste et ses proches, disons que la maison ayant appartenu à Philippe est devenue, en 1693, la propriété du s^r Poncet, clerc teneur, et qu'à cette même date, une maison voisine est acquise par Maurice Poncet, ciergier comme Philippe, mais non peintre comme lui, semble-t-il. Dès 1670, la maison eût été habitée par Simon Poncet, a pour propriétaire François Poncet, ciergier lui aussi (1). Enfin un de nos livres de raison les plus intéressants, celui de Joseph Péconnet, mentionne un achat de torches pour des obsèques fait chez « damoiselle Catherine Deschamps, veuve à feu s^r Poncet, ciergier », en septembre 1685 (2).

(1) Archives de l'Hôpital, D^o p. 376, 377, 378.

(2) Livres de raison Hissouins et marchois, p. 421.

II

Les premiers feuillets du manuscrit ne portent pas de date. Au recto du fol. 11 actuel, seulement, la date de 1627 est inscrite en tête d'une série d'écussons, et à partir de cette page, on peut fixer, sinon toujours d'une façon précise, du moins approximativement, l'époque de l'exécution de chaque armoirie, l'artiste ayant eu soin d'indiquer sur beaucoup de ses dessins l'année de la commande ou plutôt celle dans laquelle ont eu lieu l'élection, la fête ou la cérémonie funèbre qui a nécessité la confection de panonceaux armoriés. Car le recueil de Poncet n'est après tout que le relevé des croquis de ses travaux, exécutés au fur et à mesure des commandes.

Après la date de 1627 au fol. 11, on trouve celle de 1628 au f. 13; celle de 1630 au f. 15; 1640 au f. 18; 1642 au f. 24; 1644 au f. 32; 1648 au f. 33; 1648 au f. 37; 1648 au f. 38; 1650 au f. 42; 1652 au f. 47; 1656 et 1657 aux f. 55 et 56; 1658 au f. 58 (1); 1667 au f. 61; 1678 et 79 au f. 66. La plus ancienne date dont il soit fait mention aux notes est 1620 (2). Le manuscrit paraît avoir été commencé entre 1620 et 1625, plus probablement vers cette dernière date.

Jusqu'au folio 60, le manuscrit est à peu près en entier de la main de Philippe Poncet. C'est à peine si deux ou trois noms accusent une autre écriture, plus courante, mais moins correcte, et ils paraissent avoir été ajoutés à une date postérieure, en vue de compléter les notes du manuscrit. Les feuillets précédents offrent des écussons datés de 1658. Les sept premiers dessins exécutés par le continuateur du recueil ne portent pas de date. Le huitième seulement, en tête du fol. 61 ^{re}, est précédé de ces mots : « Bellemie, du Montan de Magnière, 1667 ». On trouve au fol. 66 deux dates : 17 octobre 1678 et 11 janvier 1679. — Le pinceau et la plume sont tombés des mains de Philippe longtemps peut-être avant sa mort, puisqu'il vit encore, nous l'avons vu plus haut, à la date du 9 août 1699, et qu'il a, avant 1667, peut-être dès 1659 ou 60, laissé à un autre le soin de continuer son cahier de croquis.

Les dessins du second auteur de ce recueil — un fils de Philippe ou sa veuve, on verra plus bas la raison de cette dernière hypo-

(1) Le feuillet 58 ^{re} porte est en tête de la main de notre émailleur : « armes de MM. les Consuls de Limoges l'an 1658 ».

(2) « J'ay fait les armes de M. Souffranet, curé de Meilhaç, lorsqu'il fut bayle de la Sainte Croix, 1620... » (f. 34 ^{re}).

thèse — sont très inférieurs aux croquis du premier. Moins corrects, ils accusent une main moins ferme et moins exercée. Toutefois les trois écussons de la première rangée et les deux premiers de la seconde du fol. 61 sont d'une exécution nette et soignée qui jure avec celle des blasons qui les entourent. On ne peut guère douter qu'ils ne soient d'une autre main. Trois personnes auraient donc travaillé aux dessins de notre recueil.

Ajoutons que le continuateur de Philippe fait accompagner ses croquis de peu de notes : les feuillets qui lui appartiennent offrent donc moins d'intérêt que ceux dessinés et annotés par l'émailleur. On distingue, dans ces dernières pages, deux écritures différentes bien caractérisées.

Le volume ne contient aucune date postérieure à celle du 11 janvier 1679. Cette même année, au mois de septembre, meurt la veuve de Philippe, Paule Peyrat. Est-ce à elle qu'on doit attribuer la continuation du recueil commencé par son mari ? La coïncidence bien remarquable que nous relevons ici serait de nature à justifier cette supposition.

Le manuscrit que nous tenons de M. Mouret ne constituait qu'une portion des notes du peintre : celui-ci possédait au moins deux recueils de blasons, et il renvoie souvent, dans les annotations curieuses qui accompagnent ses dessins, à « l'autre livre », à « l'autre papier d'armoiries ». Ce registre était aussi considérable que celui que nous avons entre les mains ; Philippe en effet en mentionne les feuillets 77 et 81 (f. 26 v°), 80 (f. 25 v°), 85 (f. 49 v°), 86 (f. 32 v°), 5, 32 et 87 (f. 29 v°) ; il désigne quelquefois le registre en question par ces mots : « l'ancien livre », le « papier ancien » (1). Ce manuscrit était donc antérieur au nôtre ; peut-être n'avait-il pas été en entier dessiné par Philippe, et le père de notre artiste, Elie, avait-il laissé à son fils ce recueil avec le matériel de son petit atelier.

Les croquis de Poncet sont assez nets et témoignent non seulement d'une main exercée, bien qu'un peu lourde, mais d'une certaine aptitude pour le décor et d'une façon pittoresque d'envisager et de rendre les objets. Philippe esquisse d'abord ses blasons à la sanguine, puis les trace définitivement à l'encre. Quelques uns de ses écussons sont colorés ; nous avons déjà dit que, comme finesse, on ne peut que les trouver très inférieurs aux figures du registre Lamy. Ce dernier est un enlumineur délicat ; Poncet peint assez

(1) « Voyez au feuillet 85 de l'autre papier ancien » (fol. 49 v°). — « Ces armes sont au second feuillet des armes de l'autre livre ancien » (f. 3 R v°), etc.

grossièrement ses blasons; mais trois ou quatre sont exécutés avec correction et avec rondeur.

Dans un petit nombre de ses figures, seulement, le peintre a eu recours aux traits et aux points à l'aide desquels les héraldistes expriment les métaux et couleurs du champ de l'écusson et des pièces dont celui-ci est chargé; toutefois il ne fait pas usage volontiers de ces signes conventionnels. Le plus souvent il note en toutes lettres, sur l'écu ou à côté, l'émail de chaque objet, rattachant d'ordinaire par un trait l'objet à l'indication qui s'y rapporte. Poncet semble, à vrai dire, peu expert dans la noble science du blason, et son érudition, en cette matière, paraît se borner à quelques principes élémentaires comme celui-ci, qu'on trouve sous plusieurs formes dans son cahier: « Ne faut point fere couleur sur couleur, ny metal sur metal; autrement le blason est faulx. » C'est aller trop loin: il est simplement « à enqûérir », pour employer l'expression consacrée.

Notre recueil au surplus, renferme quelques notes se rapportant aux éléments de la science héraldique. On y trouve par exemple (f. 14 R v^e et 15 R r^e) les indications conventionnelles « pour connoistre en taille double le blason des couleurs », et des exemples des partitions, quartiers, etc., avec l'explication de quelques pièces. A un des feuillets qui précèdent (f. 12 R) ont été dessinés les ornements extérieurs qui doivent accompagner les armoiries des divers dignitaires ecclésiastiques, avec cette note: « Les cardinaux, archevêques, évesques, protonotaires, abbés, prieurs, religieux et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ont aussi divers ornements au-dessus et a l'entour de l'escu de leurs armes. Je les ay faictes graver afin que chacun en puisse sçavoir les differantes (sic). »

Nous ne connaissons aucun exemplaire de la planche ou des planches auxquelles Poncet fait ici allusion; mais les très rares gravures que nous possédons de ses contemporains Limousins, celles signées: F. Ardant et F. Ponroi, notamment, ne nous permettent pas de considérer la perte de l'œuvre de notre peintre émailleur comme très regrettable. Le fait signalé par Poncet a pourtant son intérêt, et nous avons cru devoir le noter.

Notre registre fournit quelques noms d'artistes de Limoges, connus par ailleurs pour la plupart. Nous croyons cependant devoir donner le relevé des mentions de ce genre que nous avons pu noter au cours de notre dépouillement:

— « Jean Limousin, marchand, fils de feu s^r Jean Limousin, m^{re} esmailleur », avant 1627 (f. 7 v^e). La mention « fils de feu, etc. », pourrait n'être que de 1630.

- « Jean Ardant, l'aîné, m^{re} orfèvre », avant 1627 (f. 9 r^o). Il est dit ailleurs que ce Jean Ardant l'aîné a gravé les armes de M. de Sauveheuf sur un plat d'argent (f. 2 R v^o).
- « Ardant le jeune, m^{re} orfèvre », avant 1627 (f. 8 v^o).
- « Jean Didier, m^{re} brodeur. » Poncet dessine son blason en 1627 (f. 11 r^o).
- « Jean de Montagut, m^{re} orfèvre », 1642, 1643 (f. 26 r^o).
- « Pierre Benoist, brodeur », vers 1643 (f. 35 r^o).
- « Dominique Moret, m^{re} orfèvre », 1633-33 (f. 45 r^o).
- « Barthelemy Guibert, orfèvre ». Sa veuve, née Martin, est enterrée en 1632 ou 33 (f. 43 v^o).
- « Jean Ardant, le jeune, m^{re} orfèvre », 1633-34 (f. 49 r^o).
- « Feu Marcel Ardant, pere, m^{re} orfèvre », mentionné en 1633 ou 34 (f. 48 v^o).

III

Le manuscrit de Poncet suffirait à établir, s'il en était besoin, qu'au milieu du dix-septième siècle, presque toutes les familles bourgeoises de Limoges, non seulement les vieilles maisons ayant depuis quatre siècles fourni des magistrats à l'hôtel de ville, mais beaucoup d'autres, de fortune récente et de condition modeste, avaient adopté des armoiries qu'elles faisaient volontiers graver ou peindre sur maints objets à leur usage. Il en était ainsi depuis longtemps. Ces bourgeois n'empiétaient pas, à proprement parler, en s'adjugeant un blason, sur les prérogatives des gentilshommes. La possession d'armoiries propres à l'individu ou à la famille avait été sans doute à l'origine considérée comme une sorte d'accessoire de noblesse (1), car les hommes de guerre seuls avaient d'abord fait usage de ces emblèmes, empruntés souvent au métier des armes; ils les avaient fait peindre sur leur targe et broder sur leur bannière, afin d'être aisément reconnus. Ces images devenaient un signe de ralliement

(1) « Depuis longtemps, écrivait Thibault Cadot, dans son *Blason de France*, ce n'est plus le Roi qui donne ou autorise les armoiries; un chacun en prend selon son caprice ». — N'en avait-il pas toujours été de la sorte, et l'autorité royale était-elle intervenue aux onzième et douzième siècles pour autoriser les barons et les chevaliers à porter tels ou tels blasons? Les octrois d'armoiries aux particuliers sont rares avant le seizième siècle. À peine peut-on citer quelques exemples d'octroi de pièces honorables.

pour leurs gens. Ils les firent aussi graver sur leur sceau. Mais tout le monde pouvait avoir un cachet, avec des symboles ou des figures de son choix. On voit souvent, au moyen âge, des seigneurs déniant aux villes et à leurs magistrats le droit d'avoir un sceau municipal, qui atteste ce que nous appellerions aujourd'hui la personnalité civile de la communauté des habitants et permet d'authentifier les déclarations des contrats des membres de cette communauté ; mais nous ne connaissons pas d'exemple de difficultés et de procès pour la possession d'un sceau personnel. Et du cachet à l'écusson, la distance est bien courte. Ce ne sont pas seulement les seigneurs féodaux, les dignitaires ecclésiastiques, les officiers des sièges de justice, qui apposent leur marque particulière aux contrats. Des bourgeois, et même des bourgeois font usage d'un cachet, et on en relève mention aux actes où ils interviennent soit à titre de parties, soient à titre de témoins. En 1287, Valérie Manhara, bourgeoise du Château de Limoges, après avoir dicté son testament, le scelle de son propre cachet (1).

Il a été loisible de tout temps à un particulier de faire choix d'un emblème spécial, d'en orner ses vêtements, ses meubles, ses tentures, les panneaux de ses appartements, le linteau de ses fenêtres, le tympan de son portail, le chambranle de sa cheminée, de préférer telle ou telle couleur ou deux couleurs, ou trois ; de les faire siennes en quelque sorte en les adoptant, en les recherchant partout, en les reproduisant sans cesse, à l'exclusion de toutes autres ; de porter et de faire porter à sa famille, à ses domestiques, des habits où dominent constamment ces nuances, d'avoir au sens propre une livrée, qui jadis fut en quelque sorte le complément de l'écusson. On ne voit pas que jamais un roturier ait été empêché de garnir et de décorer selon son caprice le champ de son cachet, à moins que ce particulier usurpât les armoiries de la maison de France, l'écusson de la Couronne, réservé au prince et à sa famille, et dont l'inscription ou l'addition à un blason était considérée, dès le moyen âge, comme un signe honorable et une récompense accordée par le roi lui-même à de notables services. L'histoire de la ville de Limoges nous fournit, d'un octroi de ce genre, un remarquable exemple. Charles, dauphin et régent de France, passant à Limoges au mois de janvier 1422, permet à ses

(1) Valérie Manhara, *surpensis Castell. Lemovicenses, relicta Helie Manhari...* Nos vero, officiali sigillo Lemovicense curie duximus apponendum, una cum sigillo ipsius testatrix (Archives de la Haute-Vienne, Jacobine, liasse 8.395 bis). Manhara est évidemment une forme féminisée, et le nom de la testatrice devait être Magne ou Mayne.

consuls, pour prix du concours dévoué qu'ils donnent à ses capitaines contre les garnisons anglaises de la région, d'ajouter « teste de bleu, avec trois fleurs de lys d'or (1) » au vieil écu de la commune représentant le buste de saint Martial.

Il est évident aussi que les armes portées depuis longtemps par une glorieuse lignée et devenues pour ainsi dire la marque et l'enseigne spéciale de celle-ci, se trouvaient représenter une sorte de propriété de cette maison et ne pouvaient, pas plus que son nom, être usurpées par le premier venu.

Mais en dehors de ces cas tout spéciaux, il était en somme permis à qui voulait de porter des armoiries.

Toutefois, un insigne important distinguait les armoiries d'un noble de celles d'un non noble : c'était le « timbre », le casque qui surmontait l'écu du simple gentilhomme ; la couronne qui remplaçait le casque au-dessus du blason des personnes titrées. Cet ornement, les roturiers n'avaient pas le droit de le prendre, et ils avaient beau décorer leur écusson de guirlandes et de lambrequins merveilleusement enroulés, de plumes disposées avec art, le placer dans d'élégants et gracieux cartouches, on reconnaissait du premier coup d'œil qu'ils n'appartenaient pas à la classe privilégiée. Aussi, les anoblis s'empressaient-ils de poser sur leurs armes le casque de profil, à demi ouvert, dont ils avaient le droit de les sommer. L'aspect du heaume dénonçait, aux regards des experts, la nouveauté de leur gentilhommerie ; mais ils portaient un casque : cela suffisait à les classer en quelque sorte ; nul ne pouvait révoquer en doute l'authenticité de leur noblesse. Noblesse de robe ou noblesse de cloches, comme on disait : il importait peu. On était noble, voilà l'essentiel.

L'usurpation des marques de noblesse était réprimée. Cette répression avait néanmoins ses faiblesses, ses complaisances, et ne s'exerçait que d'une façon intermittente. Si les roturiers poussaient parfois l'audace jusqu'à planter un heaume sur leur écu, les nouveaux anoblis ne se gênaient pas pour poser le casque de front au lieu de le placer en côté. L'auteur du manuscrit de M^{re} Arlanc s'en indigna, et nous reproduisons plus loin la tirade véhémement que lui inspirèrent ces usurpations. Mais enfin, on savait

(1) Archives de l'Hôtel de ville, GG 208, n° 39. Nous sommes, après avoir vainement recherché pendant trente ans le texte des lettres royales de 1422, parvenus à les retrouver l'année dernière dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, sur les bienveillantes indications de M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

autrefois qu'il n'était pas permis de se parer, sans y avoir droit, de ces honorables insignes et de les placer à son gré sur un écu. Aujourd'hui, on se décore de titres avec une sans pareille facilité. Les uns les font venir de Rome; d'autres d'Autriche ou d'ailleurs. Nombre de gens, plus avisés et plus ménagers de leur argent, se les octroient eux-mêmes sans avoir recours à aucune chancellerie et sans acquitter aucun droit. Il faudrait être d'un caractère bien intraitable pour leur tenir rigueur de cette petite économie. La particule qui est censée marquer la noblesse et qu'on s'accorde si volontiers avec ou sans raison, ne suffit plus à contenter la vanité : tout le monde veut avoir des titres. Les familles nobles ont les premières donné l'exemple de ce fâcheux entraînement : du moment qu'il existe un titre dans une maison, ou qu'un événement quelconque y en introduit un, il s'y multiplie. Une lignée plus ou moins historique possède-t-elle un comte? on est sûr d'en voir apparaître deux, trois, quatre, au bout de quelques années : ce sont d'abord les frères, puis tous les fils, puis les cousins, puis les représentants des autres branches, qui ne peuvent se résoudre à rester en arrière et se passer de couronne ou à se contenter d'une couronne plus modeste. Certaines lettres de faire part sont à cet égard aussi caractéristiques qu'amusantes. Nous connaissons des érudits et des philosophes qui forment des collections de ces lettres, et il est certain que ces recueils constituent de rares monuments de la vanité humaine. On y voit ceci par exemple : tel brave homme, il y a quarante-cinq ou cinquante ans, sous le second Empire, annonçait son mariage en ajoutant très modestement le nom d'une propriété à son nom patronymique. Vingt ans s'étaient écoulés : ce dernier nom, que ses ancêtres portaient avec honneur durant des siècles, a disparu de la lettre de faire part du mariage de sa première fille. Quelques années plus tard, notre homme est devenu vicomte. Il meurt. À son avis mortuaire, trois de ses fils se décorent déjà de ce titre. Où daignera s'arrêter cette ambitieuse maison?

La société, le « monde », accepte tout, en souriant au début; mais les années passent, le sourire s'efface et le titre reste. Quant à l'état civil, on s'arrange avec lui comme on peut; il se montre parfois cruel; mais à la longue, on ne se rebute pas et on sachant voyager à propos, on vient à bout de bien des difficultés qu'on aurait jugées au début insurmontables.

En somme, le résultat de cette belle course aux titres a été de faire perdre, aux yeux des gens sérieux, toute valeur à des qualifications beaucoup moins communes sous l'ancien régime qu'aujourd'hui... Mais revenons à nos blasons bourgeois, dont nous a un peu éloigné cette digression.

IV

Ayant toute liberté de prendre des armoiries et d'en disposer les divisions et les pièces suivant leur caprice, nos pères pouvaient à leur gré modifier celles que leur famille s'étaient données, celles qu'ils avaient composées eux-mêmes. Poncez enregistre avec soin tous les changements qui lui sont indiqués. Il se plie nécessairement aux fantaisies de ses clients ; mais il note souvent en quoi ceux-ci dérogent au blason adopté par eux-mêmes, par leur père ou leurs aïeux. Il proteste même, de loin en loin, à sa façon.

Les changements sont parfois peu importants. Ils consistent en une simple addition qui donne à l'écusson un aspect plus satisfaisant, garnit mieux le champ ; dans un changement d'émaux qui fait disparaître quelque grossière faute de blason, ou dans la substitution d'une pièce à une autre. Ainsi Clément fils, consul en 1644, prescrit au peintre « d'augmenter de deux estoyles d'or en ses armes, plus qu'il n'y avoit en celles de feu son père (1) ». Sur un panneau de la « Grand Saint-Martial », Jean David, jugeant sans doute que les dés qui ornent son écusson éveillent des pensées peu en harmonie avec celles qui doivent occuper l'esprit des fidèles dans une cérémonie religieuse, y fait substituer des roses. — Guillaume Vigenaud qui, au feuillet 8, a dans ses armes un croissant en chef et un lion sans couronne, les fait dessiner quelques années après (fol. 38) avec le lion couronné et le croissant en pointe. — Dubouchéys, qui a deux chiens sur son écu, en fait mettre trois. — En 1630, Jean Limosin, bayle de Sainte-Croix, fait, sans doute en souvenir de son illustre ancêtre le grand émailleur, valet de chambre du Roi, ajouter une fleur de lis aux fleurs issant du vase qui constitue une des pièces caractéristiques des armoiries de sa maison (2). — Maledont de La Borie, trésorier général, porte trois lions d'or sur champ d'azur ; son frère le marchand encadre ces animaux dans une bordure de gueules (3). ... Mais voici des changements plus graves, et dont quelques-uns peuvent être considérés comme une véritable transformation : M. de Chastenot, lieutenant général, porte « d'argent à l'arbre châtignier de sinople, surmonté d'un soleil de gueules » ; son fils, sénéchal de Montmorillon, change l'argent du champ en hermines, et place le soleil sur un chef cousu d'azur (4) qu'il ajoute

(1) Fol. 28 v°.

(2) Fol. 8 v°.

(3) Fol. 41 v°, 42 r°, 44 v°, 45 r°.

(4) Fol. 3 v°, 4 r°, 30 r°.

sans façon au blason paternel. — L'écu de Barry père est chargé de lacs d'amour surmontés d'une étoile et accostés de deux lettres, ses initiales; Barry fils, moins sentimental et plus ingénieux, se fait dessiner des armes parlantes: trois barrils, et pour relever ces emblèmes vulgaires, il partit son écu et charge la seconde division de trois lions (1). Ces lions lui sont peut-être fournis par une alliance.

— Brissac père porte « d'azur à la branche de lys de sinople, aux fleurs d'or »; estimant sans doute que ce modeste rameau n'est pas un emblème suffisant de l'importance de sa maison et qu'en vérité le blason est trop simple, Nicolas, son fils, lui substitue celui-ci: « d'or à l'arbre de sinople, au chef de gueules à trois étoiles d'or (2) ». Voilà qui est d'un autre effet.

On peut constater au surplus qu'il n'y a pas beaucoup plus de fixité dans les armoiries de nos gentilshommes que dans celles de nos bourgeois. Le sieur de Boffran, près Châlus, a fait faire les siennes blasonnées « d'or à trois lions couronnés de gueules »; il les commande plus tard: « d'azur à trois lions couronnés d'or (3) ». — Les Salagnac, seigneurs de Rochefort, placent leurs bandes tantôt en champ d'azur, tantôt en champ de sinople (4), etc.

Nos blasons bourgeois constituaient, pour la plupart, des armoiries parlantes, ou rappellent, par les pièces qui les garnissent, la profession de la famille ou de l'individu auxquels ils se rapportent. Les Barry portent sur leur écu des barrils; les Belhemye, un buste de femme — belle mie —; les Boisse, un boisson; les Chappellais, une chapelle; les de Chastenot, un châtaignier; les Cogniasse, un coignassier; les Debouscheys, des chiens — de beaux chiens en patois; — les Du Boys, un arbre; les Dufour, un four; les Dupont, un pont; les Faure, une enclume; les Fougères, des brins de fougères; les Froment, des épis; les La Font, une fontaine; les La Roche dit Vousselle, un rocher et un « vol » — une paire d'ailes —; les La Vaulte, une voûte maçonnée; les Londeys, une main au doigt allongé; les Maillard et les Maillots, des maillets; les Malesent, des dents ou des lions; les Martin, des merles; les Moulinard, un moulin entouré de flammes — moulin qui ard; — les Nadaud, la scène de la Nativité; — les Nicolas, un nid, un coq et un lac d'amour; les Palais, un beau château; les Perière, un rocher; les Pinot, des pommes de pin; les Ponceot, un petit pont;

(1) Fol. 38.

(2) Fol. 40 v°.

(3) Fol. 2 R.

(4) Fol. 2 R v°.

les Poylové, trois têtes hérissées — poils levés — ; les Reculés, des écrevisses; les Romanet, trois branches de romarin; les Rouard *Rocards* (*Rocs ardens*), un roc entouré de flammes; les Roudaud, une roue; les Rouvery, un chêne (rouveyr, rouveix, de robur); les Saleys, un saule — *saife* — ; les Trotier ou Troutier, un cheval au trot; les Vaubrane, un veau ou un bouf d'or; les Vitrat, des vitraux, etc., etc. Nous en passons et beaucoup.

V

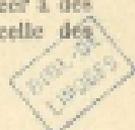
Le fisc, sous l'ancien régime, n'était ni moins avisé ni moins fécond en ressources que de nos jours; il était tout aussi besogneux. A l'affût de tout prétexte de taxe, toujours en quête de matière imposable, il imagina, vers la fin du dix-septième siècle, qu'il pourrait trouver quelque argent en levant un impôt sur les vanités modestes (il avait déjà tiré pas mal de profit des prétentions d'un plus haut vol) : il prescrivit donc l'enregistrement des armoiries portées par les villes, les corps et les particuliers. Le montant de la taxe ne semblait pas trop lourd; les catégories de personnes pouvant obtenir l'enregistrement d'un blason quelconque étaient assez nombreuses et assez largement tracées pour que tout citoyen, désireux de se donner cette petite satisfaction, pût s'y trouver compris. L'enregistrement ne créait aucun titre; mais le vulgaire voyait une sorte de reconnaissance, d'investiture officielle dans ce qui n'était qu'une pure formalité fiscale et un prétexte à perception. C'était assez pour que beaucoup de personnes, de celles surtout dont le blason manquait de la consécration du temps, courussent au bureau du préposé. Du mois de novembre 1696, date de l'édit, à 1709 ou 1710, on consigna, sur le registre de la généralité, l'énoncé d'un assez grand nombre d'armoiries qui ne signifient pas grand chose et dont beaucoup se rapportent à des familles n'ayant joué qu'un rôle bien modeste dans notre histoire. Quand les villes et communautés manquaient d'empressement pour se soumettre à cette formalité, on la remplissait d'office, sauf à réclamer ensuite la taxe à la caisse municipale; à ces corps et aux particuliers qui avaient omis de fournir leur blason, on en attribuait un de fantaisie, n'ayant aucun rapport avec le véritable. Aux gens qui n'avaient pas fait leur choix parmi les figures et les couleurs du répertoire héraldique, et à ceux qui manquaient d'imagination, le bureau fournissait des armoiries; mais quelles armoiries!... Pauvres, monotones, banales, fabriquées pour ainsi dire par un procédé mécanique, reproduisant à l'infini les mêmes dispositions et

les mêmes pièces, avec la seule différence des émaux que l'on combinait de toutes les manières. Cette peu intéressante industrie fonctionnait sous la haute direction de Charles d'Hoziar, le d'Hoziar alors en charge, un des fils du célèbre Pierre, mort en 1600.

Beaucoup de familles nobles s'abstinrent de faire enregistrer leurs armes, et il faut bien reconnaître que, sur les 1.618 blasons figurant au recueil de la généralité de Limoges, la plupart appartiennent à des bourgeois. Ce recueil a été imprimé il y a quelques années (1). L'auteur de la notice accompagnant cette publication, M. David de Saint-Georges, semble dire que l'adoption de l'usage des armoiries par un grand nombre de roturiers fut un résultat imprévu de l'édit : nous croyons, au contraire, que le fisc s'était parfaitement rendu compte de l'état d'esprit du public et qu'il avait spéculé, pour remplir ses caisses, sur la vanité de la petite bourgeoisie. Le produit de l'opération fut au surplus assez modeste : il fallait autre chose pour rétablir les finances du Grand Roi.

Le recueil original des enregistrements concernant la généralité de Limoges et celui des dessins des armoiries enregistrées sont conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et figurent, avec tout le reste de la volumineuse collection de l'Armorial de 1606, parmi les ouvrages tenus à la disposition du public, dans cette belle salle de travail que décorent des boiseries si élégantes et si délicates.

On peut constater, en parcourant ces deux registres, que beaucoup des blasons qui y figurent, diffèrent des armoiries adoptées par nos principales familles bourgeoises et notamment de celles dessinées par Poncez. Il est visible, du reste, comme nous le disions plus haut, que le Bureau, attachant seulement de l'importance à la perception du droit fiscal, s'est peu soucié de l'intérêt héraldique de l'opération, et qu'une partie des armoiries, composées d'après les procédés signalés plus haut, ont été destinées à suppléer à des lacunes dues soit à la négligence des intéressés, soit à celle des



VI

Nous avons dit que, dans certaines cérémonies, on faisait figurer un grand nombre de panonceaux armoriés. Plusieurs passages du

(1) *Armorial général dressé en vertu de l'édit de 1606 par Charles d'Hoziar, juge d'armes de France et généalogiste de la maison du Roy*, publié par J. Moreau de Perrière, directeur des Archives de la Noblesse : Généralité de Limoges. Dijon, Darantière, 1894.

manuscrit confirment ce que nous avons appris à cet égard par ailleurs. Ainsi, on commande au peintre, en 1650 ou 51, vingt-six panonceaux aux armes du médecin Dumonteil et de sa femme (fol. 42 r^o) ; il en exécute quarante pour les obsèques de M. de Lussion ; soixante pour celles de M. de Boffran. A l'enterrement d'Étienne Yvernaud, vicaire de Saint-Martial, on « fait servir » des écussons aux armes d'un oncle du défunt, « feu Léonard Dechaud, notaire ». Ces panonceaux ont sans doute été peints pour la cérémonie funèbre célébrée à la mort de ce dernier : on les a conservés ; mais il ne s'en trouve pas en nombre suffisant, et Poncet est chargé d'en fournir treize semblables.

On a vu qu'outre les obsèques, les fêtes des confréries fournissaient aux bourgeois comme aux nobles de fréquentes occasions d'exhiber leurs armoiries. Les « officiers » des corporations et des associations religieuses devaient faire, à certains jours, le jour de la fête du patron notamment, les frais de la cérémonie, ceux du luminaire en particulier. Des panonceaux armoriés, fixés aux chandeliers, en témoignaient. De plus, chaque confrère, à la procession ou à l'offrande, tenait un cerge que décorait l'inévitable panonceau. Le soir, un banquet réunissait les membres de la collectivité ; la dépense incombait soit aux dignitaires nouvellement élus, soit au chef de l'association, à celui qui « tenait la fête », et à qui parfois les confrères devaient payer une légère cotisation. Là encore, on retrouvait les cartels aux armes de l'amphitryon ou des amphitryons. Les banquets des frères furent souvent interdits par l'autorité ecclésiastique. Dans ce cas, le syndic ou le bayle qui devait faire les frais du repas, offrait, en échange, quelque ornement à l'église ou à la chapelle où le corps tenait ses réunions ; mais il avait bien soin que son blason figurât sur cet ornement et conservât le souvenir du donateur. L'auteur d'un des livres domestiques dont nous avons, avec le concours de M. Alfred Leroux et de quelques autres collaborateurs, publié des fragments, Jean Texendier, rappelle qu'il fut, le 22 mai 1635, appelé à tenir « la frerie de Monsieur Saint Loup » et qu'il devait, ce jour là, donner, suivant l'usage, à dîner à tous les confrères, mais que l'évêque ayant renouvelé les défenses portées par ses prédécesseurs contre les banquets, sous peine d'excommunication, il dut employer l'argent du festin aux frais d'un cadeau à l'église de Saint-Michel : il fit donc présent à la sacristie de cette église d'un « manteau pluvial de damas blanc », garni d'une grande dentelle d'or, et où se voyaient ses armes (1).

(1) *Livres de raison*, etc., p. 294.

Les notes du manuscrit de Poncet attestent qu'il travaille souvent pour les syndics et les baillies des confréries ou des corps de métiers. En 1644 et à plusieurs dates postérieures, il peint les écussons des baillies des marchands (f. 32 r° et suiv.); en 1642, ceux du receveur Chastaingac (fol. 24 v°) et en 1635, ceux de Chastaingac, grand prévôt (fol. 50 v°); en 1632, ceux du président Pérrière; en 1634, ceux du lieutenant particulier Romanot (fol. 4 v° et 48 v°), qui tous tiennent la feste Dieu « à Saint-Michel; à plusieurs reprises ceux des confrères qui président à la « grande Saint-Martial »; en 1648, il travaille pour un modeste dignitaire des « pastres » de Saint Pierre (f. 37 v°).

Il est souvent employé pour les panonceaux du « premier frère » ou baillie de la confrérie de Sainte-Croix (1). Cette dernière association, très populaire et, autant qu'en puisse en juger, très influente aux seizième et dix-septième siècles, avait été fondée en 1567 pour « contre carrier les Huguenots ». C'était un groupe d'action, de combat. Tous les confrères portaient au chapeau une petite croix qui avait été d'étain à l'origine, mais qui, au dix-septième siècle, était d'argent. Cet insigne leur était remis par le « premier frère ». Celui-ci, élu le 23 mars, présidait à la fête, qui avait lieu le 3 mai. Deux jours avant, les baillies de la confrérie faisaient planter un mai devant la maison de ce personnage qui fut le plus souvent un des citoyens notables de la ville (2).

Les magistrats municipaux ornaient aussi, dans certaines occasions, d'écussons à leurs armes, soit les murs de l'hôtel de ville, des salles de banquet, des églises dans lesquelles ils faisaient célébrer quelque cérémonie, soit les cierges qu'ils portaient à la main aux processions ou dans d'autres solennités. On doit certainement les compter parmi les meilleurs clients de Poncet et des autres peintres ses confrères.

Nulle part il n'est fait mention, au manuscrit de Poncet, du prix de ces écussons. Nous savons, par d'anciens comptes, que ce prix était fort modique. Un des livres de raison de la famille Péconnet, celui de Joseph, fournit, sous la date de 1685, la note suivante dans un relevé de dépenses relatif aux frais des obsèques d'Antoine Péconnet :

« Payé au Sr Beaulaigue, peintre, pour trois douzaines de panonceaux à nos armes, à mettre aux torches, 4 l. 10 s. » (3).

(1) 1636 (f. 34 v°), 1635 (f. 29 v°), 1642 (f. 24 r°), 1646 (f. 33), 1650 (f. 7 v° et 41 v°).

(2) *Annales manuscrites de Limoges*, p. 310.

(3) *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels Péconnet*, p. 121.

Nos artistes n'avaient pas à peindre les armoiries des familles notables que sur des panonceaux : à certaines époques, les blasons des officiers municipaux en fonctions et ceux des anciens magistrats décorèrent les murs mêmes de la salle de l'Hôtel-de-Ville. Nos registres consulaires gardent la trace de ces usages et quelques vestiges d'armoiries peintes apparaissent encore il y a sept ou huit ans sur un mur de l'ancienne maison commune, dans la cour de l'immeuble Disacematin de Salles, n° 15 de la rue du Consulat. Le devis des réparations à effectuer au vieux hôtel qui, de la fin du quinzième à la fin du dix-huitième siècle, abrita l'administration de notre ville, devis dressé à la date du 9 mai 1710 par Pierre Rousset, dit Julie, maître charpentier, et Jean Beyrand, maître maçon, renferme le passage suivant :

« Faire peindre à fresque, entre les deux croisées du bout de ladite salle (la grande salle), et de la main d'un bon peintre, un ange de grandeur naturelle qui supporteroit les armes de la ville, et dans le retour de la cartouche, devant les portes et suspendues par deux anneaux, les écussons et armoiries de M^r le maire (1) à la droite et celles de M. le lieutenant de maire à la gauche et ensuite celles du procureur du roy ; et ensuite faire autour de ladite salle une bande d'azur de la hauteur de deux pieds, dans le milieu de laquelle on fera peindre à fresque et de la main d'un bon peintre, les écussons et armoiries de Messieurs les six consuls en charge, et annuellement celles des trois consuls nommés, suivant le rend de leur nomination, — et ainsi successivement à l'avenir, sans laisser aucun vuide ny faire d'autres ornements que les premiers, sous quelque prétexte que ce soit. Et sera fait, au milieu des trois écussons, par le bas, un demy rouleau qui portera l'année de la nomination... (2) ».

Il est très vraisemblable que les auteurs de ce devis s'inspiraient d'une décoration existante ou qui avait existé autrefois. Et nous ne serions pas surpris que quelques-uns des croquis de Philippe Poncet eussent été faits en vue de cette décoration, dont notre artiste se serait trouvé en certaines années chargé par le Consulat.

(1) Le fisc avait créé en 1693 un office de maire de Limoges qui, après être resté huit ans sans titulaire, fut acquis par M. de Villousteys. Cet office fut supprimé par l'édit de juin 1717.

(2) Registres consulaires de la ville de Limoges, t. IV, p. 301. Plusieurs documents du xviii^e siècle font mention du peintre de l'Hôtel-de-Ville et prouvent que l'usage dont il est question plus haut était toujours suivi. A l'état des charges ordinaires de la ville, on voit figurer, en 1763-1764, « Si l. au peintre de l'hôtel de ville pour les armoiries et panonceaux de Messieurs les consuls. »

On lit, en effet, ces mots en tête du feuillet 58 actuel du manuscrit : « Armes de M^{re} les consuls de Limoges, l'an 1638 ». Suivent les écussons des six magistrats nommés le 7 décembre 1637 et dont l'élection donna lieu à un procès retentissant et à des scènes de violence dont la curieuse chronique de Pierre Mesnager nous a conservé quelques détails (1). Toutefois nous n'avons trouvé, pas plus aux archives communales qu'au recueil de Poncet, de traces positives d'aucune commande de l'Hôtel-de-Ville faite à notre artiste.

VII

Il n'est guère permis de douter que plus d'une fois Poncet a fabriqué de toutes pièces les armoiries qu'il a peintes; souvent il s'est borné à les « diviser » comme il dit, c'est-à-dire à distribuer à sa fantaisie les couleurs, n'ayant à sa disposition qu'un simple dessin ou l'énoncé des pièces qui chargeaient le champ. En général néanmoins il a travaillé sur un modèle. Son croquis reproduit exactement ce qui lui a été commandé. Notre artiste est fort soigneux. Poignant, d'un jour à l'autre, se trouver en présence d'une nouvelle commande de la part de la même famille, il note toutes les indications qu'il parvient à recueillir touchant les armoiries non seulement de chaque maison, mais de chaque individu. Il recherche; il regarde; il interroge; il compare. Son cahier mentionne les variantes qu'il sait adoptées par les diverses branches de la même souche. Il indique sur l'ordre de quelle personne et à quelle occasion il a peint telles ou telles armoiries, sur quel témoignage ou d'après quel document il a exécuté son croquis. Le plus souvent le peintre a trouvé des modèles sur de la vaisselle d'étain ou d'argent, ou sur la matrice, soigneusement conservée par le chef de famille et servant à reproduire ses armes sur ses plats, ses assiettes et ses écuelles, à chaque nouvelle refonte. Ainsi Mathieu Trenchant, de Solignac, a montré à Poncet « un cachet d'acier à marquer vaisselle ». D'autre fois, on a donné à l'artiste un accou armorié, une bague, une enluminure sur parchemin, un ancien panonceau du Consulat ou d'une frérie. L'écusson est ailleurs emprunté à un des vitraux de la maison (2), comme chez Jean

(1) *Registres consulaires de la ville de Limoges*, t. III, p. 317 et suiv.

(2) Beaucoup d'habitations particulières avaient autrefois des vitraux peints. Nous nous rappelons en avoir vu, il y a un demi-siècle, dans plusieurs maisons. Un grand immeuble du haut de la rue du Temple (côté de la rue du Clocher) en conservait encore il y a peu d'années. L'hôtel de Voyer (place de la Motte, au débouché de la rue des Fossés), brûlé dans l'incendie du 15 août 1804, avait de fort jolies verrières.

Coulomb (1) et chez Nanent (2), ou à des ouvrages de tapisserie ou de broderie faisant partie de l'ameublement, comme chez la veuve de Pierre du Verger, où l'émailleur copie son blason sur l'écusson qui orne un surciel de lit. Les édifices publics, les églises surtout, lui apportèrent aussi leur contingent de témoignages. C'est d'après les peintures ou les sculptures de l'autel de saint Christophe, à Saint-Pierre, qu'il reproduira, en 1649 ou 1650, les armoiries des Disnemais (3).

Notre manuscrit comprend, comme on l'a vu, deux parties distinctes :

La première et la principale se compose d'une série d'environ six cents écussons représentant les armes de presque toutes les familles bourgeoises de Limoges et des environs, Aixe et Solignac notamment. Les branches principales de beaucoup de ces maisons occupaient depuis longtemps des charges de judicature ou de finance qui les avaient fait entrer dans la noblesse ; mais même les plus puissantes et les plus riches de ces familles comptaient des membres dans les situations les plus humbles. Dans cette série, qui comprend les feuillets 2 à 68 de la pagination actuelle (nous avons dit que le feuillet coté 10 par l'artiste était en lacune et que le 11 avait été en partie lacéré), auprès d'armoiries se rapportant à des personnes haut placées : lieutenants-généraux, trésoriers, conseillers, etc., on trouve les blasons de gens de métiers et de situation fort modestes : pintiers, charpentiers, boulangers, cordonniers, huissiers, sergents, archers. — En général, le manuscrit n'offre de dessins que sur le recto du feuillet, où les armoiries sont disposées sur trois rangs, de trois écussons chacun. Le verso ne présente guère que des notes ; on y trouve cependant quelques croquis, notamment aux fol. 7, 13, 24, 31, 49, 51, 61, 63. Exceptionnellement les folios 54, 55 et 56 ont quatre rangs d'écussons et comptent douze dessins au lieu de neuf.

La seconde série est la moins importante, c'est aussi celle qui offre le moins d'intérêt pour nous. Elle commence au second feuillet du registre pris à rebours (112 du foliotope général) et s'arrête au 13 (98 du fol. général). Nous avons dit que dix feuillets de cette série, les premiers après la feuille de garde, manquent actuellement. Cette partie du recueil de Poncet ne comprend guère plus d'une cinquantaine de blasons (4), se rapportant presque tous

(1) Fol. 21 *rs*.

(2) Fol. 26 *rs*.

(3) Fol. 41 *vs*.

(4) Exactement cinquante-cinq, sans compter les figures des éléments héraldiques des fol. 12 R *rs*, 14 R *rs* et *vs* et 15 R *rs*.

à des familles de la noblesse. On y voit figurer, auprès des armes de deux de nos évêques, de deux abbés de Saint-Martial, d'une abbesse des Allois et de plusieurs des grandes maisons de la province : les Lastours, les Cars, les Ventadour, quelques écuyers de gentilhommes n'appartenant pas au pays, mais que des circonstances fortuites et avaient amenés ou qui y étaient momentanément rattachés par leurs fonctions, le maréchal de Villeroy par exemple. C'est dans cette série que nous rencontrons les blasons les plus soignés, et parmi eux plusieurs d'assez grandes dimensions. Un certain nombre sont colorés, comme nous l'avons déjà noté. Ils sont placés sans ordre, et cette partie du manuscrit a un aspect très différent de celui des feuillets de l'extrémité opposée, qui constituent le véritable recueil.

Nous n'avons pas cru qu'il y eût lieu de séparer ces deux séries dans le relevé général que nous donnons des armoiries comprises au recueil de Poncet. Ce relevé est présenté dans l'ordre alphabétique des noms de famille ; il énonce le blason d'après les indications de notre manuscrit, reproduit les notes qui l'accompagnent et renvoie aux feuillets où se trouvent dessin et observations.

Les indications que nous avons tirées de notre manuscrit concernant les armoiries portées par chaque famille ou chaque branche d'une famille, ont été complétées à l'aide de renseignements fournis par diverses autres sources. C'est principalement au joli recueil de blasons de l'apothicaire Lamy (voir la notice consacrée à ce petit registre aux pages suivantes) que nous avons fait ces emprunts. Nous avons eu recours également à l'*Armorial général*, que nous avons trouvé, comme c'est l'ordinaire, souvent en défaut. Nous nous sommes aidés enfin d'autres documents, en général d'origine limousine, et parmi lesquels nous citerons le beau frontispice du registre de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Saint-Michel-des-Lions, frontispice exécuté en 1556, — et la gravure, moins artistique encore qu'assez nette, qui orne le plan de Limoges, exécuté vers 1680, dû à Jouvain de Rochefort, et connu sous le nom de « Plan des trésoriers généraux ». Nous avons eu soin de faire connaître à chaque article la provenance de ces additions.

Peu de familles notables de Limoges se trouvent omises au recueil de Philippe Poncet. Néanmoins quelques noms connus y manquent. Les documents dont nous venons de parler nous ont permis, non seulement de signaler des variantes aux blasons donnés par le peintre émailleur, mais de combler les lacunes que présente son manuscrit. On reconnaîtra aisément les articles ajoutés à ceux de l'ouvrage qui fait l'objet spécial de cette étude ; ils sont tous précédés d'une astérisque et le texte de Poncet seul est placé entre guillemets.

Le Manuscrit de Lamy

Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de placer ici une brève notice sur un ouvrage souvent mentionné au cours de notre travail : le recueil manuscrit d'armoiries de l'apothicaire Lamy.

C'est un volume petit in-4° carré, mesurant 191 millimètres sur 146, et composé, dans son état actuel, de 117 feuillets de papier, dont le premier, formant feuillet de garde, et les trois derniers ne sont pas cotés. Le manuscrit est fort bien conservé et paraît complet; une reliure en basane du temps l'a préservé des accidents qui menacent les registres défendus par une couverture trop légère. Nous devons à l'extrême obligeance de Madame veuve Eugène Ardant, propriétaire de ce précieux volume, d'avoir eu toute facilité pour l'étudier.

Le manuscrit de Lamy offre un incontestable intérêt, mais très inférieur à celui que présente le registre de Poncet. Ce n'est pas, au surplus, un simple recueil d'armoiries, dessinées au fur et à mesure des occasions qui se présentaient à l'artiste. C'est un traité assez complet de blason, avec des figures, des exemples coloriés. Ces spécimens méritent à plusieurs titres l'attention. Le dessin des écussons est plus net, plus fin, plus minutieux, plus souple que celui des armes esquissées au petit volume de l'émailleur; les couleurs plus délicatement posées. Le travail en un mot a été fait avec plus de soin, de précision et de régularité.

Sur le premier feuillet coté (le feuillet de garde ne porte aucun chiffre), on lit ce préambule, point mal tourné, qui nous fournit le nom de l'auteur du manuscrit, fait connaître sa profession et indique la date à laquelle l'ouvrage a été achevé :

« Au curieux lecteur et spectateur,

« Si ma curiosité pouvoit satisfaire la votre, j'aurois une partie du succès que j'attends de mon travail. Je dis une partie, puisque j'ay plus songé à me contenter moy mesme qu'à plaire aux autres dans cette occupation, sans me distraire de celle de ma profession. J'ay mis au naturel le blazon de plusieurs armoiries que les auteurs ne donnoient qu'en idée. J'y ay suivi l'ordre que M. Segoing a estably dans son *Mercurie armorial*, et emprunté de plusieurs auteurs la diversité des figures que vous trouverez dans ce petit ouvrage, duquel je ne souhaiterois autre satisfaction ny autre reproche si ce n'est qu'on peu (*sic*) dire véritablement estre tres mal fait pour un peintre et asses bien pour un apothicaire.

« LAMY, pharmacien

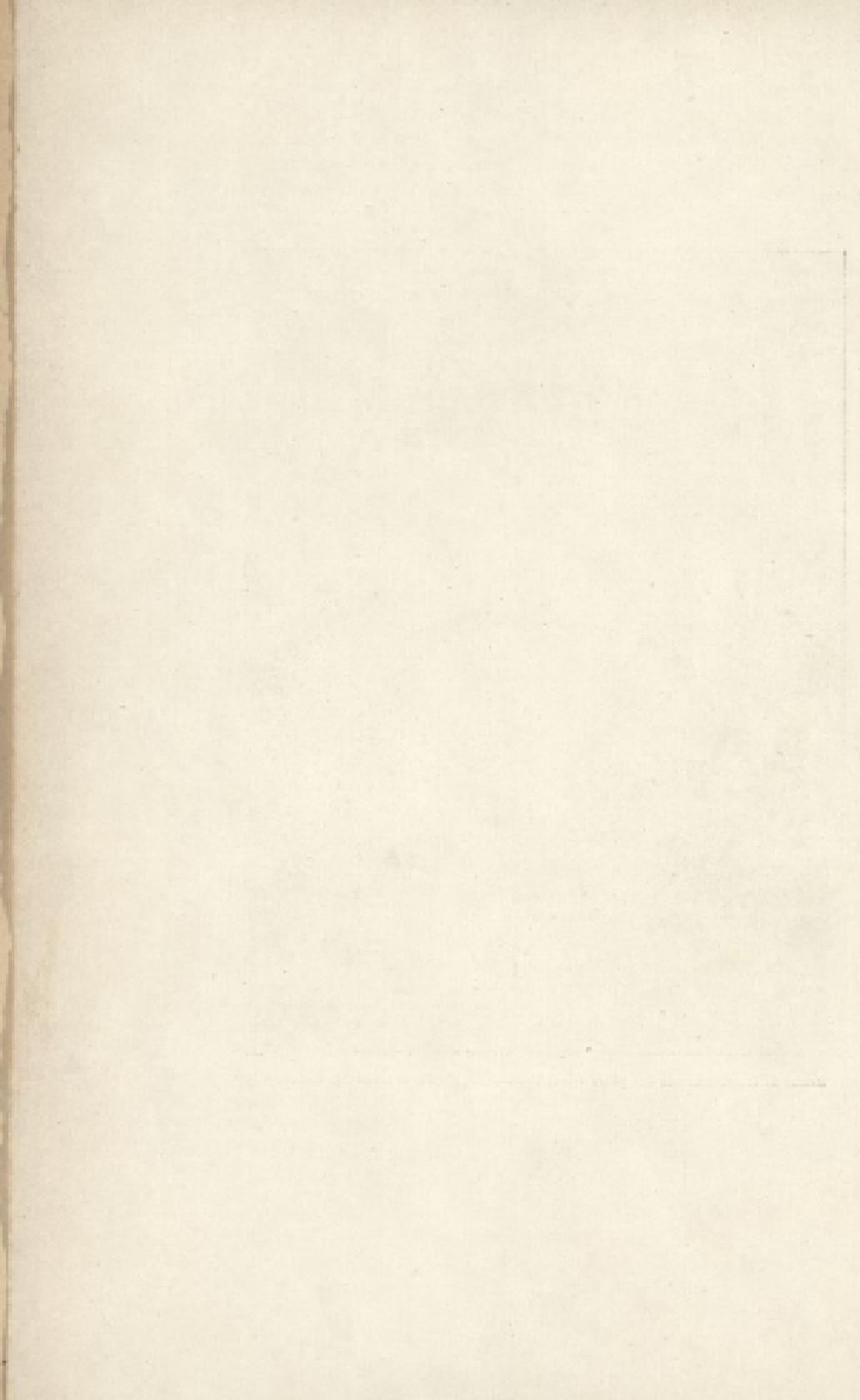
« a Lymoges, le premier juillet 1655. »

L'association des officiers des Pharmacies de Liège



Armes de la communauté des pharmaciens de Liège, d'après le manuscrit de Liège

PHARMACIUM
LIÈGE



L'écu royal occupe le resto du feuillet suivant. Au-dessus se trouvent ces deux lignes : « L'armoirie est la figure entière qui se présente à nos yeux, et le blason est l'expression de ce qu'elle contient. Par exemple, les armes de France... »

Au feuillet 3 commence le traité proprement dit. En voici le début, par lequel on pourra juger du ton de l'ouvrage et du style de l'auteur :

• ARMOIRIES.

• DE QUE C'EST QUE BLASON, ET LETRES DIFFÉRENCES

• Pour parvenir à la connoissance des armoiries et du blason d'icelles, il faut sçavoir qu'il y a deux principes ou fondement de ceste science :

• Le premier est (sic) les métaux, couleurs et fourures qui entrent ou peuvent entrer aux armoiries.

• Le second est de sçavoir les partitions ou divisions de l'escu, qui est le lieu où l'on pose les armoiries.

• Toutes armoiries sont diversifiées par deux métaux, cinq couleurs et deux fourures, qui est le font ordinaire des armoiries.

• Signification particulière des métaux ou blason d'icoux en particulier :

• L'or signifie foy, force, richesse et confiance.

• L'argent, espérance, pureté, innocence et humilité, etc., etc. »

Au sixième feuillet, consacré à expliquer l'origine et le sens des partitions de l'écu, l'auteur du manuscrit a dessiné huit petites figures d'une extrême finesse avec des rehauts d'encre de Chine. L'attitude et la mimique de ces escrimeurs sont destinées à faire bien comprendre à quelle idée correspondent ces partitions ; celles-ci rappellent, on le sait, la direction des différens coups portés par l'adversaire sur l'écu et sont comme les traces, les marques de ces coups. Cette page est certainement une des plus intéressantes et des plus jolies du volume.

Il serait tout à fait fastidieux de suivre notre hérauldiste dans ses définitions et ses explications. Les unes et les autres sont loin de valoir ses figures, et si la formule des armoiries qu'il blasonne est toujours claire et catégorique, il n'en est pas de même de certains paragraphes du texte proprement dit de son traité. Au surplus, les exemples qu'il donne de chaque pièce, de chaque disposition particulière, de chaque combinaison d'éléments héraldiques passés successivement en revue, sont empruntés pour la plupart aux armoiries des familles nobles du royaume ; toutefois on trouve,

parmi ces spécimens, quelques écussons de villes et de familles roturières; on relève aussi un certain nombre de blasons fournis par les pays étrangers, les armes notamment des divers cantons de la Suisse.

Les dessins d'armes de maisons limousines ou de seigneurs exerçant une fonction dans notre province, sont assez nombreux. La plupart de ces blasons figurent déjà, quelques-uns avec des variantes, au manuscrit de Poncet. On les trouvera au relevé alphabétique qui suit, sous le nom des familles ou des personnages auxquels elles se rapportent. Un petit nombre manquent au recueil de l'émailleur. Nous les avons compris dans la liste de nos blasons limousins, avec l'indication qu'elles sont empruntées à l'ouvrage de notre apothicaire héraldiste.

Voici la table des armoiries pouvant intéresser notre province et dont on trouve le dessin au manuscrit Lamy :

- Aubusson de La Feuillade (d'), feuillet 25.
- Audler, de Lymoges, 39.
- Avril (d'), médecin, 88.
- Barton, évêque de Lymoges, 41.
- Bastide, de Lymoges, 42, 43.
- Beaubreuil, de Lymoges, 63.
- Benoist, seigneur de Compreignac, etc., de Lymoges, 69.
- Boiyol, de Lymoges, 40.
- Cars (des), 15.
- Champaignac, de Lymoges, 65.
- Chastaignac, de Lymoges, 37.
- Chauveron, de Jurniat, 87.
- Clement, de Lymoges, 65.
- David (médecin), 88.
- Decordes, de Lymoges, 38.
- Decubes de Ferrant (médecin), 88.
- Douhet (de), seigneur du Paimouliérier, 69.
- Dubois, 87.
- Dupré, seigneur d'Eyguesperce, de Lymoges, 61.
- Fentz, Lymosin, 52.
- Guilhot (médecin), 88.
- Jovion, de Lymoges, 52.
- Julien (de), de Lymoges, 36.
- Labiche, seigneur de Regnefort, 87.
- Lacroix (médecin), 88.
- La Fayette (Monsieur de), évêque de Lymoges, 81.
- La Martonie, évêque de Lymoges, 36, 81.

- Lamy, de Lymoges, 50.
Langes [c] (de), evesque de Lymoges, 81.
La Tour de Turenne, gouverneur pour le Roy en Limosin, 71.
Laubespine, evesque de Lymoges, 60.
La Vauguyon, 45.
Lomenie (de), 58, 66.
Londeys, seigneur de Veyrat, 69.
Lusignan, 27.
Lymoges (le viconte de), 40.
— (la ville de), 69.
— (la communauté de Messieurs les pharmaciens de), 89.
— (Messieurs les medecins docteurs agreges de), 88. —
Vair d'Avril, David, Descubes de Ferrant, Guilhot, Lacroix,
Meynard de Favelon.
Mailhot, 87.
Martin, 87.
Massadaud, noble, en Lymosin, 37.
Meynard de Favelon (medecin), 88.
Moestemart, 21.
Neufville, 23.
Nicolas, lieutenant general, seigneur de Traslape, 87.
Pettot, seigneur de La Mote, 68.
Peyrat (de), seigneur de Tourant, 73.
Pierchufflere, premiere baronnie du Lymosin, 36.
Pempadour (de), lieutenant pour le Roy en Lymosin, 74.
Pot de Rhodes, 43.
Rochechouart, 21.
Rostier, Clément VI, pape Lymosin, qu'on dit estre de la maison de
Rostier, 60.
Bouard, de Lymoges, 67.
Braud, de Lymoges, seigneur de Chascen, 50.
Braud de La Fayolle, de Lymoges, 60.
Schonberg, 38.
Trenchelyon, nobles en Lymosin, 36.
Turenne (soir La Tour).
Ventadour, 28.
Verthamond, de Lymoges, seigneur de Lavaud, 36.
Vic de Maurand, en Orléannais, 70.
Vidaud, de Lymoges, seigneur de Vaud, 36.
Villiers (de), evesque de Lymoges, 69.

La plus délicate et la plus soignée des peintures que contienne le petit registre de Madame Ardant est, avec les planches destinées

à donner l'explication des partitions de l'écu et dont nous avons parlé plus haut, le blason de la communauté des pharmaciens de Limoges, au feuillet 89. Les deux personnages qui servent de support à l'écusson, Esculape et la Santé, sont des miniatures fort bien dessinées et dont le modelé est accusé par l'artiste avec beaucoup de finesse. Nous en donnons une reproduction en tête de cette notice.

Lamy est plus versé que Poncet dans la science héraldique; il blasonne avec netteté les armoiries les plus bizarres et les plus chargées. Néanmoins son ouvrage n'est qu'une compilation, et, en dehors du préambule reproduit plus haut, nous y avons cherché en vain la note personnelle qui eût surtout excité notre intérêt et satisfait notre curiosité. Il semble bien toutefois que ce soit sa propre indignation que manifeste en ces termes notre héraldiste aux feuillets 102 et 103 de son manuscrit, à propos de l'usurpation des marques les plus précises de la noblesse :

« On estoit anciennement fort religieux et exact au comportement de ces tymbres, et chacun les portoit selon sa qualité : ce qui s'observe encore en Allemagne et ailleurs. En France, la liberté fait qu'on en use avec moins de circonspection, jusque a voir des coquins, sortis de la lie du peuple, qui mettent effrontément les tymbres de front sur leurs armes inventées du soir au lendemain, sans se connoistre, avec une impudence insupportable... »

Peut-être y a-t-il là une allusion au sans-gêne de certains des clients de Poncet et des héraldistes de l'épée de ce dernier.

Nous ne savons rien de particulier sur l'auteur de l'ouvrage qui fait l'objet de cette courte notice. Les *Registres consulaires* le nomment en 1646 et 1647. Il figure, à ces deux dates, au nombre des cent prud'hommes commis pour élire les nouveaux Consuls en remplacement des magistrats dont le mandat prend fin le 7 décembre de chacune de ces années. Encore aucune de ces deux listes ne nous fait elle connaître son prénom et sa demeure. Nous ne le trouvons mentionné ni dans les autres relevés du même genre, ni dans les comptes et les actes de nomination des commissaires chargés de recueillir, auprès des citoyens des divers quartiers, les taxes levées par le Consulat soit pour faire face aux dépenses des prisonniers Espagnols, soit pour solder les compagnies de gens d'armes ou distribuer des secours extraordinaires aux pauvres. Notre artiste ne paraît avoir joué aucun rôle extérieur. Ses goûts modestes le détournèrent sans doute de la poursuite des honneurs. Son manuscrit seul témoigne qu'il ne fut point le plus insignifiant des apothicaires et le premier venu des contemporains de Philippe Poncet.

REGUEIL D'ARMOIRIES LIMOUSINES

de Philippe Foucault

1. « M^r Leonard ALBIAC, avocat » (entre 1638 et 1646), feuillet 18; rang 1; n^o 2. — *D'azur au lion contourné d'or, surmonté d'une étoile de même.*

« Pour les armes de M^r Albizac, avocat, elles sont différentes de celles de feu M^r François Albizac, procureur (?), son oncle, lesquelles sont au feuillet 27 de l'autre (?) papier. Je feiz l'hennime et tymbre d'or pour ledit s^r avocat, comme me fust commandé » (l. 17 r^o).

D'Albizec de Marlalou porte : *de gueules à la bande d'argent, accompagnée de deux lions d'or.*

2. « Dame Barbe ALBIN, veuve de feu Pierre du VERGIER » (entre 1640 et 1642), l. 20; r. 1; n^o 3. — *D'azur à une sphère montée sur un pied d'or, accompagnée de deux cygnes d'argent affrontés.*

3. « M^r ALESME, receveur du tailhon » (1642), l. 25; r. 3; n^o 4. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un croissant d'argent en pointe.*

« Y a d'autres Alesmes qui ont différentes armes. Voyez le 66 feuillet de l'autre papier. »

Jean d'Alesme, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant de même, et un chef couvé de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

4. D'ALESME DE RIGOULENE (1) (1658), l. 38 (2); r. 1; n^o 4. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.*

(1) Cet écusson ne porte aucun nom; mais la note écrite par notre éruditeur au verso du feuillet précédent, ne laisse pas de doute sur la personne qu'il concerne.

(2) En haut du feuillet au 78 ces mots : « Armes de M^r les consuls de Limoges, l'an 1658. »

A la même époque, Charles Aubusson, bourgeois de Bourgneuf, et Gabriel Aubusson, conseiller du roi, président en l'élection de Bourgneuf, firent enregistrer les leurs : *de gueules à une fasces d'or, accompagnée en pointe d'un croissant de même.*

Guillaume Aubusson, marchand de Limoges et membre de la confrérie du Saint-Sacrement en 1536, portait *d'azur à trois étoiles d'or.*

M. Aubusson, trésorier de France à Limoges vers 1680, portait *coupé : au 1^{er} fasces d'or et de gueules de six pièces ; au 2^e d'or au soleil d'argent.* (Voy. planches 3 et 5).

15. « AUDIER », f. 2; r. 1; n° 1. — *De sinople à trois léopards, passants d'or l'un sur l'autre.*

Quelques auteurs disent : *trois lions léopardés*, ce qui nous semble moins exact. Une branche de cette illustre famille de Limoges, venue d'Angleterre, a porté le *champ d'azur*. (Voy. planche 1).

16. « AURIGET » (1) (entre 1640 et 1642), f. 21; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois branches d'orange de sinople, ayant chacune un fruit d'or.*

« J'ay fait les armes dudit Auriget sur d'autres qu'on m'a montré, ayant servy a d'autres honneurs funèbres. Les branches des oranges vertes rehaussées d'orpin » (f. 20 v°).

17. « AURIGET » (1635-37), f. 32; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois branches d'orange de sinople, ayant chacune un fruit d'or*

« Princes sur d'autres, qui ont servy a des honneurs funèbres. »

18. « Joseph AVRIL, greffier (2) de la sale episcopale » (1648 et suiv), f. 40; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron, accompagné en chef de trois étoiles 1 et 2, et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

« Il y a d'autres Avrilz qui ont les armes diferentes. Voyez en l'autre papier et en cestuy cy, feuilhet 43 » (f. 39 v°).

19. « AVRIL, de la Cité » (3) (1630-32), f. 43; r. 1; n° 2. — *D'or au lion de sable, au chef de gueules chargé d'un soleil d'or.*

« M^r Avril, greffier, a ses armes diferentes, au 40^e feuilhet de ce livre » (f. 44 v°).

(1) Ce nom est souvent écrit : Origel.

(2) Les mots : *Auril* et *greffier* sont d'une autre écriture que celle de Poncez.

(3) D'une autre main que celle de Poncez.

François Avril, écuyer, seigneur de Rocher, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à un arbre de sinople, terrassé de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

20. « M^r AVRIL, médecin à Limoges » (1667-1678), f. 62; r. 3; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné au chef d'un soleil de même, et en pointe d'un lion d'or.*

« Comme on me l'a commandé, soleil d'or. »

L'armorial Lamy donne les armes de M. d'Avril, médecin à Limoges : *d'azur au lion de sinople portant avec sa patte dextre une croix de gueules.*

21. « Estienne BACHELIER » (entre 1646 et 1648), f. 22; r. 1; n^o 1. — *D'azur à trois branches de laurier de sinople fruitées de gueules.*

« J'ay fait les armes de Bachelier champ d'azur; les trois branches de lauriers vertes; les pommes rouges lreces de noyr, rehaussez de jaune. Pour celles de sa femme, elles sont en ce papier, feuillet 18 (1); réservé que j'ay fait les chiens courans au lieu qu'ils sont rampans » (f. 24 v^o).

22. (BAGNOL). « M^r Joseph BAGNOL, consul (1657), f. 55; r. 4; n^o 1. — *D'azur au pigeon d'argent sur une montagne de même.*

« Il y a d'autres Baignols, qui ont leurs armes diferentes » (f. 54 v^o). (Voy. planche 3).

23. « M^r BAGNOL, (2) en l'election de Limoges », l. 30; r. 3; n^o 2. — *D'azur au pigeon d'argent, les pattes de gueules, tenant en son bec un rameau de sinople, et posé sur un globe d'or.* (Voy. planche 3).

« Il y a d'autres M^r Baignols qui ont leurs armes diferentes, pour avoy un tertre d'argent au lieu de la boule d'or; d'autres qui ont seulement le coulomb d'argent avec la branche de laurier vert. Voy. les 5, 32 et 87 feuillets de l'autre livre d'armories » (f. 29 v^o).

Joseph Baignol, procureur au présidial de Limoges, et membre de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1590, portait d'azur, au pigeon d'argent.

(1) A l'ancien feuillet 18, il n'y a qu'un seul blason où on trouve des chiens, celui des Deschamps. La femme de Bachelier appartenait donc à cette famille.

(2) Un mot laissé en blanc.

24. « M^r BAILLOT », f. 7; r. 3; n^o 2. — *D'azur à la fasces en dinise d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, et en pointe de trois bâtons écartés de même, posés en pal 2 et 1.*

Ce sont ces armes que fit enregistrer en 1636 Jean Baillot, conseiller du roi au présidial de Limoges.

25. « BAJU » (1632-33), f. 45; r. 2; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe de trois arbres de sinople posés un et deux, celui du milieu soutenu d'une étoile d'or.*

26. « BALAIRE (?) , gendre chez le Maury » (1645 et suiv.), f. 35; r. 2; n^o 3. — *D'azur à deux étoiles d'or, un soleil de même en chef, et une eau d'argent en pointe.*

27. « Jean BALAN, d'Aixe » (1645 et suiv.), f. 36; r. 4; n^o 4. — *D'azur à la balance d'argent avec les plateaux d'or, accompagnée de deux étoiles en chef et d'un cœur en pointe de même.*

28. « M^r BALAND » (entre 1657 et 1678), f. 64; r. 2; n^o 2 (1). — *D'azur, deux étoiles d'or en chef, et un croissant de même en pointe.*

« Croissant or, comme on me l'a commandé ».

29. « Vénérable M^r Leonard BANDEL, chanoine de Saint Estienne » (1627), f. 43; r. 4; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois losanges de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

30. « BARBOU », f. 9; r. 3; n^o 4. — *D'azur à une main dextre de carnation parée d'argent, sautoir d'une main de même du flanc senestre et tenant une palme et un épi de blé d'or passés en sautoir, et un croissant d'argent en chef.*

L'armorial de 1636, où ces armes sont enregistrées sous le nom de Jean Barbou, marchand à Limoges, donne le croissant d'or.

Il en donne aussi d'absolument semblables, mais sans croissant, sous ce même nom de Jean Barbou, marchand à Limoges.

31. « ... BARDET, M^r sellier » (1644), f. 24; r. 4; n^o 3. — *D'azur à l'arbre de sinople sur une champagne de même, accosté de deux étoiles d'or.*

(1) Le n^o 3 de ce rang a été bifé. Le n^o 4 le reproduit plus complet.

32. « Estienne BARDINET » (1658 ou peu après), f. 59; r. 1; n° 3. — *D'azur au cœur d'or, chargé des lettres E et B entrelacés.*

33. « Dudit Estienne BARDINET » (1658 ou peu après), f. 59; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un cœur de même, chargé des lettres E et B de guules.*

34. « Pierre BARDINET » (1655-57), f. 53; r. 1; n° 2. — *D'or à l'arbre de sixpale terrassé de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

« Il y a d'autres Bardinets qui ont leurs armes différentes : voyez les en l'autre livre, en divers endroits » (f. 54 v°).

35. « M^r BARDON, conseiller, gendre de M^r de Traslage, aussi conseiller » (1645 et suiv.), f. 34; r. 2; n° 2. — *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or empiétant un poisson d'argent.*

« Jay fait les armes de M^r Bardon, conseiller, filz d'autre s^r Bardon, aussi conseiller, comme elles sont, les 5 de la page suivante, me les ayant ainsi commandées, différentes dudit s^r son filz, les armes duquel sont au feuillet 15 les 6 (?), d'iceluy present papier » (f. 33 v°).

Voir D^{ne} Nycolas épouse du sieur Bardon.

36. « M^r BARDON, conseiller » (entre 1630 et 1640), f. 15; r. 2; n° 3. — *D'azur à trois bourdons d'or posés en pal et en sautoir, accompagnés en flanc de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.*

37. « Dudit s^r BARDON et de sa femme, tout (?) ensemble » (entre 1630 et 1640), f. 15; r. 3; n° 1. — *Parti, au 1^{er} d'azur à trois bourdons d'or posés en pal et en sautoir, accompagnés en flanc de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent; au 2^e d'azur au cerf d'or franchissant une rivière d'argent.*

« Dud. s^r Bardon et de sa femme, dame Catherine de Savignac, tout ensemble. Ledict s^r Bardon m'a dict du despuis qu'il faisoit que le cerf traversoit une rivière. »

38. « Hugues BARDONNAUD » (1644), f. 32; r. 3; n° 3. — *D'azur au destrochère d'argent, cels d'or, surmonté d'un anage d'argent au flanc senestre, et tassé deux bourdons d'or en sautoir; trois étoiles d'or en chef.*

39. « M^r BARDOULAT » (1633-34), f. 49; r. 1; n° 2. — *D'azur*

à une branche de sinople fleurie d'une rose d'or, soutenue d'un croissant d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, 1 et 2.

« J'ay fait les armes de M^r Bardoulat, lieutenant (?) d'Esmonstiers, sçavoir : le champ d'azur; les 3 estoyles et rose du milieu d'or; la branche de ladite rose de verd; le croissant d'argent; le laurier lors l'escusson de verd » (f. 48 v^o).

Pierre Bardoulat, sieur du Plazanet, bourgeois de la ville d'Eymontiers, qui en 1632 acheta la charge de François-Martial de Verthamon, a ses armes sur le plan de la ville de Limoges, dit des Trésoriers : d'azur à une rose d'or tigée et feuillée de sinople, issant d'un croissant de gueules, accompagnée de trois étoiles rangées au chef d'or (Voy. planche 3).

47. « François BABJOT », f. 14; r. 1; n^o 2. — D'azur aux ciseaux passés en pal et encortés d'argent, accompagnés en chef d'une étoile de..... et en pointe d'un croissant d'argent.

41. « M^r BABNY » (entre 1607 et 1678), f. 61 v^o; r. 3; n^o 2. — De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux rases de même et en pointe d'un lion aussi d'or.

« Le champ de M. Barny devoit estre d'azur au lieu de gueules, et le chevron rompu d'argent; mais je les ay fait comme il est marqué dans ces armes. »

Jean Barry, avocat à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606 : d'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux rases d'or et en pointe d'un lion de même.

42. « BARRY, capitaine de la maison de ville de Limoges (1), 1648 », f. 38; r. 1; n^o 3. — Parti, au 1^{er} d'azur à trois barils d'argent l'un sur l'autre; au 2^e d'azur à trois lions passants l'un sur l'autre d'or.

« J'ay fait les armes de (2) Barry, capitaine de la maison de ville de Limoges, comme on peut voir les trois de la page suivante, ainsi qu'il me les a commandés, en un panonceau des Pastres (3) de St-Pierre. Celles de Jean Barry, son pere, sont au lacs d'ameour, une estoyle par dessus, et lettres pareilles a celles de feu Pierre Barry, son frere, qui sont au 3 feulhet de ce livre » (f. 37 v^o).

(1) Fracctions qui tenaient de l'appariteur et du concierge.

(2) Prénom en blanc.

(3) Confrérie bien connue qu'on désignait d'habitude sous le nom de « Pastoureaux ».

43. « Pierre BARRY, dict GOUVERNAT », l. 6; r. 3; n° 2. — *D'azur au lace ou cordelière d'argent entrelacée en forme de croix, accompagnée en chef d'une étoile d'argent, aux flancs des lettres P et B, et en pointe de la lettre B.*

44. Jean BARTON, évêque de Limoges (1458-1484 ou 1484-1510). — *D'azur au cerf à la respoite d'or, au chef échiqueté d'or et de gueules de trois traits (Armorial Lamy).*

Un émail, appartenant au Cercle de l'Union (ancienne collection Taillefer), porte ces armes.

45. « S^r Jean BASSET, de Saint Mer (1) » (1642), l. 23; r. 2; n° 1. — *D'or au cœur enflammé de gueules, accosté des lettres I et B, accompagné en chef et en pointe de deux branches de laurier de simple se croisant en sautoir.*

46. « BASTIDE », l. 7; r. 2; n° 2. — *D'azur à la tête de cache de gueules, chargée d'un chevron d'or.*

47. (BEAUBIAT, BALBIAC, « BAUBIAC » (entre 1667 et 1678), l. 62; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.*

48. « BAUBIAD (2) » (1640 et suiv.), l. 40; r. 3; n° 2. — *D'azur à l'aigle au vol abaissé d'or.*

49. Jean BAUD de Lesserie, conseiller du roi, receveur et payeur ancien des officiers du bureau des finances de la généralité de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696: *d'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, surmontée de trois étoiles d'argent rangées en chef, et soutenue d'un croissant de même.*

50. « S^r BAYLE, l'un des bayles des Marchans » (1643), fol. 27; r. 3; n° 1. — *D'azur à la croix haute à deux traverses, l'extrémité du bras supérieur dextre réunie au sommet, et le pied fiché dans un cœur chargé des lettres P et B, le tout d'or.*

« J'ay fait les armes dudit S^r Bayle en son panonceau des marchans, que j'ai prinses sur un cachet, ou je feiz le champ d'azur, et tout le reste d'orpin (3), representant or ».

(1) Saint-Méard, probablement.

(2) D'une autre écriture que celle de Poncez.

(3) Orpinent, couleur jaune (sulfure d'arsenic).

51. « De BEAUBRUEIL, juge, prévost de Limoges », (1648 et suiv.), f. 39; r. 1; n° 1. — *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux yeux d'argent, et en pointe d'un pigeon de même; au chef cousu d'azur au soleil d'or.*

« Pour l'enterrement du fils de Monsieur de Beaubrueil, juge prévost de Limoges, j'ay fait ses armes comme sont les premiers de la page suivante, prises sur un escusson qui a servy cy devant pour des honneurs funebres, qui avoient le chef d'azur, le soleil d'or et le bas de gueules, les deux yeux d'argent, le chevron d'or et le pigeon d'argent » (f. 38 v°). (Voy. planches 2 et 3).

52. « M. de BEAUBREUIL », f. 40; r. 1; n° 2. — *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux yeux d'argent, et en pointe d'un pigeon de même; au chef cousu d'azur au soleil d'or.*

Jean de Beaubrueil, avocat en Parlement, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions en 1536, a ses armes dans le registre de cette Confrérie : elles sont de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux yeux d'argent, et en pointe d'un pigeon de même.

J. Beaubrueil, trésorier de France à Limoges vers 1680, portait de gueules au chevron, accompagné en chef de deux yeux, et en pointe d'un pigeon, le tout d'argent; au chef d'azur au soleil d'or. (Voy. planches 3 et 5).

53. « Anthoine de BEAUBRUEIL, m^e charpantier » (1644), f. 31; r. 1; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile de même entre deux yeux d'argent; et en pointe d'un soleil d'or.* (Voy. planches 3 et 5).

54. « Jean de BEAUNOM », f. 8; r. 1; n° 3. — *De à un chevron de accompagné de trois étoiles de*

55. « BECHAMEIL » (entre 1667 et 1678), f. 68; r. 3; n° 2. — *D'azur à trois épis de millet d'or, deux et un.*

56. « BECHAMEYS » (1637-1638), f. 86; r. 3; n° 1. — *De au chevron de accompagné de trois épis de millet de deux en chef et un en pointe.*

« Il y a d'autres Bechameys qui ont leurs armes différentes, en l'autre papier, pour avoir les 3 milletz non semblables et sans chevron rompu; au 32 feuilhet de l'autre papier » (f. 55 v°).

57. « La ville de BELLAC a fait enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696 : d'argent, un château de sable couvert d'un toit en

des d'une flangue de deux tours et dessous d'une autre tour, pavil-
lonnées et girouettées de même, le tout sur une rivière d'azur; au
chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or mal ordonnées.

58. = BELLEMIE, du Montan de Magnise (1667), f. 61; r. 1; n° 1
(1667). — D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent
et accompagné de trois sautoirs d'or, 2 et 1.

= Voyez au 22^e feuillet du présent livre : il y a les armes de Bel-
lemie qui sont différentes = (f. 60 v°).

59. = A... BELLEMYE (1644), f. 22; r. 3; n° 3. — D'azur à
une tête de femme d'argent, accompagnée de trois sautoirs d'or, 1 et 2.

= J'ay fait les armes de A. Bellemye en son panonceau, comme
bayle du Clerge des Marchans, 1644, sur un cachet qu'on m'a
monstré : le champ d'azur, la teste au dedans l'escusson blanche,
representant argent, et les 3 hieruflées (girouettes?) de jaune,
representant or, avec les lettres A B qui estoient dans ledit escus-
son que je n'ay pas voulu mettre. Les armes de feu son père,
Pierre Bellemye, n'est point la teste du milieu : seulement les
3 fleurs dans l'escusson, sçavoir 2 de haut, et l'autre au bas =
(f. 24 v°)

N..... Bellemye, greffier de la justice ordinaire de Bourgneuf,
fit enregistrer ses armes en 1696, mais n'en donna pas le dessin.

60. = Jean DU BELLAY, évêque de Limoges (1541-1546). —
D'argent à la bande faucée de gueules, accompagnée de six fleurs de
lis mises en orle, trois en chef et trois en pointe (Armorial Lamy).

61. = Jean BELON (1643 et suiv.), f. 36; r. 3; n° 4. — D'or au
chevron de gueules, accompagné de trois sautoirs (1) de sinople.

62. = BELUT (1632-53), f. 43; r. 3; n° 4. — D'azur au triangle
d'or, vide d'azur et portant au centre un besant d'or, accompagné en
chef d'une rose de même, aux flancs de deux besants aussi d'or, et en
pointe d'un croissant d'argent.

63. = M^r BENOIST, f. 2; r. 1; n° 3. — D'azur au chevron d'or,
accompagné de trois mains dextres bénissantes d'argent.

Belle Benoit, marchand de Limoges et membre de la confrérie

(1) Plante des étangs nommée « Massette », en botanique *Typha*, plus
connue sous le nom de Canne de jonc, ou de Queneuille. On la trouve
aussi dans des armes que s'attribuait un membre de la famille Blondeau
(Belon d'eau).

du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions, en 1556, faisait peindre ses armes dans le registre de cette confrérie : *d'azur à deux branches [de bois] de sinople, accolées des lettres H. B. de sable, le tout lié d'un ruban de gueules.* (Voy. planches 1 et 3).

64. « Pierre BENOIST, brodeur » (1645 et suiv.), f. 35; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de deux anneaux bénissantes d'argent en chef et d'un arbre de sinople en pointe; au chef d'azur soutenu d'or, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

65. « M^r BERTRAND, chanoine de Saint-Etienne » (1643-44), f. 28; r. 1; n° 3. — *D'azur à deux cygnes affrontés d'argent, membrés d'or, bécotés dans un vase de même.*

« J'ay fait les armes de feu M^r Bertrand, chanoine de St Estienne, sur d'autres que j'ay veu, qui avoient le champ d'azur, le corps et col des signes d'argent, les aisles, les deux jambes et coupe d'or, comme aussi l'anneau d'or qui est entre les deux cols des signes » (f. 27 v°).

66. « François BESSE, marchand chapelier » (1) (1648 et suiv.), f. 44; r. 3; n° 3. — *D'azur à l'arbre de sinople, au léopard de gueules brochant sur le tronc de l'arbre.*

67. « M^r BESSE, prêtre de St Pierre » (entre 1640 et 1642), f. 22; r. 3; n° 1. — *D'azur à l'arbre de sinople, au léopard de gueules brochant sur le tronc de l'arbre.*

68. « Pierre BESSINES, archer », f. 41; r. 1; n° 3. — *D'azur au cygne d'argent sur une rivière de même, accompagné des lettres P. et B. et en chef une étoile de....*

« Le signe et la rivière sont blancs au lieu d'argent, un peu d'herbe de chaque côté. »

69. « La Lieutenant de BEYNACT (sic) » (entre 1667 et 1678), f. 64; r. 1; n° 3. — *D'azur à l'arbre de sinople, une rivière d'argent en pointe.*

70. « M^r BEYSSAT » (1628), f. 44; r. 3; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'une étoile de.... et accompagné de trois trèfles d'or.*

71. « M^r BLAYS », f. 3; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois bâtons noueux d'argent.*

(1) D'une autre main que celle de Poncez.

Ce sont les armes que portait Jean Blays, élu pour le Roi en Haut-Limousin, et membre de la confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions, en 1330. (Voy. planche 3).

72. « Guillaume BLANCHARD, cy devant gager de la maison de ville » (1640), f. 18; r. 3; n° 1. — *D'azur à la croix haute d'or, et un cygne d'argent brochant sur sa tige qu'il entoure avec ses cou.*

73. « Joseph BLANCHARD », f. 8; r. 1; n° 1. — *D'or à dix flammes de gueules posées 3, 2, 3 et 2.*

« Les armes des Blanchardz doivent avoir le champ d'or, les flammes de gueules; ou les dites flammes d'or, champ d'azur. »

74. « BLANCHARDON » (1633), f. 47; r. 3; n° 2. — *D'azur au sceleur d'or, accompagné en chef d'une étoile de même et en pointe d'un soleil aussi d'or.*

« Il y a d'autres Blanchardons qui ont leurs armes différentes. Voyez le 21^e feuilhet de ce livre. »

75. « BLANCHARDON, marchant des faux bourgs de Magnigne » (entre 1640 et 1642), f. 21; r. 3; n° 3. — *D'azur au dextrochère d'argent, vêtu d'or, issant d'un nuage d'argent, et tenant trois épis de blé d'or.*

76. « BLONDEAU, de Solompnac » (1630) (1), f. 15; r. 1; n° 4. — *D'azur à la tige de sinople, fleurie au sommet d'une rose d'or, soutenue en pointe d'un croissant d'argent, et accostée de deux étoiles d'or.*

77. « M^r BLONDEAU, trésorier, consul » (1637). — *Coupe; au 1^{er} d'argent au lion issant de gueules; au 2^e d'azur à l'arbre d'or, accosté de deux étoiles de même; à la bordure d'or chargée de six lions léopardés de gueules.*

« Les armes de M^r Blondeau, trésorier, premier consul de Limoges, 1637, sont les premières de la page suivante, ayant l'heaume de fron, la moitié du hault de l'escusson d'argent, dans lequel y a la moitié d'un lion rampant, de gueules, qui est rouge; l'autre moitié de l'escusson au bas est le fonds d'azur; l'arbre, son terroir et les deux estoiles d'or; le bord dudit escusson est d'or, dans lequel sont 6 lions ou leopards rouge brun, sans apparence de queues ».

(1) En tête de ce rang d'escussons, cette mention : « Quatre bailes du Clerge des Marchans, 1630. »

« Si on en veut faire d'autres, faudra savoir comme on les verra. » (f. 33 v°).

Le plan de Limoges, par A. Jousin de Rochefort, dressé vers 1680, donne pour armes au trésorier Jean Blondeau : *d'azur au lion d'or*. (Voy. planche 5).

Gabriel Blondeau de Venteau, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au lion d'or, les pattes de devant passées en sautoir, et la queue passée entre les jambes et remontant sur le dos*.

78. « M^r BOISSE » (1679 ou postérieur), f. 67; r. 2; n° 2. — *D'azur à l'arbre de sinople terrassé de même, au chef couru de gueules chargé d'une rose d'argent entre deux étoiles d'or*.

Jacques de Boisse, seigneur de La Farge, paroisse d'Esjeaux, fit enregistrer ses armes en 1696 : *fascé d'argent et de gueules de six pièces, les fascés d'argent chargés chacun de trois mechetures d'hermine de sable*.

Voir aussi Boisse.

79. « De monseigneur DE BONNEVAL et de madame sa femme », f. 8 R v° (1). — *Parti: au 1^{er} d'azur au lion d'or; au 2^e écartelé aux 1^{er} et 4^e d'or à trois poissons de gueules posés en pal 2 et 1; au 3^e d'or au lion de guèrles; au 4^e de gueules à la comble d'argent*.

Écusson peint.

80. « Le comte de BONNEVAUD », f. 12 R v° (2). — *D'azur au lion d'or, qui est de Bonneval comme le précédent*.

Écusson peint.

81. « M^r BONNEYSSET, juge de Solompuhac » (1642-43), f. 26; r. 1; n° 1. — *D'azur à l'arbre de sinople, le tronc chargé d'un cœur d'or, surmonté de rayons de même issant du chef, et accosté de deux étoiles et des lettres P et B, le tout d'or*.

« Il y a d'autres Bonneyssets, de Solompuhac, qui ont leurs armes différentes. Voyez l'autre papier, feuilhet 80 » (f. 25 v°).

N... Bonneysset, juge de Solignac, et N... Bonneysset du Maraud,

(1) Seul écusson de la page. Un autre a été esquissé à la margearde au dessous; mais il est peu distinct. Nous rappelons que les numéros du feilletage suivis d'un R renvoient aux feuillets du livre pris à rebours.

(2) Seul écusson de la page comme au f. 8 R v°.

de la ville de Solignac, firent enregistrer leurs armes en 1696, mais n'en donnèrent pas le dessin.

82. = M^r BONNIN », f. 3; r. 2; n^o 3. — *D'azur au pelican d'or.*
= Le pelican, les 3 oyseaux et terroir (?) sont tous d'or, tires de noyr (1). »

83. = M^r BONYN, bourgeois et marchand (consul 1638) », f. 38; r. 2; n^o 3. — *D'azur au pelican sur son aire se becquetant l'estomac, le tout d'or, et deux étoiles de même en chef.*

= M^r Bonnoin, bourgeois et marchand : champ d'azur dans lequel y a un pelican et ses petitx d'or, qui sont dans un grand tertre ou nid, tous d'or » (f. 37 v^o).

84. BONY (de). = M^r de La Vergne et de sa femme » (1628), f. 14; r. 2; n^o 4 et 2.

De Bony, seigneur de La Vergne : *parti* : au 1^{er} de gueules à trois besants d'argent (qui est de Bony); au 2^e bandé d'or et de sinople de six pièces (qui est de Salagnac-Rochefort).

Ce sont les armes de Jean de Bony de La Vergne et de sa seconde femme (1608), Anne de Salagnac, fille de Fiacre de Salagnac, seigneur de Rochefort.

Jean Bony de La Vergne, écuyer, seigneur de La Vergne, fit enregistrer ses armes en 1696 : *de gueules à trois besants d'argent, deux en chef et un en pointe.*

85. = Armes de M^r BONY de La Vergne et de dame (2) sa femme toutes entières, que j'ay prinsees sur une assiette d'argent faite a Paris. Je ne sçay point le blason ». — *Parti* : au 1^{er} de gueules à trois besants d'argent, deux et un (qui est de Bony); au 2^e de... à la fasce de... accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'un lion de...

BOSFREN ou BOFPREN. Voir de Brio, seigneur du Bosfren.

86. = BOUDET, gendre chez Ardant » (1644), f. 34; r. 4; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile à six rais de même.*

= Voyez le 19 feulhet de ce livre. »

* Il y a d'autres Boudetz qui ont leurs armes diferentes, comme au feulhet 19 de ce papier » (f. 30 v^o).

87. = Estienne BOUDET, maitre chirurgien » (entre 1640 et 1642).

(1) C'est-à-dire avec des traits noirs pour accentuer les détails.

(2) Ce rang comprend un seul écusson.

l. 19; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même, l'une en chef, l'autre en pointe.*

« Voyez le 31^e feuillet de ce livre. »

88. (BOULLON), « M^r BOULLON » (1628), l. 12; r. 2; n° 3. — *Parti: au 1^{er} d'azur à l'aigle au vol abaissé d'argent; au 2^e de sinople à trois pommes de pin d'or, posées en fasces, 1, 1 et 1.*

« J'ay fait les armes de M. Boulhon, greffier en la chancellerie de Limoges, pareilles aux 6 de la page suivante: pour le blason, il est diferend en ce que l'aigle est d'or, champ dudit azur; les ovalles en grisle sont d'argent, champ de gueules »

« J'ay fait (l'an 1648, en un petit escusson de 3^e Croix), les armes dudit s^r Boulhon, commis au greffe de la prévosté generale, diferentes de blason de celles qui sont les 6 de la page suivante, en ce que l'aigle est d'or, le champ d'azur; pour les 3 ovalles de l'autre costé, sont d'argent; le champ de rouge. S'il en faut fere d'autres, faudra s'aveyr comme on les veult fere. »

En 1667, Marguerite Boulhon, veuve de Pierre Maupio, bourgeois et marchand de Limoges, faisait une fondation à Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges; ses armes, telles qu'elles sont ci-dessus, y furent gravées avec une inscription mentionnant cette fondation. Mais ce que le peintre Ponceet appelle ici « des ovalles en grisle », a toujours été pris pour des pommes de pin.

89. *BOURBON La Marche. — *D'azur à trois fleurs de lis d'or (qui est de France), à la bande de gueules chargée de trois liçoances d'argent.* (Armorial Lang). — Ce sont les armes que portait aussi la ville du château du Dorat, capitale de la Basse-Marche (Armorial général Traversier), pendant que la basse ville, dont le chapitre était seigneur, portait de gueules à deux clefs d'argent en cantoir, accompagnées de quatre fleurs de lis d'or, 1, 2 et 1 (sur la cloche de 1600).

90 « Jean BOURBOULOU » (1654-55), l. 50; r. 2; n° 3. — *D'azur au cœur surmonté d'un soleil et de deux étoiles, accompagné en pointe d'un vol, soutenu de deux branches liées ensemble par la base, le tout d'or.*

91. « M^r Jean BOURBOULOU, sergent royal » (1659 à 52), l. 43; r. 1; n° 4. — *D'azur à deux étoiles, l'une au-dessus de l'autre, à dextre, et une palme fichée dans un cœur à senestre, le tout d'or.*

92. « Jean BOURDEAU, d'Aixe » (1655-57), l. 53; r. 2; n° 2. — *De..... au chevron de....., accompagné en chef des lettres I et B.*

Baptiste Bourdeau, marchand de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1630 : *d'azur au château d'argent flanqué de quatre tours rondes pavillonnées et girouettées de même, bâti sur une eau ou rivière aussi d'argent ondée de sable, le château couronné d'une espèce de clocher garni d'une cloche d'argent et surmonté d'un lion léopardé d'or.* Ce sont les armes de la ville de Bordeaux.

93. = Dudit BOURDEAU et de sa femme, Marie Montalier = (1635-37), f. 53 ; r. 3 ; n° 3. — *Parti : au 1^{er} de.... au chevron de..... accompagné au chef des lettres I et B ; au 2^e de..... au chevron de....., accompagné au chef des lettres M et M, et au pointe d'un croissant de.....*

94. = Pierre BOURDIER-RABI, marchand à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'argent au lion de gueules passant sur une terrasse de sinople, accosté d'un P et d'un B de sable ; la terrasse chargée d'un B d'or, et le chef d'azur à trois étoiles d'argent.*

95. (DUBOUCHE) = de Jean de BOUSCHEYS, m^{re} serrurier [et] de Narde Eycheveau (?), sa femme = (1644), f. 31 ; r. 3 ; n° 3. — *Parti : au 1^{er} d'azur à deux terriers passants d'argent l'un sur l'autre ; au 2^e d'azur au soleil d'or, au chef de même.*

DU BOUSCHET. Voir Lambertie, seigneur du Bouchet.

96. = Leonard BOUTAUDON = (1633-33), f. 47 ; r. 1 ; n° 2. — *D'azur à l'arbre de sinople, terrassé de même, au soleil de gueules mouvant de l'angle dextre de l'écu.*

= J'ay fait les armes dudit Boutaudon sur un cachet d'assiette qu'on m'a monstré, auxquelles j'ay mis l'heaulme et tymbres, comme son filz aisné m'a commandé = (f. 43 v^o).

97. = M^{re} Jean BOUTINEAU, chanoine de St-Etienne, prises sur son cachet d'argent = (1637-38), f. 57 ; r. 1 ; n° 3. — *D'azur à deux mains d'argent mouvant d'un nuage de même à dextre et à senestre, et tenant un cercle d'or.*

= J'ay fait les armes de feu maître Jean Boutineau, chanoine de St-Etienne, prises sur son cachet d'argent. Le fondz est d'azur ; l'anneau qui est au milieu, d'or ; les mains, commencemens de bras et nues tout d'argent = (f. 56 v^o).

Antoine Boutinaud, chanoine de Saint-Etienne, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur, à deux mains de carnation, parées d'argent, tenant une bague d'or, avec son chaton garni de rubis, posée en cœur, accompagnée de trois étoiles d'argent rangées en fasces.*

98. « Thomas BOUTINEAU », f. 6; r. 2; n° 1. — *D'azur, à deux mains d'argent issantes d'un usage de même au flanc dextre et senestre, et tenant un cercle d'or.*

99. « François BOUVERVE, marchand, fit enregistrer ses armes en 1609; d'or à un arbre de sinople sur une terrasse de sable, et au serpent de guules tortillé autour, accosté de deux lettres F et B de sable.

100. (BOILLEAU) « de (1) BOYLAUD » (1644), f. 29; r. 3; n° 2. — *D'azur à l'arbre de sinople surmonté d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

101. « Dudit BOYLAUD [et de] Magdelaine (?) GRÔS, sa femme » (1644), f. 29; r. 3; n° 3. — *Parti : au 1^{er} d'azur à l'arbre de sinople surmonté d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or; au 2^e d'azur au globe surmonté d'une croix d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même.*

102. « M^r BOYOL », f. 2; r. 3; n° 2. — *D'azur, à la fasce en dixes de guules accompagnée d'un lion léopardé d'or en chef, et de six besants de même en pointe, 3, 2 et 1. (Voy. planche 1).*

BOYS (du). Voir DUBOIS, DU BOYS.

103. « BOYSSE, de la Cité » (1650-52), f. 44; r. 3; n° 2. — *De... au chevron de..... surmonté d'un croissant entre deux étoiles de... accompagné en pointe d'un buisson de sinople.*

« C'est un buisson tout verd, relevé de jaune ».

104. « BOYSSE » (1644), f. 33; r. 2; n° 2. — *De..... à un buisson de sinople sur une terrasse d'argent, accompagné en chef de trois étoiles de..... et en pointe d'un croissant d'argent.*

Voir aussi BOISSE.

105. « S^r (2) BOYSSE, épicier, gendre de chez Texandier » (1642-43), f. 36; r. 2; n° 1. — *D'or au bois ou buisson de sinople, surmonté d'un croissant de guules.*

« Fay fait ledit blason ».

106. « Gerald BRAMAUD, d'Aixe » (1655-57), f. 51 v^o; r. 1; n° 1.

(1) Fréon en blanc.

(2) Fréon en blanc.

— D'azur au poisson d'argent posé en face, accompagné en chef d'une étoile d'or et des lettres G et B de même et en pointe d'une rivière d'argent.

107. « M^r Hugues DE BREAU, prestre de S^t Michel = (1628), f. 43; r. 2; n^o 2 — D'or à la croix haute de gueules fichée dans un cœur de même, deux rameaux de aloople sortant du bas de la croix, et deux autres en sautoir soutenant le cœur.

108. « Jean BRÉGEFER dict le Manoy = (1627), f. 43; r. 4; n^o 3. — D'azur à l'austriache d'argent portant dans son bec un anneau de même, saestrée d'une rose d'or.
« L'austriache et l'anneau sont d'argent; les pales de noir rehaussées de blanc ».

109. (DU BREUIL, DUBREUIL) « de BREIL (1) » (1648 et 59), f. 42; r. 4; n^o 2. — De..... au cœur d'or portant une croix haussée de même.

110. « Simon BRIANCE = (1635-57), f. 51; r. 2; n^o 2. — D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un autre croissant d'argent.

111. « Dudit BRIANCE et Marie REYNIER, sa femme = (1635-57), f. 51; r. 2; n^o 3. — Parti: au 1^{er} d'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or et en pointe d'un autre croissant d'argent; au 2^e d'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, accompagnée de trois cœurs d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

112. (DE BRIE, seigneur de Bosfran ou Bosfranc) « Noble 190 BÔSFREN », f. 44 R; r. 4; n^o 4. — D'azur à trois liens d'or, lampassés de gueules couronnés d'or, deux et un.

« L'heaulme de fron. »
Voir le fuchet 44 de ce livre.

113. Id. « Noble (2) DE BÔSFREN », f. 28; r. 2; n^o 4. — D'or à trois liens de gueules, couronnés de même, posés deux et un.
Ecuison point.

« Pour l'entorement de feu noble (3) s^r de Bosfran, je feitz

(1) D'une autre main que celle de Pascent.

(2) Prénom resté en blanc.

(3) De blanc.

60 escussions, savoir 20 entier de ses armes, qui sont trois lions rampans de gueules, ayant chacun une couronne de gueules, champ d'or, et l'heaulme d'or à l'ordinaire; autres vingt escussions aussi tous entiers (?) des armes de dame (1) sa veuve, qui sont cinq fleurs de lys d'argent, champ de gueules; le cordon blanc, tout entier, — et autres 20 escartelés, moitié desdits sieur et dame tout ensemble, ayant l'heaulme au costé droit et ledit cordon au costé gauche, comme on peut voir cy dessus (2).

« Depuis, j'ay fait lesdites armes pour feu (3) : j'ay fait le champ d'azur, les 3 lions couronnés d'or ».

113. *Id.* [DE BOFFREN] « de dame (4) sa veuve », l. 2 R; r. 2; n° 2. — *De gueules à cinq fleurs de lis d'argent posées deux, une et deux.*

Escusson peint.

114. *Id.* [DE BOFFREN] « desdits s^r et dame tout ensemble, escartelés », l. 2 R; r. 2; n° 3. — *Escartelé : aux 1^e et 4^e d'or à trois lions de gueules couronnés de même, posés deux et un; aux 2^e et 3^e de gueules à cinq fleurs de lis d'argent, posés deux, une et deux.*

Escusson peint.

115. « Marcial BRIGUOT » (1630 à 52), l. 42; r. 3; n° 2. — *D'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, un croissant d'argent en pointe.*

116. « M^r BRISSAUD, advocat » (1632 ou 34), l. 47; r. 3; n° 3. — *Parti : au 1^{er} d'azur sautoiu d'or à trois étoiles rangées en fasces de même, surmontées d'un soleil aussi d'or; au 2^e de gueules à deux mains d'argent tenant un cœur d'or.*

117. « Nicolas BRISSET, fils de feu M^r Jean Brisset, sergent royal » (1648 et suiv.), l. 41; r. 1; n° 3. — *D'or à l'arbre de sinople, au chef de gueules à trois étoiles d'or.*

« Les armes dudit Nicolas Brisset sont différentes de celles de feu son père, qui sont au 16 feuilhet de ce livre » (l. 40 v°).

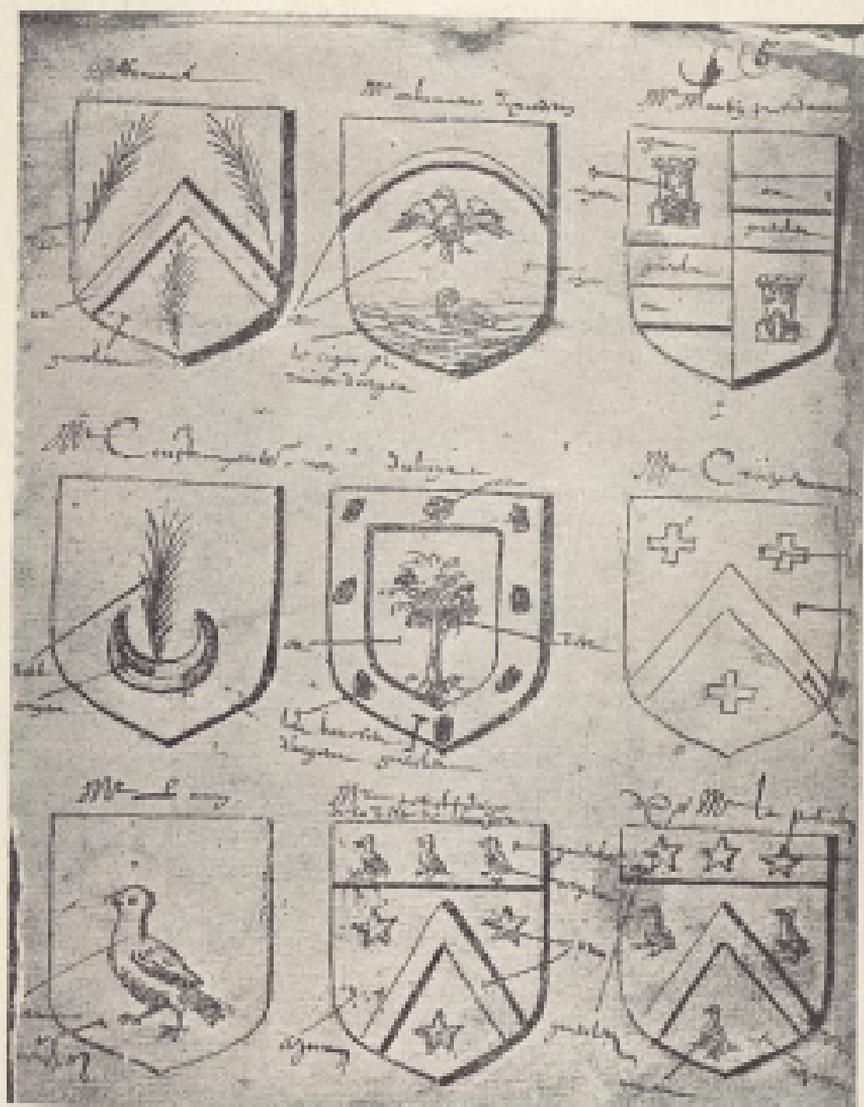
118. « M^r Jean BRISSET, sergent, et Marsalle Boudand, sa femme » (entre 1630 et 1640), l. 46; r. 2; n° 1. — *Parti : au 1^{er} d'azur à la plante de trois tiges de sinople, fleuries à leur sommet*

(1) Un blanc.

(2) Ce sont les deux blasons qui suivent, n° 114.

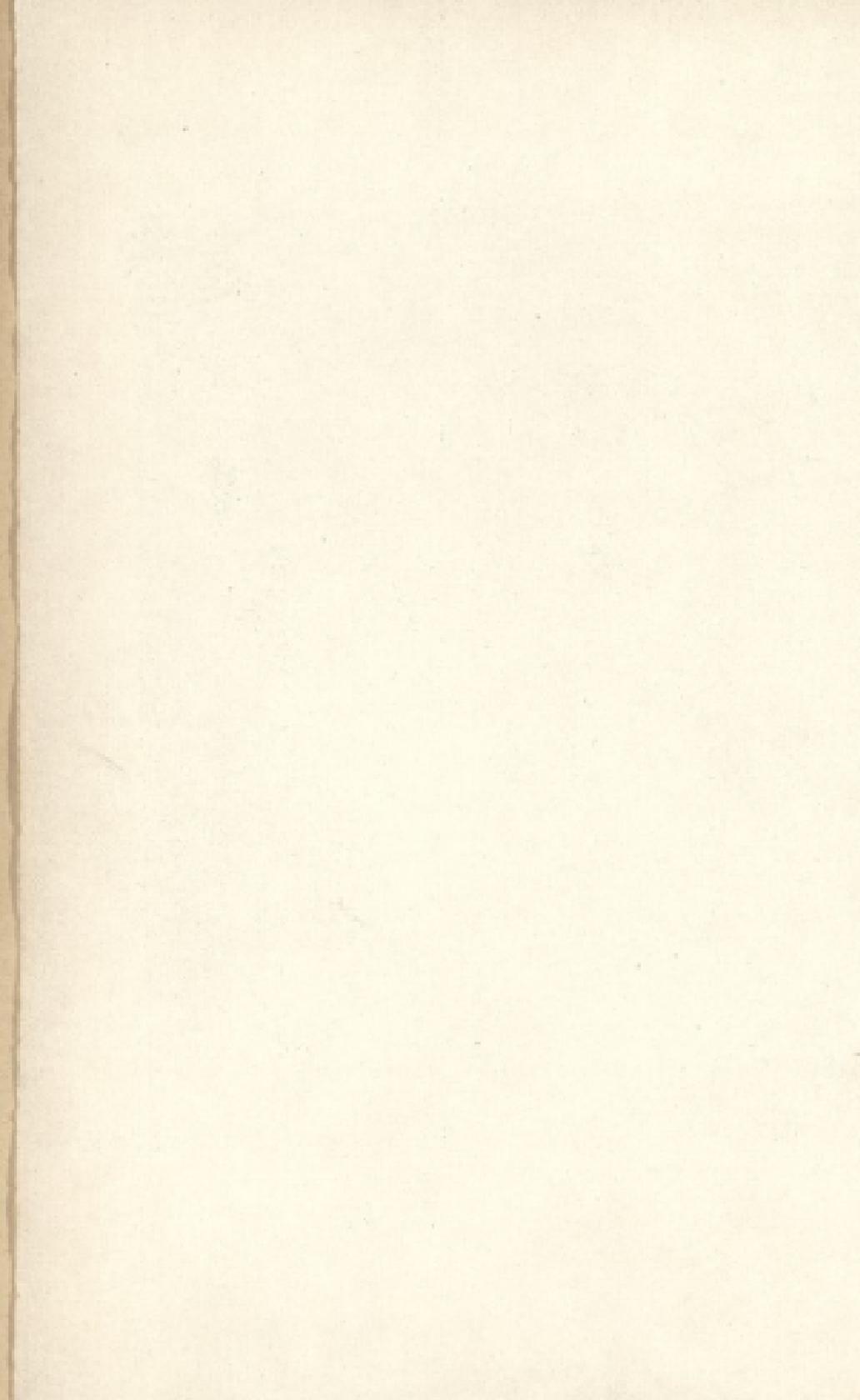
(3) Un blanc.

(4) Un blanc.



Planches I du Recueil d'armoiries illustrées de Philippe Fouquet.

Légende. — 1. Bonnat (n^{os} 622 à 625). — 2. Arbois (n^o 6). — 3. Martin (n^{os} 497 à 501). — 4. Coustant (n^{os} 178 à 185). — 5. Dubois (n^{os} 252 à 265). — 6. Coustier (n^{os} 199, 195). — 7. Lamy (n^o 607). — 8 et 9. Paillet (n^{os} 564 à 569).



d'une rose d'or; au 2^e d'azur au chevron d'or, surmonté d'un soleil de même et en pointe une rose aussi d'or.

« Les armes de Nicolas Brisset, filz dudit M^r Jean Brisset, sont au H feuthet de ce livre » (l. 15 v°).

119. (DE BROA) « DE BROUA » (1646), l. 37; r. 2; n° 3. — *D'azur à la cordelière entrelacée en forme de croix d'argent, accompagnée en chef de deux roses d'or.*

120. « Claude BROULHAUD » (1644), l. 31; r. 2; n° 3. — *D'azur à l'aigle essorant d'un anage d'argent, en pointe une rivière de même.*

121. « DE LA BROUSSE, s^r de Teyssonnières » (1640), l. 18; r. 2; n° 1. — *D'azur à l'arbre de sinople, au lion de gueules passant derrière le tronc de l'arbre.*

« Pour les armes de feu Philippe de La Brousse, s^r de Teyssonnières, les ay faites sur un cachet de vesselle qu'on m'a monstré, qui avoit le lion derrière l'arbre, comme on peut veyr aux 4 de la page suivante. J'ay fait le blason, sçavoir le fondez d'or, le lion de gueules et l'arbre vert, le timbre d'or. »

122. (DE BREIL) « Jean DU BRUEIL, m^{re} mareschal des faubourgs de Montmailier » (1637-58), l. 57; r. 3; n° 1. — *D'azur à la croix haussée fichée dans un cœur de..... chargé des lettres I. D. B.*

123. « François BRUNET, trésorier de France à Limoges, a ses armes sur le plan de cette ville dressé par A. Jouvin de Rochefort, vers 1680, elles sont d'azur au léopard d'or accompagné en chef d'une étoile de même entre deux croissants d'argent. (Voy. planche 5).

124. « BRUNIER (?), m^{re} ceinturier, autremen BELAT (1) » (1648 et suiv.), l. 39; r. 3; n° 3. — *D'azur à l'arbre de sinople terrassé de même, accompagné de cinq étoiles d'or, 1, 2 et 3.*

125. « CAGNAT » (1650-52), l. 44; r. 3; n° 3. — *D'azur au coq d'argent, et trois étoiles de..... en chef.*

126. (CAILLAUD) « Françoise CAILHAUD » femme de Pierre MENSAT (1643-44), l. 28; r. 1; n° 2. — *D'azur à la montagne de cinq copeaux d'argent.*

(1) Ces deux derniers mots d'une écriture postérieure.

127. *François CARBONEL DE CANISY, évêque de Limoges (1695-1706) fit enregistrer ses armes en 1696 : *coups de gueules et d'azur à trois tourteaux d'hermines, 2 et 1.*

128. *DE CARBONNIERE. — *D'argent semé de charbons ardents, à trois bandes d'azur.* (Armorial Lamy).

Melchior de Carbonnière, gentilhomme et seigneur de Saint-Brice, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent semé de charbons de sable allumés de gueules, à trois bandes d'azur brochant sur le tout.* La mainteneur de 1696 les donne d'une manière plus exacte : *d'azur à trois bandes d'argent chargées de dix flammes de gueules, quatre, trois, deux et une.*

129. * CARRIER (1642), f. 25; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent où sont trois étoiles d'or.*

« J'ay prins les armes de Carrier sur d'autres qui ont cy-devant servy pour des honneurs funbres » (f. 24 v°).

130. * M^r Pierre CARRIERE (1635-1637), f. 52; r. 2; n° 2. — *D'azur, au lion d'or contourné, affronté avec un chien passant d'argent.*

« J'ay fait les armes dudit s^r Carriere aux 8 de l'autre page, prinses sur un cachet d'argent qu'on m'a monstré, pour l'enterelement de sa femme, qui estoit des Poylevés; apres j'en feictz (sic) d'autres pour l'enterelement dudit s^r Pierre Carriere, comme elles sont les 8 de la page suivante, prinses sur un panonceau de conseil » (f. 51 v°).

131. * Les autres armes dudit s^r Pierre CARRIERE sont par dessus » (1635-37), f. 52; r. 3; n° 2. — *D'azur au lion d'or, surmonté d'une étoile de même.*

132. * DES CARS-LAVAUGUYON. — *De gueules au pal de noir.* (Armorial Lamy).

François des Cars, seigneur des Cars, fit enregistrer ses armes en 1696, telles qu'elles sont ci-dessus.

133. * Pierre CELIERE l'aîné (entre 1640 et 1642), f. 22; r. 3; n° 2. — *D'azur à trois épis de seigle d'or, posés 2 et 1, accompagnés en chef d'un soleil de même.*

La famille de Seiglière porte d'azur à trois épis de seigle d'or, posés 2 et 1. Le nom de Celierie semble être une transformation de celui de Seiglière.

134. = M^r Léonard CERTE, advocin « (1684-85), f. 50; r. 2; n^o 2. — *D'azur à deux anneaux mouvantes d'un mélange d'argent aux deux flancs de l'écu et tenant une couronne de laurier d'or et au chef un chevron abaissé de même, accompagné en pointe d'un cœur aussi d'or; au chef coussé de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

« Il y a d'autres armes de Certo, différentes. Voyez le 28^e de l'autre livre » (f. 40 v^o).

135. = CEYNAT », f. 4; r. 2; n^o 3. — *D'azur à la fasces en dextère d'argent, accompagnée en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'un cœur d'or accosté de deux étoiles de même.*

« J'ay fait les armes de chez Ceynat sur d'autres qu'on m'a monstré ayant servy (?) a des honneurs fanchres. Le cœur est d'or et la berle (1) estoit (?) seulement de noyr, tirée au rebault d'un peu de blanc » (fol. 4 v^o).

136. = Léonard CHABROL dict LAMY « (1648 et suiv.), f. 49; r. 2; n^o 2. — *D'azur à la martille d'argent abaissée de sable, en chef une étoile d'or.*

« J'ay prins les armes S de la page suyrante sur un cachet d'assiette » (f. 39 v^o).

137. = Joussein CHAMBINAUD, marchand « (1687 ou peu après), f. 61; r. 1; n^o 2. — *D'azur à la cordelière d'argent entrelacée en forme de croix, portant sur les deux bras deux coqs, affrontés d'or, couronnés de gueules, accompagnée en chef d'un chérubin d'or et en pointe d'un cœur de même traversé par deux fleches d'or empennées d'argent.*

« Il y a des Chambinaud qui ont leurs armes différentes, qui n'ont point d'ange, comme pouvez voir dans ledit (?) livre » (f. 60 v^o).

138. = CHAMBINAUD, pres S^t Marcial « (1648 et suiv.), f. 41; r. 1; n^o 2. — *D'azur au lion d'or.*

139. = CHAMPAGNAT, femme du S^t Meynard « (1687), f. 42; r. 1; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un grêl de même, au chef coussé d'azur à trois étoiles d'or.*

« Pour celles (les armes) de Chies Champagnat, on me lès a esté commandées. S'il en fault lèrer (?) davantage, faudra-scavoyr comme on lès voudra. »

(1) Berle, assés.

140. Melchior CHAMPALIMAUD, assesseur de la maison de ville de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à trois fleurs de gueules en bouquet, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

Baptiste Champalimaud, marchand de la ville de Limoges, fit aussi enregistrer les siennes, mais négligea d'en donner le dessin.

141. « GHANTOIS, sieur » (1643 et suiv.), f. 34; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois besants d'or et un lambel de trois pendans d'argent en chef.*

N... Chantois de l'Assomorie fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de même, deux en chef et un en pointe.*

Les armes de cette famille, qui sont à une clef de voûte de l'église d'Aixe, ont le lambel.

142. « CHAPELLAS » (entre 1637 et 1678), f. 64; r. 3; n° 3. — *D'azur à une chapelle d'argent, accompagnée de trois poires d'or, deux en chef et une en pointe.*

143. « Estienne CHAPTAL » (1650-52), f. 43; r. 2; n° 4. — *De.... à une hache de.... entre les lettres E. C.*

144. « Leonard CHARLES, praticien » (1645 et suiv.), f. 36; r. 1; n° 2. — *D'azur au croissant d'argent et une eau de même en pointe.*

145. « M^r CHASTAGNAC, receveur (?) » (1642), f. 25; r. 1; n° 1. — *D'argent au châtaignier de sinople sur une campagne de même, fruité d'or, accosté de deux lions adossés de gueules.*

« Les premières armes de la page suivante sont de M^r Chastagnac, receveur (?), qu'il me fit fere pareilles, 1642, qu'il tint la feste Dieu de S^t Michel; et sont ses armes et celles de Madame sa femme, qui est des Decorde (?) tout ensemble : le champ d'argent; le chatain et teroir vertz; les chastagnes de jaune, et les lions de gueules, qui est rouge » (f. 24 r°). (Voy. planche 1).

146. « De M^r CHASTAGNAT, grand prevost » (1633), f. 34; r. 4; n° 1 et 2 (1). — *Escartelé : aux 1^{re} et 4^e d'argent au châtaignier de sinople; aux 2^e et 3^e d'or à deux lions adossés de gueules.*

« Monsieur Chastagnat, grand prevost en la generalité de Limoges, tint la Feste Dieu de S^t Michel 1633; me fit fere ses troys grandes

(1) L'écusson tient la place ordinairement occupée par deux blasons.

armoiries comme elles sont premières de la page suivante, qui sont escartellées : les siennes sont un arbre chataigner, champ d'argent, et celles de feue dame Decordes, sa femme, qui sont les 2 lions de gueules, champ d'or, — prises sur un cachet qu'il me fit voir. Si on en veut fero d'autres, faudra savoir s'ils les veulent pareilles ou non.

« Il y a d'autres armes de M^{re} les Chastagnatz diferentes. Voyes les aux 4 et 47^e feulhetz de l'autre livre, et premier feulhet du present livre » (f. 50 v^o).

147. « M^{re} CHASTAIGNAT », f. 2; r. 3; n^o 3. — *D'argent au chataignier de sinople, fruité d'or, accosté de deux lions adossés de gueules.*

« M. Chastagnat (1) avoit, en champ d'argent, en ses armes anciennes : un arbre chataing seulement; ausquelles il a augmenté de deux lions rompus, de gueules, au corps dud. arbre, qui sont ses armes et de madame sa femme tout ensemble, laquelle est de M^{re} les Decordes, qui ont pour leurs armes deux lions de gueules, champ d'or » (fol. 2 v^o).

Pierre Chastagnac, trésorier de France à Limoges, a ses armes sur le plan de cette ville dressé vers 1680 par A. Jousin de Rochefort; elles sont d'ar au chataignier de sinople sur une terrasse de même, accosté de deux lions adossés de gueules. (Voy. planche 5).

De CHASTELART. Voir Maignac, sieur de Chastelart.

148. « De M^{re} de CHASTENET », f. 4 R v^o; r. 2; n^o 1. (2) — *D'argent au chataignier de sinople, accosté de quatre hermines, deux et deux, au chef d'or surmonté de gueules, chargé d'un soleil d'or.*

Écusson peint.

« Armes de M^{re} de Chastenet, senechal de Montmorillon, que j'ay prises sur d'autres, en broderie. — Celles de feu M^{re} son pere, Lieutenant-general, sont diferentes. Elles sont au 3^e feulhet de ce livre ».

« Voyes le feulhet 40 de ce livre et un autre feulhet joignant aussi merqué 40, qui sont sous deux merqués 40 » (f. 3 v^o).

Jean de Chastenet, seigneur de Meyrignac près Bourgneuf, secrétaire du roi, président et sénéchal à Montmorillon, est mort en avril 1638.

(1) Un mot douteux. On pourrait lire à la rigueur « receveur »; mais cette lecture semble peu probable.

(2) Un seul écusson dans cette rangée.

149. « Sous les armes de feu dame (1), femme dudit^r de CHASTENET », que j'ay aussi prinses entieres, ayant tout le cordon entier d'argent tra qui est de blanc et d'argent. » f. 4 B^{re}; r. 3 (2). — *D'azur à la face en dinise d'or, le chef auventé d'azur, et quatre festes d'argent accolées et rangées en face.*

Escusson point.

150. « De CHASTENET, gendre chez Lachenaud » (1644), f. 50; r. 3; n° 3. — *D'or au châtaignier de sinople et un soleil de gueules en chef.*

151. « M^r BEGHASTENET, lieutenant general à Limoges », f. 6; r. 1; n° 1. — *D'argent au châtaignier de sinople fruite d'or, et un soleil de gueules en chef.*

François du Chastenot, écuyer, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent au châtaignier de sinople, accompagné de quatre manchettes d'hermines de sable, deux en chef et deux en pointe, et un chef d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'or.*

De CHASTREY. Voir Perrière de Chastreay.

152. « M^r Pierre CHAUD, juge de Chasteaupontsac » (1627) (3), f. 41; r. 3; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un trèfle aussi d'or soutenu par un croissant d'argent posé sur des flammes de gueules.*

« Le feu au naturel. »

En 1696, Jean Chaud, écuyer, seigneur de La Chassaigüe et du Bognon, et Jacques Chaud, seigneur de La Meneireix, conseiller, avocat et procureur du roi en la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche au Dorat, firent enregistrer leurs armes, qui sont celles ci-dessus.

153. « Joseph CHAUMEIX, bourgeois de la ville d'Aisse, autrement MARRAND » (entre 1667 et 1678), voir ci-après. — F. 61; r. 2; n° 1. — *D'azur à l'arbre de sinople terrassé de même, accosté des lettres I et C d'or, et trois étoiles de même en chef.*

« Voyez cy devant folio 59. Il y a les armes de Joseph Choumeix, différentes; car on me les a commandées comme voyés, savoir : champ d'azur, 3 estoilles d'or, et l'arbre de sinople (f. 60 r°).

(1) Le nom est resté en blanc.

(2) Un seul blason sur ce rang.

(3) Ce blason est le premier de ceux qui figurent sous la date de 1627.

154. * Joseph CHOUMEYS * (1638 ou peu après), f. 59; r. 3; n° 3. — *D'or à l'arbre de sinople terrassé de même, accompagné en chef de deux étoiles de gueules.*

155. * CHAUVERON DE JOURGNIAC, d'après l'Armorial Lamy, avait pour armes : *d'azur à trois barres d'or. C'est aussi ce que dit Poncet à l'article de Jurniac.*

Pendant la famille Chauveron de Jourgualac portait *d'argent au pal de sable chargé de trois bandes d'or*, ainsi qu'on le voit dans la maintenue de noblesse de 1693. Ce sont aussi ses dernières armes que fit enregistrer, en 1696, Jean Chauveron, écuyer, seigneur de Jourgniac, ainsi décrites : *d'argent au pal bandé d'or et de sable de six pièces.*

156. * CHAVAGNAC * (entre 1667 et 1678), f. 62; r. 1; n° 2. — *D'azur à l'arbre de sinople, un cheval d'or brochant sur le tronc de l'arbre.*

157. * S^r CHAVAIGNAC, gendre de M^r Pinot, président * (1655-57), f. 54; r. 2; n° 3. — *D'or à l'arbre de sinople, sur une champagne de même et un cheval passant de gueules brochant sur le tronc de l'arbre.*

Léonard Chavanat, chassins de la cathédrale de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à l'arbre de sinople.*

158. * Etienne de CHAVAILLE, doyen de l'église cathédrale de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à une étoile d'argent, accompagnée de trois coeurs d'or; écartelé de gueules à ses lices d'argent, couronné d'or, accompagné de 13 herauts posés en bordure aussi d'argent.*

159. * Guillaume CHAVEPEYRE * (1633-51), f. 48; r. 3; n° 2. — *De ... à l'aigle au vol abaissé, accompagnée en chef de deux étoiles de....*

160. * Autre CHAVEPEYRE, gendre chez Goudin * (1633-51), f. 48; r. 3; n° 3. — *D'azur à un rocher d'argent, issant d'une rivière de même.*

* Pour ce blason, voudrais champ d'azur; la roche et rivière d'argent. *

* Notez que je vois les armes de Chavepeyre, gendre chez Goudin, sur une assiette d'estain qu'on m'a montré. Je ne fais point ses armes; mais je fais les autres prochains de Guillaume Chavepeyre, pour l'enterrement de sa femme veuve, Catherine Mayzo, comme il me fut commandé * (f. 47 v°).

165. « L'hoite de Gris, CHENAUD » (1653), f. 47; r. 2; n° 2. — *D'azur à l'arbre de simple terrassé de même.*

162. « CHEVIALE, submesnier de M^r l'Evêque de Limoges » (1657-58), f. 37; r. 2; n° 9. — *D'azur à deux chiens rouspans affrontés d'argent et trois tours de même rangées en chef.*

163. « M^r Jean CHEYROU, notaire d'Aixe » (1659-52), f. 43; r. 2; n° 3. — *D'azur à deux chiens d'or passants l'un sur l'autre, renfermés dans un cercle aussi d'or.*

164. « CHIQUET ». Voir Giquet.

165. « CIBOT, s^r du Rieu » (1679 ou postérieur), f. 66; r. 3; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, surmonté de trois étoiles rangées en fasces de..... soutenu d'un soleil d'or, accompagné en pointe d'une coupe de calice ou ciboire de.....*

166. « Jacques CIBOT » (1646 et suiv.), f. 38; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois coupes de calice ou ciboire de même, au chef de gueules à un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

« Il y a d'autres Cibots qui ont leurs armes différentes. Voyez le feuillet 20 de ce livre » (f. 37 v°).

167. « Jean CIBOT, gendre chez Trottier » (1646 et suiv.), f. 38; r. 1; n° 4. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois coupes de calice ou de ciboire de même, deux en chef, une en pointe, au chef coupé de gueules à l'étoile d'or entre deux croissants d'argent.*

Jean Cibot, marchand de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à deux coupes de calice ou de ciboire d'or, posées en chef, et une de même en pointe, accostée des lettres H et C d'argent.*

Claude Cibot, aussi marchand de Limoges, en fit enregistrer de semblables ayant la coupe de la pointe accostée de deux C.

Voir aussi Cybot.

168. (CLARY, DE CLARY) « M^r DECLARY, trésorier général » (1648 et suiv.), f. 30; r. 2; n° 3. — *D'azur à deux clés d'argent posées l'une au dessus de l'autre en pal à dextre; et un croissant d'argent soutenu d'un demi-soleil avec figure de profil d'or à senestre.*

« Pour l'enregistrement de feu demoiselle (1) Maloden, femme de M^r Declary, trésorier général, je fis les armes dudit s^r Declary

(1) Prénoms en blanc.

comme elles sont les 6 de la page suivante : le champ est rouge; les clefs et le croissant d'argent; le soleil de perfil d'or. Pour les armes de ladite feu Maleden, il y a seulement les 3 lyons d'or, champ d'azur, sans autre chose » (f. 38 v°).

Charles de Glary, baron de Saint-Angel, conseiller, trésorier général des finances à Limoges, qui mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 15 décembre 1679, a ses armes sur le plan de la ville de Limoges, par A. Jouvin de Rochefort : *d'azur au chevron d'argent soutenu d'un croissant d'or, accompagné en chef de deux clefs d'argent posées en pal, et en pointe d'un soleil d'or.* (Voy. planche 5).

169. « M^r CLEMENT, procureur, mourut le 11^{me} janvier 1679 », f. 65; r. 2; n° 1. — *D'azur au lion passant de.... accompagné en chef de nuages soutenant six étoiles d'or, trois et trois, et en pointe d'une ancre d'argent plongeant dans une mer de même.*

170. « Pierre CLEMENT, premier frère de La Sainte Croix, 1653 », f. 47; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même, et en pointe d'une main d'argent.*

L'Armorial Lamy donne les armes des Clément de Limoges : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe d'une main de même.*

171. « M^r Joseph CLEMENT, greffier, consul, 1644), f. 29; r. 3; n° 1. — *D'azur à l'ancre d'or posée sur une montagne d'argent et accostée de deux étoiles d'or.*

« M^r Clément, greffier, consul, 1644, me fit augmenter de deux estoyles d'or en ses armes plus qu'il n'y avoit en celles de feu son pere, qui sont une ancre d'or sur un rocher d'argent, deux estoyles d'or. Champ d'azur » (f. 28 v°).

172. « Pierre CLEMENT » (1643-44), f. 28; r. 2; n° 1. — *D'azur à la fasce en dinise d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, et en pointe d'une main d'argent.*

« Aucunes foys chez Clément dict Pichegany, font mettre en leurs armes un chevron rompu au lieu de la barre qui est aux armes de la page suivante » (f. 27 v°).

173. « T. CLEMENT, sergent (?) royal » (entre 1646 et 1648), f. 21; r. 2; n° 2. — *D'azur à l'ancre d'argent accostée des lettres T et C d'or.*

174. « CLEMENT VI, pape limousin, de la maison de Bostier (1342-1362). — *D'argent à la bande de pourpre, accompagnée de six roses de guules rangées en orle, au chef de queues chargés de deux clefs d'argent posées en sautoir.* (Armorial Lamy).

175. (COGNASSE) = COGNACE = (1648 et suiv.), f. 38; r. 3; n° 2. — *D'azur à l'arbres de sinople terrassé de même.*

« On a fait les armes de ches Pierre Cognace sur d'autres qui avoient le champ d'azur, au lieu qu'il doit estre de metal d'or ou d'argent » (f. 37 v°).

« COGNACE (?) » (1648 et suiv.), f. 38; r. 3; n° 3. — *D'azur au cognassier chargé de coings de sinople.*

176. « COLIN, marchand (entre 1638 et 1640), f. 18; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un arbre de sinople.*

177. « Jean COLIN diet L'ANGELAUD » (ou Langeland), f. 6; r. 3; n° 3. — *D'azur à l'ange vêtu d'argent, la tête et les mains de carnation, les ailes d'or, posé sur un globe de gueules.*

178. « M^r Mathieu CONSTANT, notaire royal de Chasteau Chereiz » (1643), f. 27; r. 2; n° 1. — *D'or à l'arbres de sinople surmonté d'une étoile de gueules.*

« J'ay fait les armes dudit Constant sur un cachet qu'on m'a monstré : champ d'or; l'estoyle de gueules; l'arbres pinier vert rehaussé de jaulne. M^{rs} les Constantz, advocatz de cette ville, les ont diferentes. Voyez les derniers de la page 15 de ce livre » (f. 36 v°) (Voy. planche 4).

179. « M^r CONSTANT, notère », f. 3; r. 2; n° 1. — *D'azur au croissant d'argent soutenant une palme de sinople.*

« M^r Constant, ad[vo]cat, a ses armes diferentes. Voyez le 40^e feuilhet de ce livre. Despuz, pour l'enterement (?) d'ad. Constant, notère, j'ai fait des armes diferentes, on il y a un arbre dans un champ d'or, comme il me fut commandé » (f. 5 v°).

180. « M^r CONSTANT, advocat » (entre 1636 et 1640), f. 15; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent soutenant une palme de sinople.*

« Voyez les armes de Constant, notaire royal, que sont les 4 du feuilhet 27 de ce livre, et en l'autre livre elles n'y sont point » (f. 14 v°).

Guillaume Constant, conseiller du roi au présidial de Limoges, et Léonard Constant, aussi conseiller du roi au dit présidial, firent enregistrer leurs armes en 1606; elles sont comme ci-dessus, mais le croissant est d'or.

(1) Un mot que nous ne pouvons lire : pines, roses, tines.

181. * M^r CONSTANT, avocat * (1643 et suiv.), f. 36; r. 2; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une palme passée en pal et soutenu d'un croissant aussi d'or.*

182. (COLOMB) * Jean COULOMB, s^r de Courbiac * (1644), f. 23; r. 1; n^o 3. — *De gueules à la colombe d'argent portant dans son bec un rameau de sinople; à la bordure d'azur chargée de huit besants d'or.*

— J'ay fait les armes de Jean Coulomb, s^r de Courbiac, prises aux vistres de sa maison, sçavoir la colombe d'argent; la branche de laurier vert; champ de gueules (qui est rouge); les 8 besans d'autour d'or; le champ de la bande desdits besans est d'azur * (f. 22 v^o).

183. (COLOMB) * COULOMB, m^r horlogeur * (1634-35), f. 50; r. 3; n^o 1. — *De..... à la colombe d'argent portant dans son bec un rameau de.....*

184. * M. (1) de COUBRAS * (1643), f. 33; r. 2; n^o 3. — *De..... au dextrochère nuivant d'un usage au bas du flanc senestre tenant une épée en pal de..... accostée de deux étoiles de.....*

185. * COURTEYS * (1643 et suiv.), f. 35, r. 3; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de porc d'or.*

— J'ay fait les armes desdits Courteys, 7 de l'autre page, en un petit panonceau de S^r Croix, prises sur un grand panonceau de ladite frerie, qui avoit les 3 testes de porceaux et chevron rompu d'or, champ d'azur * (f. 33; r. 3; n^o 1).

186. * M^r COUSSY, huissier audencier * (entre 1630 et 1640), f. 47; r. 1; n^o 3. — *D'or à deux arbres de sinople sur une terrasse de même.*

187. * N..... COUSTIN DU MASNADAU, marquis dudit lieu du Masnadau et Jean Coustin, écuyer, sieur de Palmarin, en 1636, firent enregistrer leurs armes : *d'argent au lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.*

L'Armesial Lamy les donne *d'argent au lion de sable couronné et lampassé d'or.*

188. * Jean de GREIL, trésorier de France à Limoges, a ses armes sur le plan de cette ville, dressé vers 1680 par A. Jouvin de Rochefort : elles sont *d'azur au chevron d'or accompagné de trois fleurs de la Passion de même* (Voy. planche 3).

Ces armes sont les mêmes que celles des Duclou.

(1) Présent en blanc.

180. *CREVANT, marquis d'Humières, vicomte de Brigueil, gouverneur de Compiègne. — *Ecartelé d'argent et d'azur* (Armorial Lamy).

190. *François CROCHE * (1644), f. 33; r. 1; n° 2. — *D'argent au corbeau de sable perché sur un bâton de sinople.*

191. * CROCHE * (entre 1667 et 1678), f. 64; r. 1; n° 1. — *D'argent au corbeau de sable perché sur une branche feuillée de sinople, assésé en chef d'une étoile de gueules.*

* J'ay fait lesdites armes comme elles sont, sans scavoir le blason de chez Croche. *

192. * M^r CROIZIER *, f. 3; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent.* (Voy. planche 4).

193. * M^r CROIZIER, prebtre * (1653-54), f. 49; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même, et en chef d'un croissant d'argent.*

194. * CROUCHAUD * (1635-37), f. 33; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes d'argent, et en pointe d'un soleil d'or.*

195. * M^r CROUCHAUD, procureur * (1679 ou postérieur), f. 67; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croisettes d'or, et en pointe d'un soleil de même.*

196. * CROUZEL, bourgeois de Limoges. N... Sante(?), veuve de N... Crouzil, bourgeois de Limoges, fit enregistrer en 1696 les armes suivantes; mais on ne dit pas si ce sont les siennes ou celles de son défunt mari: *D'azur à trois têtes de chien coupées d'argent, accolées et bequées de même, deux et une, surmontées d'un cor de chasse d'or.*

197. *DESCUBES DE FERRANT. — *D'azur à trois cubes d'or posés deux et un.* (Armorial Lamy).

198. (CIBOT) * Ysaac CYBOT; Marseille Vouveys, sa femme * (entre 1640 et 1642), f. 26; r. 3; n° 3. — *Parti: au 1^{er} d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coupes de calice ou ciboires de même, deux en chef et une en pointe; au 2^e d'azur au chevron d'or, accompagné en chef des lettres M et V et en pointe R de même.*

199. * Jacques CYBOT, bayle des marchans * (1642), f. 25; r. 1; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois coupes de calice ou ciboires de même, deux en chef, une en pointe; au chef couru de gueules à un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

Voir aussi Cibot.

DALESME. Voir Alesme. — Les branches bordelaise, bretonne, saintongaise de cette famille limousine ont adopté de nombreuses variantes : modification dans les émaux, transformation des étoiles en molettes, suppression du croissant ou du chevron, etc.

200. « D'ARCHE, gantier » (1644), f. 36; r. 1; n° 2. — *D'azur à l'arche en esfre d'argent.*

Jean Darcho, conseiller du roi, lieutenant général criminel au présidial de Tulle, fit enregistrer ses armes en 1606 : *d'azur à une arche de Noé d'or sur des ondes d'argent, à une colombe de même volant en bande, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople et fondant sur l'arche.*

J. d'Arche, trésorier de France à Limoges vers 1680, portait *d'azur à l'arche d'argent, flottant sur une mer de même, portant une colombe aussi d'argent, tenant dans son bec un rameau d'olivier.* (Voy. planche 5).

201. « DAUMA » (1) (1637), f. 56; r. 2; n° 1. — *D'azur au navire à trois mâts d'or, sur une mer d'argent, accosté des lettres I et D d'or.*

202. « Noël DAURY » (1632-53), f. 46; r. 2; n° 2. — *D'azur au cœur d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même et au pointe d'une fleur de lis aussi d'or.*

203. « Jean DAVID, fils de feu Estienne DAVID » (1643-44), f. 28; r. 3; n° 2. — *D'azur à la croix haute, au bras senestre recroiseté et le dextre réuni au sommet, hanzée sur les lettres A. V. entrelacées, et accostée des lettres J D, le tout d'or.*

204. « DAVID (il y en a de différentes) », f. 8; r. 2; n° 3. — *D'azur, au lion d'or, accompagné de huit dés à jouer d'argent rangés en orle.* (Voy. la page précédente).

« Sr Jean David, du Clocher, m'a fait fere ses armes en un panonceau de la grand Saint-Marcial, où il m'a fait mettre six roses au lieu des huit dés qui sont aux armes de la page suivante » (f. 8 v°).

L'Armorial Lamy donne à Jean David, médecin, né à Limoges vers 1560, époux de Paule Benoit, *d'or au lion de gueules accompagné de cinq étoiles d'azur, 4 sous les pieds et 1 sur la tête.*

(1) Ce mot et les indications d'émaux ne sont pas de l'écriture de Poncelet.

David David, notaire à Limoges en 1626, faisait enregistrer ses armes : *d'argent à un lion de gueules lampassé et armé d'or.*

205. = J^e DAVID, du Clocher = (1) (1648 et suiv.), f. 40; r. 3; n° 3. — *D'azur au lion couronné, accompagné de cinq roses posées 2, 2 et 1, le tout d'or.*

206. = M^r DAVID, juge de Razes, bayle de S^{te}-Croix = (1645 et suiv.), f. 34; r. 4; n° 3. — *D'azur au pigeon d'argent, accosté de deux branches de sisople; en chef un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

« J'ay fait les armes de M^r David, juge de Razes, bayle de ladite feste S^{te}-Croix, 1645, sur un cachet qu'on m'a baillé, comme on peut voyr au 3 de la suyvante page, diferentes d'autres que je luy en ay cy devant fait » (f. 38 v^o).

207. = Jacques DAVID = (1633-57), f. 53; r. 3; n° 4. — *D'azur au David de carnation, avec un manteau de gueules, terrassant un lion d'or.*

« J'ay fait les armes de feu s^r Jacques David sur d'autres qu'on m'a monstré, ayant servy a des honneurs fanchres, ayant le fonds d'azur, le David esgorgeant le lion de couleur carnation, ledit lion d'or, le manteau dudit David de rouge » (f. 52 v^o).

Pierre David, seigneur de La Vergne, conseiller du roi, directeur et trésorier de la Monnaie de Limoges, faisait enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur au roi David contourné d'argent, couronné d'or, percant, avec un poignard d'argent garni d'or, la gueule d'un lion d'argent lampassé et armé de gueules; le roi senestré en chef d'une harpe d'argent.*

Jacques David, bourgeois de Limoges, à la même époque faisait enregistrer les siennes : *d'azur à un David effaquant un lion qu'il tient par les deux mâchoires, surmonté d'une harpe et soutenu d'une mer, le tout d'argent.*

Philibert de David, benyer, fit aussi aussi enregistrer les siennes : *d'azur à six coquilles d'or posées trois en chef, une en cœur et deux en pointe.* Il appartenait à la famille des David de Lastour, de Venteaux, des Étangs, qui porte : *d'or à trois coquilles de sisople.*

(1) D'une autre écriture que celle de Panoet, on a d'abord écrit: J^e (Joseph), puis la même main a mis les lettres au au-dessus. Il s'agit donc probablement d'un Jean David.

N... David, marquis de Lastours, écuyer, seigneur dudit lieu, fit enregistrer : *de sinople à trois coquilles d'argent, deux et une, et un chef d'argent chargé de trois coquilles de sable.*

208. « M^r DAVID, épicier » (1679 ou postérieur), f. 66; r. 3; n^o 2. — *D'azur à une harpe d'or, les cordes d'argent, au chef de gueules à trois étoiles d'or.*

209. « DEAUX, m^r tailleur » (1657-58), f. 56; r. 4; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une croix d'argent sur une visière de même.*

« Les armes dudit (1) Deaux sont différentes. Voyez le 50^e feuillet de l'autre livre » (f. 55 v^o).

La famille Deaux porte : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois besants de même posés en chef.* (Dict. des anciennes familles du Poitou).

DEBOUSCHEYS. Voir Dubouscheys.

210. [DECHAUX] « DECHAUDZ » (1644), f. 30; r. 1; n^o 3. — *D'azur au lion passant d'or, et en pointe une flamme de gueules.*

« Notter que, lors de l'enterrement de feu M^r Esienne Yvernaud, prêtre, grand vicaire de S-Martial, on fit servir les armes de feu M^r Leonard Dechaud, notaire, son oncle, et j'en feiz de pareils 13 qu'il y en avoit à dire » (f. 29 v^o).

211. « M. DÉCLAREUIL (?) , prêtre (?) (1679 ou postérieur), f. 67; r. 2; n^o 4. — *De... à une bande chargée de onze besants, accompagnée en chef d'un lion couronné, accolé d'un croissant et d'une étoile, soutenu d'une autre étoile, et en pointe d'un lion couronné surmonté d'une comète, et soutenu d'une étoile et d'un soleil* (sans indication d'émaux).

212. « Monsieur DECORDES, lieutenant general » (1644), f. 36; r. 1; n^o 1. — *D'or à deux lions adossés de gueules.*

213. « DESCORDES » (?), f. 4; r. 3; n^o 3. — *D'or à deux lions adossés de gueules.*

Martial de Cordes, seigneur de Féllis, conseiller du roi au présidial de Limoges en 1626, fit enregistrer ses armes telles qu'elles sont ci-dessus.

(1) On ne peut lire d'autres.

214. = Leonarde, (?) DEGLANE, femme du dit JOUBERT = (1643-44), f. 28; r. 3; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, et une rivière d'argent en pointe.*

215. DEGORCEIX, gendre de GUY, et de sa femme, tout ensemble = (entre 1638 et 1667), f. 69; r. 2; n° 3. — *Parti au 1^{er} d'or à l'arbre de simple et un lion passant de gueules brochant sur le tronc de l'arbre, au 2^e d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe, et deux coeurs d'or aussi en pointe.*

216. = André DEGORSES, m^r pintier = (1627), f. 12; r. 4; n° 3. — *D'azur à deux étoiles rangées en fasces, accompagnées en chef des lettres A D, et en pointe de la lettre G, le tout d'or.*

Voir aussi Gentil, femme du dit Degorses.

217. = B. DELACHENAUD = (entre 1630 et 1640), f. 15; r. 3; n° 2. — *D'azur à l'arbre de simple sur une champagne de même, accosté, à dextre, de deux étoiles d'or et d'un croissant d'argent posés en triangle dont le croissant occupe le sommet près du tronc de l'arbre, et à senestre de trois étoiles d'or aussi disposées en triangle.*

218. = M^r DELAPINE, eslu = (1642), f. 25; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin de même, 2 et 1.*

219. = DELAROCHE, autrement Vouzelle =, f. 6; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux demi-rois d'or, et en pointe d'un rocher d'argent.*

• Il y a d'autres Vouzelle, diets La Roche, qui ont leurs armes différentes. Voir le feuillet 31 de ce livre et le 39 de l'autre livre = (f. 6 v°).

220. = DELAUZE, autrement CHEVAL BLANC (1) =, f. 7; r. 2; n° 3. — *D'azur au cheval d'argent, accompagné en pointe d'une rivière où nage un poisson de même (Alose).*

(1) Du nom de l'hôtelier, fort connue, qu'il tenait, et qui donna son nom à la rue. Un des chefs populaires de la Ligue à Limoges, Léonard Delauze, père ou grand-père de celui dont il s'agit ici, fut pendu le 17 octobre 1589, à la suite d'événements rapportés en détail dans une notice historique sur La Ligue à Limoges, publié par M. L. Gaubert en 1884. Ce personnage est souvent appelé « Cheval Blanc » tout court dans les documents contemporains.

221. « Charles DELAUZE » (1644), f. 38; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron de..., soutenu d'un croissant et accompagné de trois étoiles de..., en pointe une rivière d'argent où nage un poisson (Alose) de même.*

« Il y a des Delauze qui ont leurs armes différentes. Voyez les feuillets 73 de l'autre livre. Autres ont seulement un cheval blanc » (f. 32 v°).

222. « Jean DELAVAUT », f. 4; r. 1; n° 2. — *D'azur à la fasce en divise d'argent, accompagnée en chef d'un croissant d'argent entre deux quintefeuilles d'or, et en pointe d'un lion passant d'or, brochant sur le tronc d'un arbre de même.*

223. « DELAVAUT » (1628), f. 14; r. 1; n° 3. — *De... à l'arbre de..., accompagné en pointe d'un croissant, et un lion passant brochant sur le tronc de l'arbre.*

224. « M^r DELAVAUT, marchand » (1630-52), f. 43; r. 1; n° 3. — *D'azur à la cordelière d'argent entrelacée en forme de croix, et un pigeon d'argent en pointe.*

225. (DE) LIGNAC « DELEGNAC (sic), prêtre » (1648 et suiv.), f. 38; r. 2; n° 2. — *D'azur à deux croissants d'argent posés en fasce, et en chef les lettres E et D.*

226. « Autre DE LIGNAC » (1648 et suiv.), f. 38; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile de même, et en pointe d'un croissant d'argent.*

227. « DELOMENYE », f. 7; r. 3; n° 3. — *D'argent à l'arbre de sinople, la racine chargée d'un tourteau d'azur, au chef d'azur à trois sautoirs d'argent.*

« Depuis, pour l'enterrement (?) de M^r Deloménye, évêque de Marseille (1), je feitz le champ de ses armes d'or, au lieu que cy dessus il est d'argent; le reste... pareil ».

L'Armorial Lamy donne pour ces armes : *le champ d'or et le tourteau de sable.*

Il en donne d'autres au nom Deloménie, secrétaire : *d'or à l'arbre de sinople, au chef d'azur chargé de trois moindres d'argent, à la bordure engraisée de gueules.*

(1) François de Loménie, naît de Limoges, évêque de Marseille en 1654, mort à Limoges le 27 février 1691 et inhumé à la cathédrale dans le tombeau de ses ancêtres.

Martial de Loménie, marchand de Limoges, faisait enregistrer les-siennes en 1696 : *d'argent à l'arbre arraché de sinople, supporté par un tourteau de sable, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent.*

Jean de Loménie, ci-devant receveur des tailles en l'élection de Bourgneuf, fit enregistrer les mêmes que Martial de Loménie.

228. « Armes des s^{rs} Delomenye, toutes deux, homme et femme » (entre 1640 et 1642), f. 20; r. 3; n° 1. — *Parti au 1^{er} d'or à l'arbre de sinople, la racine chargée d'un tourteau d'azur, au chef d'azur à trois losanges d'argent; au 2^e mêmes armes en forme de losange et accompagnées entièrement d'une cordelière d'argent.*

« Pour l'entement de fene dam^{oiselle} (1) de Lomenye, femme de s^r (1) Deloménye, leurs deux armes estoient pareilles, que fut cause que la moytie furent entieres, avec l'heaulme d'or sur (?) l'une (?) et l'autre moytie. Je les feiz my partys comme on peult voyr en la page suyvante, ou j'ay faict celles de la femme en losange ».

229. « M^r DE LOMENYE », f. 7; R v^o; r. 2 (2). — *D'or à l'arbre de sinople, la racine chargée d'un tourteau d'azur, au chef de même chargé de trois losanges d'argent.*

« L'heaulme en face, d'argent »; cimier « or »; le lion naissant d'or; sa queue « jaune »; lambrequins « or »; doublure « argent ».

230. « DEMALEFILHE » (3) (1644), f. 33; r. 4; n° 4. — *D'azur au mot de navire d'or, à la voile d'argent.*

231. « S^r Jean DEMAY » (entre 1640 et 1642), f. 19; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné au chef de deux rameaux de sinople, et en pointe d'une tête de licorne d'argent.*

« Les armes de feu s^r Pierre (?) Demay, pere dudit Jean Demay, sont diferentes de celles dudit s^r, lesquelles sont en l'autre livre, au 64^e feulhet » (f. 18 v^o).

232. « DEMAY », f. 4; r. 2; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, accompagné au chef de deux rameaux de sinople, et en pointe d'une tête de licorne d'argent.*

(1) Prénoms laissés en blanc. C'est Simone de Loménie, sœur et héritière de l'évêque de Marseille. Elle avait épousé Guillaume de Loménie, écuyer, sieur de Faye, Lembedie, La Ribière, Flavignac.

(2) Un seul écusson au 1^{er} rang.

(3) Ce n'est qu'un nom de propriété; le Mas-la-Fille, près La Geneytouse.

« Pour les armes de Demay, voyez le feuillet de l'autre livre 64 »
(f. 4 v°).

233. « Léonard DEMURET, marchand » (1645 et suiv.) — sans
doute pour MURET — voir ce nom, f. 35; r. 1; n° 1. — *D'azur à la
navaille d'argent usagée de sable.*

234. « DESCHAMPS, marchand » (1640). f. 18; r. 2; n° 2. —
*Ecartelé, aux 1^{re} et 4^e d'azur au chien rampant d'argent, aux 2^e
et 3^e d'or à trois fasces ondulées de gueules.*

« J'ay fait les armes de (1) Deschamps, marchand, sen-
voir : les 2 chiens d'argent, champ d'azur; les 3 ondes de gueules,
champ d'or. Les ondes sont merquées d'ancre noire et l'or est
asché (sic) ».

« Il y a d'autres Deschamps qui ont les ondes d'autre facon.
Voyez en l'autre papier, feuillet 4, les armes des Deschamps ».

Jean Deschamps, conseiller du roi et assesseur à l'Hôtel-de-Ville
de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'or à un chien de
sable, écartelé d'argent à deux fasces ondulées d'azur.*

235. « Gregoire DESCHAMPS, marchand » (1632-33), f. 46;
r. 2; n° 1. — *Ecartelé, aux 1^{re} et 4^e d'azur à un chien rampant
d'argent, aux 2^e et 3^e d'argent à la fasce ondulée de gueules.*

« Il a d'autres Deschamps qui ont les 2 chiens courans, et des
ondes ondoyantes. Voir le feuillet 18 de ce livre » (f. 45 v°).

236. « M^r Leonard DESCLOUX, procureur au présidial de
Limoges, était membre de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1390,
et ses armes sont peintes dans le registre de cette Confrérie :
*d'azur à la navaille crénelée d'argent, usagée de sable, la bor-
dure de gueules chargée de 13 boucles d'or.* (Voy. planche 3).

237. « M^r DESCOUTURES, avocat du roy » (2), f. 7; r. 2;
n° 1. — *D'azur au saintor d'or entouré de quatre épis de blé de
même.*

« Il y en a qui font les espix au naturel. Ilz sont meilleurs d'or ».
Simon Descoutures, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement
à Saint-Michel-des-Lions en 1390, portait : *de gueules au chevron
d'or, accompagné de trois épis de blé de même, au chef cousu d'azur
au soleil d'or.* (Voy. planche 3).

(1) Le prénom est resté en blanc.

(2) Ces derniers mots d'une pierre plus blanche.

238. « DESCOUTURES, gendre de M^r Biays, conseiller » (entre 1638 et 1697), f. 60; r. 2; n^o 2. — *D'azur à la croix alaisée d'or, accompagnée de quatre épis de même, 2 et 2, et d'un croissant d'argent en pointe.*

239-240. « M^r DESFLÔTIES (1), conseiller, consul, 1656, sieur de l'Eychousier », f. 56; r. 4; n^o 2. — *D'azur au navire d'or, équipé d'argent sur une mer de même, accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

« Voyez les armes de M^{rs} Desflottes en la page suivante, différentes des autres » (f. 55 v^o).

N... Desflottes, sieur de Leschausier, conseiller au siège présidial de Limoges, fit enregistrer en 1696 : parti au 1^{er} de sable au navire d'or flottant sur des ondes d'argent, et un chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur; au 2^e d'azur à trois coqs d'argent crévés et membrés d'or, deux en chef et un en pointe.

Cette dernière partition donne les armes de la famille Jovion.

241. « DESFLÔTTES, marchand, gendre chez Mesnier » (1642), f. 25; r. 3; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois flets (houppes) d'argent, et en pointe d'une étoile d'or au-dessus d'une mer d'argent.*

« Il y a d'autres Desflottes qui ont les armes différentes ».

242. « D'autre M^r Desflottes, avocat, consul, 1657, s^r des Bordes », f. 56; r. 4; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux flets (houppes) de même, et en pointe d'un navire d'or équipé d'argent, sur une mer de même, et un chef couru de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Ce sont ces armes que Guy des Flottes, avocat, fit enregistrer en 1696 avec trois étoiles d'argent au chef.

243. « DESMAISONS (Tisseyrand (?)) », f. 3; r. 3; n^o 4. — *D'or à l'arbre de sinople, accosté de deux maisons de gueules.*

244. « M. DESMAISONS, viscomteschal du Limousin » (1679 ou postérieur), f. 65; r. 3; n^o 4. — *D'azur à une maison flanquée de deux tours rondes d'or et brochant sur le tronc d'un arbre de sinople, et trois étoiles d'argent en chef.*

Jean Desmaisons, sieur de Bannofont, gentilhomme, fit enregistrer ses armes en 1696 : de gueules à deux tours maçonnées de

(1) Ce nom paraît être d'une autre mais.

sable, girouettes d'argent, au chef d'argent chargé de trois molettes de sable.

DESSALLES. Voir Martin, autrement dit Dessalles.

245. « M^r DHAULIERAS, d'Aixe » (entre 1630 et 1640), f. 17; r. 2; n^o 2. — *D'azur à l'arbre de... couronné des quatre lettres M. L. D. H.*

246. « Jean DIDIER, m^{re} brodeur » (1627), f. 14; r. 3; n^o 2. — *D'azur à la fasces en dixies d'or, accompagnée en chef d'une foi d'argent, et en pointe d'un chevron d'or et d'un écusson d'argent.*

247. « S^r (1) DISNEMATIN » (1648 et suiv.), f. 42; r. 1; n^o 1. — *Ecartelé : au 1^{er} d'azur à trois marteaux d'or; aux 2^e et 3^e de gueules à trois croisettes d'argent; au 4^e d'argent à deux fasces de gueules.*

« S^r (2) Disnematin, bayle de la S^{te}-Croix, 1636, m'a commandé fore ses armes comme elles sont à l'autel S^t-Christophe à S^t-Pierre, pareilles aux premières de la page suivante. Il y a des autres Disnematin qui en ont à diferantes. Voyez les 30 et 40 feulhetz de l'autre livre » (f. 41 v^o).

248. « M^r DORAT, bourgeois et marchand » (entre 1667 et 1678), f. 62; r. 1; n^o 3. — *Ecartelé : aux 1^{er} et 4^e de gueules à trois croisettes d'or; au 2^e d'azur à trois marteaux d'argent; au 3^e d'azur à trois fasces d'or.*

C'est probablement en prenant les armes sur la matrice d'un sceau, et non sur l'impreinte qu'il donne, que l'auteur place à gauche, dans les armes ci-dessus, ce qui doit être à droite, erreur où il est tombé plusieurs fois.

Pierre Dinematin l'aîné et Simon Daurat, marchand drapier à Limoges, firent enregistrer leurs armes en 1696 : *écartelé : au 1^{er} de gueules à trois marteaux d'or, deux et un; aux 2^e et 3^e d'azur à trois croisettes pattées d'or, deux et une; au 4^e d'argent à trois fasces de gueules.*

Les membres de la famille Dinematin-Dorat sont désignés tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ces deux noms.

249. « La ville du DORAT a fait enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696 : *d'azur à trois fleurs de lis d'or et une bande abaissée de gueules chargée de trois liens d'argent.*

(1, 2) Prénom laissé en blanc.

Ce sont les armes de la ville appelée le Château du Dorat, la capitale de la Basse-Marche, où les comtes de la Marche, avaient leur château. Ce sont aussi celles de Bourbon-Vendôme qui les blasonnent ainsi : *de France au bâton pûri en bande de gueules, chargé de trois lions léopardés d'argent*. Mais la Cité du Dorat, groupée autour de l'église paroissiale de Saint-Pierre, a d'autres armes, qui sont : *de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir, accompagnées de quatre fleurs de lis d'or, 1, 2 et 3*. Leur authenticité nous est attestée par l'inscription suivante, qu'elles accompagnent sur une cloche qui existe encore : « L'an 1600. Faite par Messieurs les chanoines, consuls et habitans. »

250. (DOYNEYS) « M^r DOUEYNEY, prestre » (entre 1667 et 1678), f. 62; r. 3; n^o 2. — *D'azur au châsson d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe*.

Voir aussi Doyneys.

251. « DE DOUHET », f. 3; r. 3; n^o 2. — *D'azur à la bande de gueules chargée de trois étoiles d'or, accompagnée de deux mains appaumées d'argent; au chef d'or*.

« Il y a d'autres Douhetz qui n'ont point de chef dessus l'escusson et qui ont le champ rouge et la bande d'azur, mesmes M^r Dupymoulinier ».

« Il y a d'autres M^r Dedouhet qui ont leurs armes diferentes chacune avec pieces (?) de chefs ou bandes au plus hault de l'escusson » (fol. 3 v^o).

252. DE DOUHET « Dedouhet » (entre 1667 et 1678), f. 61 v^o; r. 1; n^o 2. — *De gueules à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, accostée de deux mains appaumées d'argent*.

253. « M^r DE DOUHET, s^r de (1) », consul, 1644, filz de feu M^r du Paymoulinier », f. 29; r. 2; n^o 2. — *De gueules à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or, et deux mains appaumées d'argent, une en chef, l'autre en pointe*.

« J'ay fait les armes de M^r Dedouhet, s^r de (2) », consul, 1644, et filz de feu M^r de S^s-Pardoux et du Paymoulinier, sur un cachet qu'il m'a monstré. Il y a d'autres s^r de Douhetz qui ont un chef d'or davantage » (f. 28 v^o).

Voir Françoise de Myomandre, veuve Douhet.

L'Armorial Lamy donne les armes de M^r de Douhet, seigneur du

(1, 2) En blanc.

Puymoulinier : de gueules à la bande d'or, chargée de trois étoiles d'azur, accostée de deux onces d'argent.

254. « M^r DOUHET, lieutenant criminel » (entre 1638 et 1697), f. 60; r. 2; n^o 1. — De... à la bande de... chargée de trois étoiles d'azur, accostée de deux onces d'argent de...

255. « DOULHAT » (1648 et suiv.), f. 38; r. 2; n^o 1. — D'azur au vase d'argent, garni de cinq branches d'aillet de sinople fleuries de gueules.

256. « DOYNEYS », f. 2; r. 2; n^o 3. — D'azur à trois roses d'or.

Joseph Doyneys, marchand de Limoges et membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions, en 1336 fit peindre dans le registre de cette Confrérie des armes entièrement différentes : d'azur à la croix haussée, fichée dans la lettre D, et portant au centre la lettre X, le bras senestre recroisé et le bras dextre joint au sommet de la tige, le tout d'or. (Voy. planches 1 et 3).

Voir aussi Doineyey.

257. (DU BOYS) « DUBOIS, s^r de Chamboursac » (entre 1667 et 1678), f. 61; r. 2; n^o 2. — D'or à l'arbre de sinople, à la bordure de gueules chargée de huit branches d'argent, une en chef, trois à chaque flanc et une en pointe. (Voy. planche 4).

Léonard Dubois, sieur du Vert, et Pierre Dubois, bourgeois de Limoges en 1606, firent enregistrer leurs armes telles qu'elles sont ci-dessus.

258. (DU BOYS) « M^r DUBOUCHAYRON » (1) (1637-38), f. 57; r. 2; n^o 3. — D'or à l'arbre de sinople terrassé de même, à la bordure de gueules chargée en chef d'un lion léopardé d'or, et de sept branches d'argent, trois aux flancs et une en pointe.

259. « M^r DUBOYS » (1643 et suiv.), f. 34; r. 4; n^o 2. — D'or à l'arbre de sinople, à la bordure de gueules, chargée en chef d'une étoile d'argent, et de sept branches de même, trois à chaque flanc et une en pointe. (Voy. planche 4).

« J'ay fait les armes de M^r Duboys, advocat, filz d'honorable

(1) Ce nom et les indications manuscrites ajoutées à l'émission ne sont pas de la main de Poncest.

M^r M^{re} Marcial Duboys, conseiller (?) au siège présidial de Limoges, premier frère de la S^{te}-Croix, 1645, comme on peut voir les secondes de la page suivante « (f. 31 v°).

260. « Jean DUBOIS, de Solempniac » (1633-54), f. 49; r. 3; n° 1. — *D'azur à l'arbre de... accosté des lettres I et D.*

Joseph Dubois, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de Brive, fit enregistrer des armes en 1696 : *d'argent à trois arbres de sinople rangés en terrasse de même, celui du milieu plus haut que les deux autres, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

261. « Venerable M^r Pol DUBOYS, prieur de S^t-Gérald » (entre 1640 et 1642), f. 21; r. 4; n° 3. — *D'or à l'arbre de sinople, à la bordure de gueules chargée en chef d'un lion passant d'or, et de sept roses de même posées trois à chaque flanc, et une en pointe.* Le bourdon de prévôt passé en pal derrière l'écu.

Joseph Dubois, conseiller du roi au siège présidial et sénéchal de Limoges, fit enregistrer en 1696 ses armes, qui sont celles ci-dessus, sauf que les roses sont remplacées par des boucles.

L'Armorial Lamy les donne aussi au nom de Dubois la bordure chargée de sept boucles d'argent et une rose d'or en chef pour brisure.

262. « S^r Pierre DUBOYS, bourgeois et marchand » (1638 ou peu après), f. 58; r. 3; n° 1. — *D'or à l'arbre de sinople, à la bordure de gueules, chargée en chef d'un lion passant d'or entre deux roses d'argent et sept boucles d'or, trois à chaque flanc et une en pointe.*

263. « DUBOYS », f. 5; r. 2; n° 2. — *D'or à l'arbre de sinople, à la bordure de gueules portant en chef une rose d'or, et sept boucles d'argent, posées 3, 2, 2 et 1.*

« Il y a d'autres Duboys qui ont un lion au lieu de la rose de haut, et aucuns, au lieu de lad. rose, ont une (1) ».

264. « DUBOUSCHEYS », f. 4; r. 3; n° 2. — *D'azur à deux levriers passants l'un sur l'autre d'argent.*

« J'ay fait depuis les armes de M^r Dubouscheys, ad[vo]cat, consul, ou il me fit mettre 3 chiens, au lieu que les autres (?) n'en ont que 2 ».

François du Bonscheys, marchand à Limoges en 1588, qui était

(1) Le mot est demeuré en blanc.

membre de la Confrérie du Saint-Sacrement, a ses armes peintes dans le registre de cette Confrérie : *d'azur à deux levriers d'argent, passants l'un sur l'autre, accompagnés en chef d'une étoile d'or.* (Voy. planche 3).

265. « DUBOUCHEYS ». Voir Lambertie, seigneur du Bouchet.

266. « Jean DUCLOU, marchand » (1627), f. 42; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, entre deux étoiles d'or, et accompagné en pointe d'un clou d'argent.*

« Il y a d'autres Duclou qui ont leurs armes différentes. Voyez la 4 du feuilhet 32 de ce livre et 35 et 37 feuilhets ».

En 1690, Jean Duclou faisait enregistrer ses armes : *d'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois clous de même.*

267. « DUCLOU, bayle des marchans » (1644), l. 32; r. 2; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois clous d'argent.*

268. « S^r Jean DUCLOU, marchand, bayle du Clerge des marchans » (1646), l. 37; r. 1; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois clous d'argent.*

« Il y a d'autres Duclou qui ont leurs armes différentes. Voyez le feuilhet 42 de ce livre » (l. 36 v°).

269. « Léonard DUCLOU, de Compregnac » (1645 et suiv.), f. 35; r. 1; n° 3. — *D'azur à trois clous d'argent, surmontés d'un poisson de même.*

« Prins sur un cachet d'argent ».

270. « Jean DUFAURE, écuyer, sieur de Viallehost, conseiller du roi au présidial de Limoges et premier assesseur dans la marchandise du Limousin, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au chevron d'or, soutenu par trois bâtons de même, réunis et posés en pal et en sautoir; au chef cotez de gueules.*

Pierre Dufaure de Viallehost, prêtre, prévôt-pasteur, première et unique dignité du chapitre de l'église collégiale de Saint-Junien, fit enregistrer les siennes : *d'azur à trois barres d'or, accompagnées en chef d'un soleil de même saissant de l'aigle dextre, et en pointe d'un croissant d'argent tourné en bande.*

Marguerite DUFOUR. Voir Tranchant, époux de Marguerite Dubour.

271. « (1) DUMAS, femme dudit DESCHAMPS » (1640), f. 18; r. 2; n° 3. — *D'azur à un vaisseau à trois mâts d'or et ses voiles d'argent, sur une mer de même.*

« Pour celles (les armes) de la femme dudit s^r Deschamps, qui étoit des Dumas, on me les a commandées : un navire avec trois mâts » (f. 16 v°).

Pierre Damas, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606 : *de sable à un méât de navire posé en pal d'or.*

272. « M^r DUPEYRAT », f. 4; r. 1; n° 3. — *D'azur au château d'or, flanqué de trois tours de même et maçonné de sable.*

Ce sont ces armes que Pierre Dupeyrat, écuyer, faisait enregistrer en 1606.

Joseph du Peyrat, seigneur de Thouren, doyen des trésoriers de France de la généralité de Limoges, mort en 1731, et Michel du Peyrat, seigneur du Masjambost et des Vaseys, procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Limoges, ont leurs armes sur le plan de la ville de Limoges dressé vers 1680 par A. Jouvin de Rochefort; elles sont : *d'azur au château d'argent, flanqué de trois tours de même et maçonné de sable.* (Voy. planche 5).

273. « DUPIN, bayle des marchans » (1643), f. 27; r. 1; n° 3. — *D'azur à trois pommes de pin d'or renversées et posées 2 et 1.*

« J'ay fait les armes de s^r (2) Dupin, bayle des marchans, 1643, sur un cachet qu'on m'a monstré, qui avoit les pines renversées. Les autres Dupin ont les pines tournées la pointe dessus, qui est le contraire desdits ser... de la page suivante » (f. 26 v°).

Catherine Dorat, veuve de N... Dupin, fit enregistrer ses armes en 1606 : *d'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois pommes de pin de sable, tigees de même, deux en chef et une en pointe.*

Jean Dupin, écuyer, N... Dupin de Picardie, le jeune, écuyer, et N... Dupin, sieur de la Maison-Neuve, écuyer, qui sont d'une autre famille, firent aussi enregistrer leurs armes à la même date : *d'argent à trois tourteaux de gueules posés en pal.*

274. « DUPLESSIS », f. 8; r. 3; n° 2. — *D'azur à trois com-*

(1) Prénom en blanc.

(2) Prénom laissé en blanc.

rouges soutenus de trois fleurs de lis d'or passés 2 et 1, accompagnées de deux palmes de sinople passés en pal une à dextre et une à senestre, et en chef de deux autres palmes de même passés en sautoir.

275. « M^r Dupont, avocat » (1645 et suiv.), l. 36; r. 2; n^o 2. —

D'azur à trois ponts à deux arcades et crénelés d'argent, posés deux et un.

276. « J. DUPRÉ » (entre 1630 et 1640), l. 15; r. 2; n^o 2. —

D'azur au chevron d'or, sommé d'un croissant d'argent et accompagné de trois trèfles d'or.

L'Armorial Lamy donné à N... Dupré, seigneur d'Eyguesperce, de Limoges : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même.

N... Dupré, curé de Vic, fit enregistrer ses armes en 1606 : de gules à la fasces d'or, accompagnée de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe.

277. « M^r Pierre DUPRÉ », l. 9; r. 2; n^o 2. — D'azur à trois trèfles d'or.

278. « Pierre DUPRÉ » (1644), l. 32; r. 2; n^o 1. — D'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, au chef d'or, chargé des lettres P. D. P.

279. « DUPRÉ » (1633-37), l. 54; r. 1; n^o 3. — D'azur au chevron, sommé d'une croixette et accompagné de trois trèfles, le tout d'or.

« D'autres Dupré ont leurs armes différentes. Voyez les feuillets de ce livre 8, 15, 32 ».

280. « Noble Jean DUPRÉ, s^r d'Aiguesperce », l. 3 B; r. 2; n^o 1 (1). — Ecartelé : aux 1^{er} et 4^e d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même (qui est de Dupré); au 2^e d'or au chevron de gueules, accompagné de trois branches de romarin de sinople (qui est de Romanot); au 3^e d'azur au chevron d'or, accompagné de trois mains bénissantes d'argent (qui est de Benoit).

« J'ay fait les armes de noble Jean Dupré, seigneur d'Aiguesperce, comme on les peut voir les 4 de la page suivante, ayant les heaumes de fron, que j'ai prinsez sur une assiette d'estain qu'on m'a monstré. Les premier et dernier quanton sont les armes dudit

(1) Pas d'autre dessin sur ce rang.

sieur Dupré; le second quanton sont les armes de Messieurs les Romanetz; le troysiesme quanton sont les armes de Messieurs les Benoists » (f. 2 R v°).

281. « De M^r DUMONTEIL, docteur en médecine et de damoiselle..... (1) sa femme, tout ensemble » (1630-32), f. 42; r. 3; n° 3. — Parti : au 1^{er} d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un arbre de sinople soutenu d'une étoile d'or; au 2^e d'azur à l'arbre de sinople soutenu d'un pigeon d'argent.
« J'en feiz 20 tout pareil au... »

282. « S^r DURAND, curé de St-Mathieu » (entre 1638 et 1667), f. 60; r. 3; n° 1. — D'azur à un rocher d'argent mouvant de la pointe.

« J'ay faict les armes du s^r Durand, curé de S^t-Mathieu, champ d'azur et roche d'argent. »

283. (DUROUX) « Guillaume DUROU » (1635-37), f. 54; r. 1; n° 3. — D'azur à l'épée posée en pal d'argent, la poignée d'or, surmontée d'un soleil de même, une halebardo et une lance d'or, ferrées d'argent, posées en sautoir et brochant sur l'épée, deux étoiles d'or aux flancs.
« Feu M^r Martial Durou frere a ses armes diferentes. Voyez le feulhet 5 et seconde page de l'autre livre. »

Guillaume Durou, marchand de la ville de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 telles qu'elles sont ci-dessus.

284. (DUTREIX) « Antoine DUTREIX » (1635-37), f. 55; r. 1; n° 1. — D'azur à trois pigeons d'argent, becqués et pattés de gueules.

285. « Pierre DUTREY, boulanger » (1648 et suiv.), f. 40; r. 3; n° 1. — D'azur au chevron d'or soutenu de la lettre P, accompagné en chef des lettres D. T. d'or, et en pointe de trois coqs d'argent 1 et 2.

286. « M^r DUVERGER, tresorier » (1679 ou postérieur), f. 65; r. 2; n° 2. — Coupé au 1^{er} d'azur à trois bavelles, celle du milieu d'argent, les deux autres d'or; au 2^e d'azur au soleil d'or.

287. « Simone D (1) (1634-35), f. 50; r. 1; n° 3. — D'azur au chevron d'or surmonté d'une étoile de même entre les lettres S et D, et accompagné en pointe d'un soleil d'or.

(1) Le nom a été laissé en blanc.

288. (ESMOINGT, seigneur de Villemonais) = VILLEMONTREYS de la Marche, comté », f. 44 R; r. 3; n° 2. — *D'argent à trois chevrons d'azur.*

289. = EYSSARTEAU = (1) (1648 et suiv.), f. 44; r. 3; n° 2. — *D'or à l'essart planté de quatre arbres entourés d'arbustes, le tout de sinople.*

290. (ESSENAUD) = EYSSENAUD = (1644), f. 31; r. 4; n° 4. — *D'or au cœur de gueules, à la bordure d'azur chargée de huit besants d'or.*

291. = EYCHAUPRE = (1637-58), f. 36; r. 4; n° 2. — *D'or à une plante de tournesol de sinople sur une terrasse de même, fleurie de trois roses de gueules, surmontée d'un soleil de même.*

« Il y a d'autres Eychaupre qui ont leurs armes différentes. Voyez le 78^e feuillet de l'autre papier » (f. 35 v^o).

Jean Eschaupre, marchand drapier, fit enregistrer ses armes en 1636, *d'argent à une plante de tournesol de sinople sur une terrasse, fleurie et hantonnée d'or, surmontée d'un soleil de même, accosté des deux lettres A et B.*

292. = FARNE = (1643 et suiv.), f. 34; r. 3; n° 4. — *D'argent à l'arbre de sinople soutenu d'un croissant d'argent.*

« Il y a des armes de chez Farne qui ont l'arbre seul, sans croissant. »

Gabriel Farne, l'aîné, marchand de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur à un arbre de sinople accosté d'un G à dextre et d'un F à senestre d'or et une bordure de même.* Pendant qu'autre Gabriel Farne, aussi marchand à Limoges, faisait enregistrer : *d'azur à un arbre d'or accosté des deux lettres J et F de même.*

293. (FAUCON, seigneur des Lezes) = DE LAS LEZAS », f. 3 R v^o; r. 2; n° 4. — *D'azur à trois tours d'argent, une et deux, mêlées de trois fleurs de lis d'or, deux et une.*

La famille La Colle-de-Bonnefond portait les armes ci-dessus et il semble qu'elles ont été prises par la famille de Faucon, qui lui a succédé à Thouzon.

293 bis. (FAUCON, seigneur des Lezes) = DE LAS LEZAS », f. 3 R; r. 3, n° 2. — *Ecartelé : aux 1^{re} et 4^e d'azur à trois tours*

(1) D'une autre main que celle Penest.

d'argent posés deux et une; au 2^e d'azur à trois fleurs de lis d'or posés deux et une; au 3^e d'azur au pigeon d'argent.

« Pour l'enterement de feu M^r de Las Lexas, jay fait 18 escussons ayant les heaumes et tymbre d'or : 9 de chaque façon sur un escript qu'on m'a fait voyr. Les tours sont d'argent; les fleurs de lys d'or. Tous (?) les champs, les ay faictz d'azur, mesmes le dernier quanton ou est le pigeon d'argent. »

294. « FAUDOU, du Pont S^t-Marcial » (1646), f. 37; r. 3; n^o 2. — *D'azur à l'arbre de sinople terrassé de même.*

295. « Pierre FAULTE l'aîné » (1630) (1), f. 15; r. 1; n^o 3. — *D'or à l'arbre de sinople sur une champagne de même et un lion léopardé de queues brochant sur le tronc de l'arbre; à la bordure d'azur, chargée en chef d'un croissant d'argent soutenant une croissette de même et en pointe d'une faux aussi d'argent avec le manche d'or.*

Pierre Faulte, conseiller du roi, contrôleur des décimes au diocèse de Limoges, et Simon Faulte, marchand de la ville de Limoges, firent enregistrer leurs armes en 1636 *d'azur à un lion d'or sur une terrasse de sinople et passant derrière un arbre de même, fourché de deux branches que le lion embrasse de sa queue en devant et le repasse par derrière.*

Jean-Joseph Faulte, prévôt du chapitre de Saint-Martial en 1754, les fit graver sur son *ex-libris* : *d'azur à l'arbre de sinople, sur une champagne de même, un lion passant d'or brochant sur le tronc de l'arbre.*

296. « François FAULTE, huissier » (1648 et suiv.), f. 40; r. 1; n^o 2. — *D'azur à l'arbre de sinople sur une champagne de même, au lion léopardé d'or brochant sur le tronc de l'arbre, accompagné en chef d'un croissant d'argent soutenant une croissette d'or, aux flancs de deux roses de même, et en pointe d'une faux d'argent avec le manche d'or.*

« Pour l'enterement de feu Catherine Faulte, femme de M^r François Faulte, huissier au Bureau des finances en la généralité de Limoges, j'ay fait ses armes, secondes de la page suivante, comme on me les a commandées, prises sur un cachet d'assiette d'estaing, savoir : champ d'azur; le croissant d'argent; la croissette qui est dans le croissant, de jaune; l'arbre et terroir verds; le lion et

(1) Un des quatre baillés, à cette date, du ciierge des marchands.

les deux roses qui sont au costé, d'or. Le dard de blanc ; son manche de jais. Il a d'autres M^{rs} Faulle qui les ont différentes » (f. 30 v°).

297. « Jean FAUBE, hôte du Pistolet » (1633-57), f. 52 ; r. 2 ; n° 1. — *D'azur à l'excluse d'argent ; en chef un couteau de même à manche d'or, et une lardoire de même.*

« Les armes 4 de l'autre page suivante sont un *(sic)* enclume d'argent ; un couteau ayant la lame d'argent, son manche d'or ; la lardoire d'or, champ d'azur » (f. 51 v°).

298. « Louys FAURE, marchand, autrement Chando (?) » (1639-52), f. 44 ; r. 1 ; n° 3. — *D'or à l'arbre de sixuple terrassé de même.*

299. « M^r FELINES, theologal de S^t-Marcial » (1642-43), f. 56 ; r. 1 ; n° 2. — *D'azur au lion d'or, à la bordure de gueules chargée de dix besants d'or.*

« Lors de l'enterrement de feu venerable M^r Jean Felines, chanoine theologal de S^t-Marcial, je feïte ses armes sur d'autres qu'on m'a monstré ayant servy cy devant pour des honneurs funchres, qui avoient le bord de gueules et les bezans de dedans d'or, le lion d'or, sa queue *(sic)* tirée de noyr seulement champ d'azur » (f. 55 v°).

Paul de Félines de la Renaudie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Bourgneuf, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au soleil d'or, et un chef de gueules chargé d'une croix d'argent. Le chef est de Malte.*

300. « FELINES » (1) (1648 et suiv), f. 41, r. 2 ; n° 2. — *D'azur au lion d'or à la bordure de gueules chargée de dix besants d'or.*

Etienne Félines, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions en 1558, portait de gueules au lion d'or, à la bordure d'azur chargée de treize étoiles de sable. (Voy. planche 3).

301. (DE FÉNIÉU) « De M^r (2) de Chasteaupousac et de sa femme » (1633-54), f. 48 ; r. 2 ; n° 4. — *D'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, soutenu d'un croissant d'argent, au chef couru de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Ce sont les armes mal décrites de la famille de Fénieux. Jacques de Fénieux, sieur de Vaubourdolle, les fit enregistrer en 1696 : *D'a-*

(1) D'une autre écriture que celle de Foucet.

(2) Le nom est resté en blanc.

sur un phénix issant d'or, becqué et membré de gueules, posé sur un croissant d'argent, au chef coué de gueules chargé de trois étoiles d'or.

302. (DAME DE FÉNIEU) « armes entières de femme » (la femme du précédent), f. 48; r. 2; n° 2. — *D'or au chevron de gueules, accompagné au chef de trois étoiles de gueules et en pointe d'un arbre de sinople.*

Suit sous le titre « armes-my parties », f. 48; r. 2; n° 3, un écu parti des deux précédents, avec la note, « armes d'homme et de femme pour 1 de M^r (1)... »

303. (DE FENIEU, s^r du Mas) « De Monsieur Dumas, de Chateauponsat » (1657-58), f. 56; r. 2; n° 3. — *D'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, soutenu d'un croissant d'argent, au chef coué de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

304. (DE FÉNIS) « FENIX ». — *D'azur au phénix d'or, regardant un soleil au chef, soutenu d'un feu de même.* (Armorial Lamy).

A. Fénis [Phénix], trésorier de France à Limoges a ses armes sur le plan de cette ville que dressa, vers 1680, A. Jousin de Rochefort; elles sont d'azur au phénix d'or sur un bacher de gueules, et un soleil d'or au chef. (Voy. planche 5).

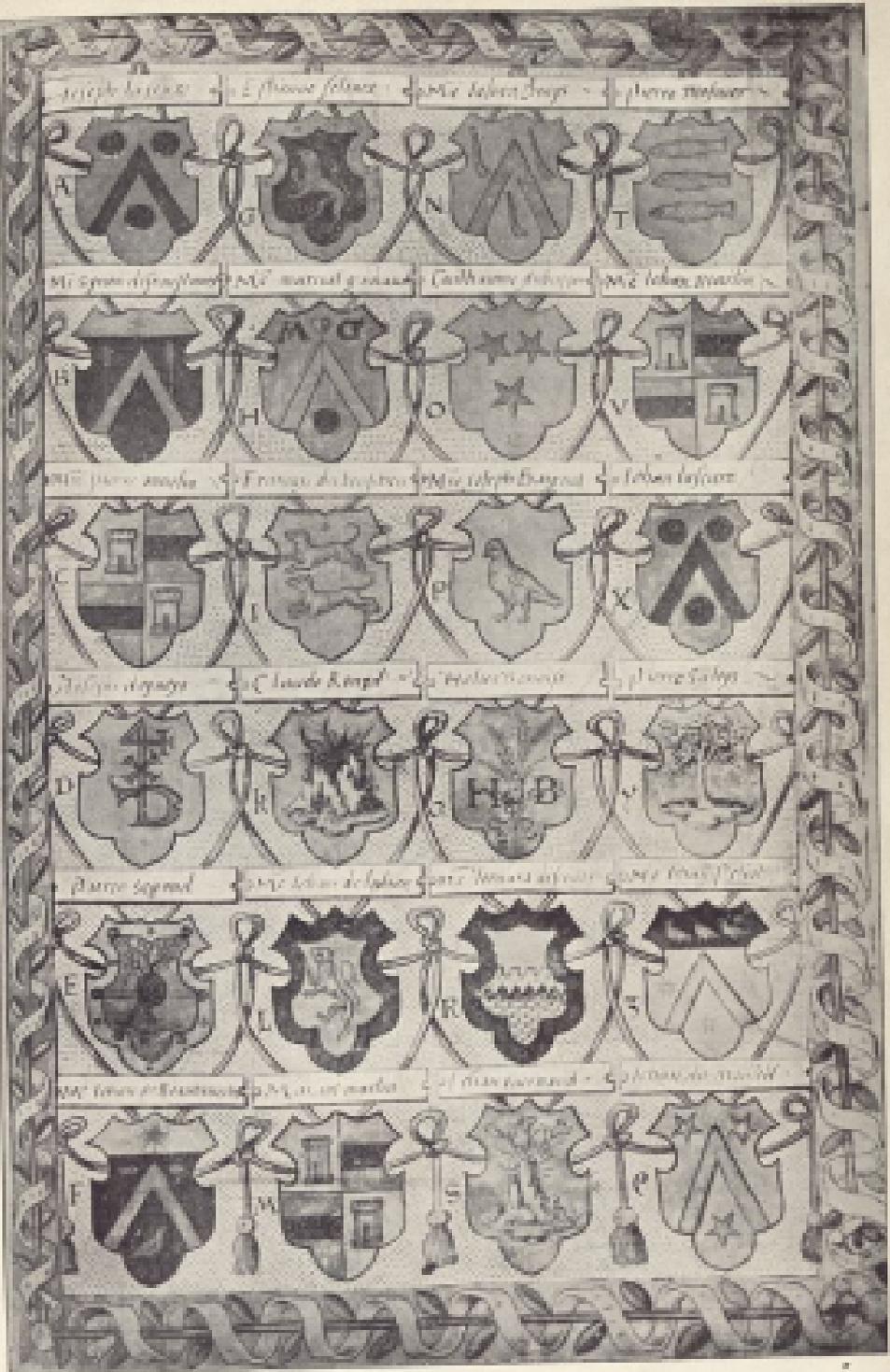
305. (FERRIÈRES, seigneur de Sauveboeuf) « Monsieur DE SAUVEDOEUR », f. 2 R; v°. — *Parti au 1^{er} de gueules au pal d'argent accompagné de dix billettes de même mises en orle (qui est de Ferrières de Sauveboeuf, au 2^e de... à un croissant de... accompagné de trois roses de... (qui est de Rousier).*

Emaux non indiqués.

« Ce sont les armes de Monsieur de Sauveboeuf, que j'ay prises sur un plat d'argent qu'on m'a montré pour les faire graver a s^r Jean Ardant l'aisné. Je ne seay point le blason. J'ai vu (?) d'autres armes dudit sieur qui sont différentes en (?) ce papier, lesquelles on verra au 6^e feulhet de ce dit papier, escartellées de celles des Cars et de celles de Sauveboeuf. »

Ce sont les armes de Charles-Antoine de Ferrières, marquis de Sauveboeuf, et celles de sa seconde femme Claude de Rousier qu'il avait épousée en 1636, et dont la famille porte d'argent à trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople. On trouve aussi pour Ferrières d'argent au pal de gueules accompagné de dix billettes de même mises en orle.

(1) Le nom manque.



Registre de la Confrérie du Saint-Sacrement de Notre-Dame des Lignes.
 Assemblée des premiers confrères (1856).

Légende. — 1. Joseph Lasserre (n° 417). — 2. Etienne Soliman (n° 190, 308). — 3. Jean Bida (n° 71). — 4. Pierre Maudier (n° 543, 549, 553). — 5. Simon Deshayes (n° 427, 500). — 6. Martial Gaudin (n° 200 à 212). — 7. Gallienne Arthème (n° 14). — 8. Jean Martin (n° 427 à 500). — 9. Pierre Martin (n° 427 à 500). — 10. François Dubouché (n° 25, 204, 205). — 11. Joseph Dupré (n° 22, 23). — 12. Jean Lasserre (n° 415). — 13. Joseph Deshayes (n° 500). — 14. Claude Rivard (n° 420-421). — 15. Jean Dupré (n° 42, 44). — 16. Pierre Salays (n° 504, 504). — 17. Pierre Segond (n° 573 à 573). — 18. Jean de Julien (n° 475). — 19. Léonard Desnois (n° 500). — 20. Jean Pétat (n° 504 à 500). — 21. Jean de Brézard (n° 51, 51, 52). — 22. Martial Martin (n° 407 à 504). — 23. Jean Yvernaud (n° 135). — 24. Jean de Moudot (n° 791 et 479).

306. = M^r FOUGERAS, apothicaire = (1679 ou postérieur), f. 66; r. 3; n^o 3. — *D'azur à trois branches de fougère de sinople, et un croissant d'argent en pointe, au chef coupé de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

307. = FOUGETRAT = (1643 et suiv.), f. 34; r. 3; n^o 3. — *D'azur à un pied de fougère de trois branches de sinople.*

308. = Jean FROMENT = (entre 1640 et 1643), f. 21; r. 3; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois épis de froment d'or.*

En 1696 Jean Froment le jeune et Jean Froment l'aîné firent enregistrer leurs armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois épis de blé de même.*

Voir Pierre Senamaud époux de Denise Froment.

*309. P. A. DE FUSENBERT, trésorier de France à Limoges. Sur le plan de cette ville dressé par A. Jousin de Rochefort, vers 1680, ses armes sont *d'argent, à l'arbre (fruit) de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (Voy. planche 5).

310. = M^r GADAULT, vicaire de S^t-Pierre, premier frère de S^t-Croix = (1644), f. 31; r. 3; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un cœur de même entre deux croissants d'argent, accompagné en pointe d'une rose d'or.*

311. = GADAUD = (1632-33), f. 46; r. 3; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un cœur de même entre deux croissants d'argent, accompagné en pointe d'une rose d'or.*

Voir Aubusson, veuve du s^r Gadaud.

312. = GADAUD, s^r de Las Villettas, consul = (1657), f. 56; r. 2; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un cœur de même entre deux croissants d'argent, accompagné en pointe d'une rose d'or.*

313. = GADAUD, procureur = (1679 ou postérieur), f. 60; r. 1; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un cœur de gueules entre deux croissants d'argent soutenus de deux bouffes d'or, et accompagné en pointe d'une rose de gueules.*

Martial Gadaud, procureur au présidial de Limoges et membre de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1556, a ses armes peintes dans le registre de cette Confrérie : *d'or au chevron d'azur, surmonté d'un cœur de sinople entre les lettres M. G. de gueules, et une rose de même en pointe.* (Voy. planche 3).

314. « René GALANT » (entre 1640 et 1642), f. 19; r. 3; n° 3. — *De... à la cordelière entrelacée en forme de croix, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant de...*

315. (GALICHER, GALLICHER) « GALLECHIER », f. 10; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses de même, et en pointe d'un coq d'argent couronné et barbé de gueules.*

Cependant Pierre Gallicher, conseiller au siège royal de Bellac, faisait enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696 : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une coquille d'argent accolée de deux étoiles d'or, et en pointe d'un coq couronné de même.*

316. « Mons^r GARAT de La Roynie, senechal », (consul, 1638), f. 58; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent et une montagne de même, au chef coupé de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

« M^r Garat : un champ d'azur; un croissant et un rechet d'argent; un chevron rompu d'or; un chef de gueules, dans lequel il y a trois estoiles d'or » (f. 57 v°).

Nicolas Garat, conseiller du roi, comm^{is} en la maréchaussée de Limousin, fit enregistrer ses armes en 1695 : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

Jean Garat, conseiller du roi, contrôleur des finances en la généralité de Limoges, et Jean Garat, marchand et capitaine de bourgeoisie à Limoges, firent enregistrer les leurs à la même époque : *d'azur à un entrelacs d'or en chef et trois étoiles de même, posées deux en fasce et une en pointe, celle-ci surmontée d'un croissant renversé d'argent.*

Alexis Garat, chanoine de la cathédrale de Limoges, mort en 1792, fit graver sur son ex-libris : *d'azur à l'entrelacs d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe, un chef d'or soutenu d'argent et chargé d'un croissant de même.*

317. (GARBEAU) « M^r GAREAU, greffier de Chalus » (1632-53), f. 43; r. 2; n° 1. — *De... au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même.*

318. « Dudit s^r GARBEAU et Marie DE VILLOUTREYS » (1643-44), f. 29; r. 1; n° 2. — *Parti : au 1^{er} d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix au pied fiché dans un cœur, le tout d'or; au 2^e d'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose de même.*

319. « Gabriel DU GARREAU, s^r des Brousses » (1643-44), f. 29; r. 1; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix au pied fiché dans un cœur, le tout d'or.*

« J'ay fait les armes de Gabriel Garreau, s^r des Brousses, pour l'enferment de son damoiselle Marie de Villoutroys, sa femme, comme on peut voir les deux premiers de la page suivante. Il y a d'autres M^{rs} de Villoutroys qui les ont différentes » (f. 30 v^o).

N... du Garreau, écuyer, seigneur de Fay-de-Bette, paroisse de Sainte-Catherine de Saint-Yrieix, fit enregistrer ses armes en 1686 : *d'azur au chevron banné d'or, accompagné en pointe d'un cœur supportant une croix pattée de même au pied fiché dans le cœur.*

320. « M^r DU GARREAU, chanoine à S^t-Martial » (entre 1676 et 1678), f. 63; r. 1; n^o 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois lances d'argent.*

321. « Pol GARLANDIER » (1658 ou peu après), f. 59; r. 2; n^o 2. — *D'or à une rose de gueules entourée de deux branches de laurier de sinople, et un cœur de gueules en pointe.*

322. (GAUVAIN) « Armes de Monseigneur le cardinal fondateur du couvent des Pères Augustins de Mortemart », f. 9 R; r. 2 (1). — *D'azur à trois croix fichées d'or, posées deux et une; au chef cassu de gueules chargé d'une étoile d'or à dextre.*

« Le chapeau de cardinal rouge ».

323. « Louis GENESY », f. 8; r. 1; n^o 2. — *De... à un genest de sinople, accompagné d'un visent de... en chef.*

324. « GENEYTY » (1646), f. 37; r. 3; n^o 1. — *D'azur à un pied de genest de sinople, accosté de deux étoiles d'or.*

325. « GENTIL, femme dudit DEGORSSES » (1627), f. 12; r. 2; n^o 1. — *D'azur à l'arbre de sinople, soutenu d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

326. (GENTIL DE LA JONCHAPT) « DE LA JONCHAT » f. 6 R v^o; r. 2; n^o 2. — *Parti : au 1^{er} d'azur à trois barres d'or (qui, d'après l'auteur, serait de Jaurnac); au 2^e d'azur à la rose de Sainte-Catherine d'or armée de tranchants d'argent (qui est de Gentil de La Jonchat).*

(1) Seul écusson de rang.

« Pour l'enterrement de feu dame Galhannec de La Jonchal, veuve de feu noble Jacques de Chauveron, escuyer, seigneur de Jursiac, j'ay faict les armes susdites, les heaulmes, tymbres et ordre du Saint Esprit d'or ».

Jacques Chauveron, seigneur de Journac, épousa, en 1606, Galiane de Gentil, fille d'Irieix de Genill, seigneur de Lajonchat.

Voir Chauveron de Journac. *

327. (GEOFFRE) = Estienne GEOFRE » (1642), f. 24; r. 3; n° 2. — *D'azur au destrocchère d'argent, cette d'or, tenant un bouquet de même.*

328. (JAUFFRENET) = GEOFRENET » (entre 1667 et 1678), f. 63; r. 2; n° 3. — *D'azur à trois chevrons d'or et un coq de même en pointe.*

Voir aussi Jouffrenet.

329. « GENTEAU, bayle des marchans » (1644), f. 32; r. 2; n° 3. — *D'azur à deux flèches d'or posées en sautoir, la pointe en bas, au chef de sable, chargé d'une étoile d'or entre deux d'argent.*

« Les armes de s^r Gentéau, marchand des faulxbourgs de Mandagac, bayle des marchans, 1644, sont comme il me fut commandé : un chef de sable (qui est noir), dans lequel sont troy estoyles; celle du milieu est d'or et les autres deux sont d'argent. L'escusson en bas est champ d'azur, dans lequel y a deux dardz, l'un d'or et l'autre d'argent » (f. 34 v°).

330. « S^r Jean GERGOT, des faulxbourgs Montmalher » (entre 1640 et 1642), f. 20; r. 2; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois lettres G, posées deux en chef et une en pointe.*

« Quant aux armes de s^r Jean Gergot, des faulxbourgs de Montmalher, les ay mises en ses deux grandz panceaux (?) de la Feste Dieu et des Ames du Purgatoire de S^t-Michel, en lesquels freries il a esté bayle, lesquelles j'ay prises en une assiette d'estaing qu'on ma monstré. Il y a en l'autre livre, feuilhet 56, qui ont les lettres comme un C arrondi » (f. 19 v°).

331. « S^r (?) GERMAIN, des faulxbourgs de Boucherie » (entre 1640 et 1642), f. 19; r. 3; n° 2. — *D'azur à une plante de*

(1) Prison laissé en blanc.

millet d'or, accompagnés en chef d'un soleil de même à dextre, et d'un croissant tourné d'argent à senestre.

« Je croy que c'est du millet (l'arbuste); prins sur un cachet d'assiette d'estaing ».

332. (GERVAIS) = GERVEYS = (1644), f. 36; r. 2; n° 1. — D'azur au cygne d'argent sur une rivière de même.

333. = GIBUS, pâtissier (1) = (1630-32), f. 43; r. 3; n° 1. — Dr... d'un pédi surmonté d'une couronne de...

334. = GIQUET = (1679 ou postérieur), f. 66; r. 2; n° 3. — D'azur à deux dauphins adossés d'argent, une couronne d'or en chef et une fleur de lis de même en pointe.

335. (GIQUET) = CHIQUET = (1623-37), f. 54; r. 4; n° 2. — D'azur à deux dauphins adossés d'argent, surmontés d'une couronne d'or.

336. = GOUDIN, trésorier général de France = (1679 ou postérieur), f. 66; r. 4; n° 4. — D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux coqs d'Inde affrontés de sable, la tête de gueules, et en pointe d'un navire équipé d'argent.

Antoine Gaudin, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux corneilles affrontées de sable, et en pointe d'une nef équipée de même voguant sur une mer d'azur.

337. = Leonard GOURMY = (entre 1630 et 1640) f. 46; r. 3; n° 2. D'azur aux lettres L et G d'argent, accompagnées en chef de trois roses d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.

338. = M^r GOURDON, chanoine de S^t-Etienne = (1644), f. 24; r. 1; n° 1. — D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même rangées en fasces, et en pointe d'un croissant d'argent.

N... de Gourdon fit enregistrer ses armes en 1696 : d'argent à un rocher de sable.

339. = M^r GRAND, procureur en la Cour de Parlement de Bourdeaux = (1630-32), f. 43; r. 3; n° 3. — D'azur à une anse d'argent

(1) D'une autre main que celle de Ponce.

partageant l'écu comme une face, accompagnée en chef d'un soleil entre deux étoiles, et en pointe d'un monde surmonté de la croix aussi entre deux étoiles, le tout d'or.

« Que j'ay prins sur une assiette d'estaing ».

« Les nues blanches; tout le champ d'azur; tout le reste d'or ».

« M. Grand, advocat, a ses armes diferentes. Voyez l'autre livre, 86^e feulhet ».

Henri Grand, beyer, sieur du Pouzet, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à trois serpents volants d'or, deux et un, et une bordure de gueules.*

340. « M^r Estienne GRASMAGNAT, bayle de Sainte-Croix » (1645 et suiv.), f. 33; r. 3; n^o 3. — *D'azur, un croissant d'argent en chef, et une étoile d'or en pointe.*

341. « GRASMAGNAC » (1633-87), f. 34; r. 2; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

342. « (GRELLET) Gabriel GRELET, marchand de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules, tenant de sa patte gauche un bâton en pal sommé d'un grelot de même.*

Léonard Grelet, aussi marchand de Limoges, les fit enregistrer : *d'azur au lion contourné, tenant un bâton sommé d'un grelot de même.*

343. « GRENIER » (entre 1640 et 1642), f. 19; r. 3; n^o 4. — *D'azur à deux aigles d'argent au vol abaissé, posées en face, l'une à côté de l'autre, et accompagnées en chef des lettres A et B.*

« J'ay fait les armes de (1) Grenier de la Couronne (2), sur d'autres qui ont servy pour des honneurs funebres auxquelles on m'a commandé mettre les deux lettres A. B. en celles que j'ay fait » (f. 18 v^o).

344. « Joseph DE GRIS », f. 47; r. 2; n^o 2. — *D'azur à l'arbre de sinople.*

GROS. — Voyez Boyland, époux de Madeleine Gros.

345. « GRUDY », f. 47; r. 2; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même en chef.*

(1) Prénom laissé en blanc.

(2) Probablement l'attellier de la Couronne, bien connue et sise faubourg Manigne ?

346. « GUERIN, médecin », f. 9; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un soleil de même et d'un croissant tourné d'argent, et en pointe d'une aigle au vol abaissé d'or portant en son bec un épi de blé.*

347. « Nicolas GUERY, gendre chez Hierosme Faulé » (1633-53), f. 47; r. 1; n° 3. — *D'or au chevron de gueules, accompagné en chef de trois étoiles de même, et en pointe d'une palme de sinople.*

« J'ay fait les armes dudit Guery, 3 de la page suivante : champ d'or; les 3 estoyles de gueules, qui est rouge; la palme verte » (f. 48 v°).

348. « GUERY » (1628 ou peu après), f. 59; r. 3; n° 2. — *D'or au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une palme de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

349. « Jean GUEYTON, m^{re} chirurgien de Solomphnac » (1644), f. 33; r. 2; n° 3. — *De... au cœur d'où sortent deux tiges de sinople fleuries d'une rose d'or, surmonté d'une croizette entre les lettres J et G, de même, et accosté de deux cuillers d'argent posées en pal.*

GUIBERT. Voir GUYBERT.

350. * GUILBOT, médecin. — *D'or au chevron de gueules, au lion de même en pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* (Armorial Lamy).

351. « M^r GUILLAUME » (entre 1676 et 1678), f. 64; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.*

Charles Guillaume, écuyer, président, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696, mais négligea d'en donner le dessin.

On les trouve au nom J. Guillaume sur le plan de Limoges, dit Plan des trésoriers, dressé vers 1680 par A. Jouvin de Rochefort; les roses y sont d'argent. (Voy. planche 5).

352. « M^r GUINGUAND de Gensignac, trésorier de France, gendre de M^r Limousin », f. 67; r. 3; n° 1. — *D'azur au lion d'or, au chef d'argent chargé de trois croix haussées de...*

Charles Guingan, conseiller du roi, assesseur, élu en élection de Limoges, et N... Guingan, médecin de la ville d'Aixe, firent enregistrer leurs armes en 1696 : d'azur au lion d'or, et au chef d'argent de trois sautoyettes d'hermines de sable.

353. « GUY de Favelon » (1642-43), f. 26; r. 3; n° 1. — *D'or à l'arbre gainier de sinople, fruité de guises de gueules, semestré d'une branche de fèves de sinople fleurie d'argent.*

354. « GUYBERT », f. 2; r. 2; n° 1. — *Parti : au 1^{er} d'azur à l'aigle d'or; au 2^e d'azur à trois heaumes d'argent posés 2 et 1.*

« Il y a des Guyberts qui ont les 3 heaumes au costé droict, et l'aigle a moitié au costé gauche : que semble estre meilleur; le champ de l'aigle est d'or, et lad. aigle noyre » (fol. 2 v^o). (Voy. planche 1) (1).

A l'Armorial de la Bibliothèque nationale, on trouve, p. 321, cette mention : « N... veuve de... Guilbert, marchande à Limoges : de sinople à une barre d'or ».

355. « M^r Jean GUYTARD, procureur » (1644), f. 30; r. 3; n° 1. — *D'azur au chevron sommé d'un soleil entre deux étoiles, accompagné en pointe d'une rose, le tout d'or.*

356. « M^r Jacques GUYTARD, prêtre » (1630 à 32), f. 43; r. 2; n° 2. — *De... à un chevron sommé d'un soleil entre deux étoiles, accompagné en pointe d'un croissant de...*

357. « Jean GUYTARD l'aîné », f. 44; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron sommé d'un soleil entre deux étoiles, et accompagné en pointe d'une rose, le tout d'or.*

358. « M^r Fronton GUYTARD » (1632-53), f. 46; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron sommé d'un soleil entre deux étoiles, accompagné en pointe d'une rose, le tout d'or.*

« D'autres Guytard ont une estoyle au lieu du soleil; le reste pareil. D'autres encores (?) ont un croissant au lieu de rose. Voyez le feulhet 43 de ce livre » (f. 45 v^o).

359. « GRUDY » (1633), f. 47; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même.*

HARDIT, HARDY. Voir ABDIT. Maledent.

360. « HEBRARD, gendre chez M^r Poyat » (1640), f. 48; r. 3; n° 2. — *D'azur à deux croissants d'argent en chef, et une étoile d'or en pointe.*

Voir Poyat, femme dudit Hébrard.

HIVERNAUD. Voir YVERNAUD.

(1) Dans la légende de la planche 1, lisez n° 354, au lieu de n° 353.

361. « JARRIGE » (1628), f. 14; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'argent en chef, et d'une croizette de même, et accompagné de deux palmes d'argent en chef, et d'une tour de même en pointe.*

« J'ay faict cy devant les armes dudit s^r de Jarrige, s^r de La Mauzeille, tresorier general, sur d'autres qu'on m'a monstre, faictes enluminees dans un livre en parchemin, ayant au costé deux cathires couler de carnation portant les dites armes. Depuis j'ay veu les armes du s^r de Jarrige, tresorier de France, gravees sur de sa veuille d'estain qu'il avoit faicte graver a Paris, qui estoient comme celles cy : (mit ses croquis) » (Voy. planche 5).

JAUFFRENET. Voir GEOFFRENET et JOUFRENET.

362. « JAYAC », f. 9; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un pigeon d'argent.*

363. « Pierre JAYAC, s^r de La Garde » (entre 1630 et 1640), f. 17; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant de... entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un pigeon d'argent.*

364. « JAYAC » (1642 ou 1643), f. 27; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant de... entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un pigeon d'argent.*

365. « JOHANAUD d'Aisc » (1638 ou peu après), f. 59; r. 3; n° 1. — *D'argent à l'arbre de sixuple terrassé de même, accosté des lettres I et I.*

« Le fondz doit estre d'or ou d'argent; mais a cause de la grand haste, on l'a faict d'azur ».

366. « Marcial JOUBERT » (1643-44), f. 28; r. 2; n° 3. — *D'azur au soleil d'or en chef, et trois étoiles de même en pointe, passées 2 et 1.*

N... Joubert-Praslin, juge de Courgeat, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe; et Daniel Joubert, sieur de La Vergne : d'azur à l'arbre appelé serpyse d'argent.*

Voir aussi Deglane, épouse Joubert.

367. « M^r Jean JOUBERT, notaire (?) » (1638 ou peu après), f. 59; r. 2; n° 3. — *D'azur, au soleil d'or en chef, et trois étoiles de même en pointe, passées deux et une.*

368. « JOUFRENET, curé de Meilhac » (1643 et suiv.), f. 33; r. 2; n° 2. — *D'azur à trois chevrons d'or, et un coq d'argent en pointe.*

« J'ay fait les armes de M^r Joufrenet, curé de Meilhac, lorsqu'il fut baylé de la S^m-Croix, 1636, comme on peut les voyr les 5 de l'autre page, lesquelles il me commanda ainsi, scavoyn : troys chevrons rompus d'or, le coq d'argent, au dessus l'escusson une croix d'argent et aux deux costés des feulbes; tout le champ d'azur. — Il y a d'autres Joufrenetz qui ont deux estoylez au costé du hault (?) des chevrons rompus » (f. 34 v°).

Voir aussi Geoffrenet.

369. « Dame Maureille JOUSSEN, femme de M^r BRIGUEL, advocat » (entre 1638 et 1640), f. 48; r. 1; n° 3. — *D'azur à la cordelière entrelacée en forme de croix, portant sur les bras deux coqs affrontés d'argent.*

370. « JOYON de Limoges. — *D'azur à trois coqs d'argent créés, barbés et menbrés d'or.* (Armorial Lamy).

371. (De JOURGNAC) « DE JURNIAC », f. 6 R v°; r. 2; n° 4. — *D'azur à trois barres d'or.*

Voir Chauveron de Jourgnac.

372. « Jean JOUVEN, mareschal » (1630-52), f. 43; r. 3, n° 2. — *Parti : au 1^m d'azur à l'aigle au vol abaissé d'or; au 2^e d'azur à trois coeurs de même rangés en pal.*

« Prises sur une bagne d'or qu'on m'a fait voyr ».

373. « A Jouvin de Rochefort, trésorier de France à Limoges, publiâ vers 1680 le plan de cette ville, qu'il dédia à MM. les Trésoriers. Ses armes, qui l'accompagnoient, sont : *d'azur au chevron de gueules, accompagné au chef de deux tours d'argent, et en pointe d'une coquille de même.* (Voy. planche 5).

374. « M^r Jean DE JOYET, advocat au siege presidial de Limoges » (1638 ou peu après), f. 58; r. 3; n° 3. — *D'azur au cerf d'or montant sur un rocher d'argent mouvant de la pointe dextre de l'écu.*

« Les armes de feu M^r de Joyet, oncle dudit s^r, a [sic] un cerf d'or marchant sur un petit terroy. Voyez les au feulhet 57 de l'autre livre » (f. 58 v°).

375. « M^r JUGE » (1643), l. 27; r. 2; n^o 2. — *D'azur à un dextro-chère d'argent mouvant à senestre d'un usage de même, tenant une épée d'argent dont la poignée est d'or, et supportant sur sa pointe le bras d'une balance d'argent aux plateaux d'or.*

« Celles (les armes) de M. Juge : la main et nues d'argent; les gardes de l'épée d'or; la lame de blanc; le limon et bourslette blanc... taillé argent; les bassins d'or; les cordes jaunes. Champ d'azur » (f. 26 v^o).

Les armes ci-dessus sont à peu près celles que fit enregistrer en 1608 Nicolas Juge, conseiller du roi au présidial de Limoges : *D'azur à une main dextre de carnation mouvante du bras du fanc senestre, tenant une épée d'argent dont la poignée est d'or et supportant sur sa pointe une balance aussi d'argent.*

Voir Marguerite Lebloy, épouse Juge.

376. « M^r JUGE » (entre 1657 et 1678), l. 64; r. 2; n^o 1. — *D'azur au dextro-chère d'argent tenant une épée dont la pointe soutient une balance à deux plateaux, le tout d'argent.*

377. « DE JULIEN, ancienne maison BRUEL, de Limoges » (entre 1640 et 1642), l. 21; r. 3; n^o 1. — *De sinople au lion d'or, à la bordure de gueules chargée de onze besants d'or.*

M^r Jehan de Julien, receveur des tailles en Haut-Limousin et membre de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1576, a ses armes peintes dans le registre de cette Confrérie; elles sont comme ci-dessus, mais le lion est d'argent. (Voy. planche 3).

378. « JUPILE » (1643 et suiv.), l. 34; r. 2; n^o 1. — *D'or à l'arbre de sinople terrassé de même, et un lion passant de gueules brochant sur le tronc de l'arbre.*

« Il y a d'autres armes au 4^e feuillet de l'autre livre, pour avoir un champ de gueules avec 3 estoilles dedans, de chez Jupile » (l. 33 v^o).

379. « S^r Estienne LABISCHE » (1634-35), l. 50; r. 3; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une biche passante aussi d'or.*

« Il y a des M^r Labische qui veulent (?) la biche en leurs armes qui aye les 4 pieds toucher la terre ».

Ce sont ces armes que firent enregistrer en 1606 Jacques Labiche, conseiller, avocat du roi au bureau des finances de la généralité de Limoges, et Pierre Labiche, écuyer, président trésorier de France au même bureau des finances.

380. « LABICHE, sieur de Reignefort » (1679 ou postérieur) f. 65; r. 1; n° 2. — *D'azur à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une étoile d'or et en pointe d'une biche passante de même.*

L'Armorial Lamy donne à M^r Labiche, seigneur de Reignefort : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une biche à la reposé, aussi d'or.*

381. « Jean LABORIE ou LABORNE (1) » (1645 et suiv.), f. 36; r. 2; n° 3. — *D'azur à la fasce en divisé d'or, une étoile de même en chef, et un navire équipé aussi d'or en pointe sur une can d'argent.*

Pierre de Laborie, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606 : *d'argent au lion de sable lampassé et armé de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Guillaume de Laborie-Beaupré, ci-devant lieutenant de cavalerie, les fit enregistrer : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

LACHENAUD. Voir DELACHENAUD.

382. « De M^r Leonard DE LA GOUB, de Pierrehuère » (1648 et suiv.), f. 30; r. 3; n° 4. — *De... à une porte de château flanquée de deux tours rondes de...*

383. * LACROIX, médecin. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même, deux en chef et une en pointe* (Armorial Lamy).

384. « LA FAYOLE, et de sa femme, damoiselle MARTIN » (entre 1667 et 1678), f. 64; r. 2; n° 3. — *Parti : au 1^{er} de gueules au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de sinople, deux en chef et un en pointe; au 2^e écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur, à la tour d'argent, aux 2^e et 3^e de gueules à la fasce d'or.*

385. « Chevalier DE LA FAYETTE », f. 7 R; r. 2; n° 4. — *De gueules à la bande d'or, à la bordure de vair.*

« La crois qui est hors l'escusson est d'argent. Voyez le 4^e feuillet de ce livre ».

« Armes qu'on m'a fait fere pour les honneurs de l'enteremen de M. le chevalier de La Fayette, frere de Monseigneur l'Evesque de Limoges ».

(1) Sans lirien plutôt Laberne.

François de La Fayette, évêque de Limoges, 1637-1678, portait :
d'azur à la bande d'argent, à la bordure de vair.

386. « DE LA FAYETTE », f. 7 R; r. 2; n° 2. — De gueules à la
bande d'or, à la bordure de vair.

« Armes que Jay faict pour M^r de La Fayette Tuisné, frere de
M^r de Limoges. Voyes cy-devant le 4^e feuilhet de ce papier ».

387. « Sr Jean LAFON (1), gendre de M^r Felines », f. 41; r. 2;
n° 3. — D'azur à la fontaine de trois bassins superposés d'or, avec
de l'eau d'argent, accompagné en chef de deux croissants de même.

Yrieix de Lafont de Marconiat étant décédé, sa veuve, N... Bon-
don, fit enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696 : de gueules à
une fontaine de trois bassins, l'un sur l'autre d'argent, sur le plus
haut desquels sont perchés deux oiseaux affrontés de même.

388. « Antoine LA FON, marchand » (1635-37), f. 55; r. 1; n° 3.
D'azur à la fontaine de deux bassins superposés d'argent.

389. « M^r LAFOSSE » (1628), f. 13; r. 3; n° 2. — De gueules au
chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un
trèfle de même.

390. « LAFOSSE » (1636) (2), f. 13; r. 2; n° 1. — De gueules au
chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en
pointe d'un trèfle de même.

Jean et Henri Lafosse, marchands à Limoges en 1606, firent
enregistrer leurs armes telles qu'elles sont ci-dessus.

391. « LAFRIDE » (1648 et suiv.), f. 40; r. 1; n° 1. — D'azur au
lion d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef.

392. « LAGARDE, d'Aixe » (entre 1667 et 1678), f. 61 v^o; r. 3;
n° 1. — D'azur à une fleur d'argent tigée et feuillée de sinople, sur-
tendue d'un croissant de gueules.

393. « DE LA GENESTE, femme dudit Anthoine DE BEAU-
BRUEIL » (1644), f. 31; r. 2; n° 1. — De... au paon rampant de...

(1) Le mot Lafon est d'une autre main.

(2) Semble être, à cette date, un des quatre frères du « Clerge des Mar-
chands ».

394. « De M^r (1) DE LA GRANGE, de Pierrefeuille, et de
seu dame BOYSSE, sa femme » (1648 et suiv.), f. 40; r. 2; n^o 1.
— *Ecartelé* : au 1^{er} d'azur à la grange d'argent; aux 2^e et 3^e d'ar-
gent au buisson de sinople; au 4^e d'or à l'arbre de sinople.

« J'ai fait les armes du s^r (2) de La Grange, de Pierrefeuille,
et de seu dame (3) Boyssé, sa femme, toutes ensemble,
que j'ay prinses sur un memoire (?) que j'ay veu et fait le blason,
comme on peut voyr aux 4 de la page suivante, scavoyr le premier
quanton d'azur; la grange qui est dedans est d'argent; les second
et 3^e quantons fonz d'argent; le buisson ou haye qui est dedans
tout de verd; l'arbre qui est au derulier quanton est tout verd; le
champ d'or » (f. 39 v^o).

395. « Guillaume LAGUAYRE (?) », f. 8; r. 2; n^o 2. — *D'azur*
à deux triangles entrelacés l'un en l'autre en forme d'étoile d'or,
accompagnés en pointe des lettres G. L.

« Ocre représentant or ».

396. « LAJOURDARD » (1642), f. 24; r. 2; n^o 2. — *D'azur à une*
rivière d'argent bordée de jencs de sinople, en chef trois étoiles d'or,
1 et 2.

397. « Henri et Raymond DE LA MARTONIE, évêques de Limo-
ges (1587-1613, 1615-1627). — *De gueules au lion d'or.* (Armorial
Lamy).

398. « Armes de M^r DE LAMBERTIE », f. 4 R v^o; r. 1; n^o 1 (4).
— *Parti* : au 1^{er} d'azur à deux chevrons d'or (qui est de Lamber-
tie); au 2^e d'or à trois cors de chasse de sable, liés de gueules (qui
est de Nesmond).

Escusson peint.

« Je croy que lesdites armes de Lambertie soient de l'homme et
de la femme, tout ensemble ».

Ce sont les armes de François de Lambertie, baron de Montbrun,
qui épousa en secondes noces, en 1633, Aimerye de Nesmond.

399. (LAMBERTIE, seigneur DU BOUCHET) « M^r DUBOIS-
CHEYS (5) » (entre 1630 et 1640), f. 17; r. 1; n^o 1.

(1, 2, 3) Les prénoms sont laissés en blanc.

(4) Un seul écusson au premier rang.

(5) On a écrit de au-dessous, peut-être pour indiquer qu'il y avait lieu
de recueillir et d'écrire De Bouchays.

« M^r [Gabriel de Lambertie, seigneur] du Bouchet ». — *D'azur à deux chevrons d'or.*

« Y a d'autres Dubouscheys de ceste ville qui ont leurs armes diferentes : les uns ont trois chiens; les autres 2 chiens d'argent, champ d'azur ». (Voy. Dubouscheys au n^o 264).

406. (LAMBERTIE) « Du susdit DU BOUSCHEYS, de (1) et de sa femme, tout ensemble » (entre 1630 et 1640), f. 47; r. 1; n^o 2. — *Parti : au 1^{er} d'azur à deux chevrons d'or; au 2^e d'azur à l'arbre de sinople, et un lion d'or passant devant le tronc de l'arbre.*

Gabriel de Lambertie, seigneur du Bouchet, épousa, le 19 juillet 1630, demoiselle Claude du Lau, dont les armes sont : *d'or au laurier de sinople, un lion passant de gueules branchant sur le tronc de l'arbre, à la bordure d'azur chargée de seize besants d'argent.*

404. « S^r DE LA MOTHE, pres les Cars », f. 3 R v^o; r. 2; n^o 2. — *De... au lion couronné de... au chef composé de sept pièces.*

402. « M^r LAMY », f. 5; r. 3; n^o 1. — *De gueules au pigeon d'argent.* (Voy. planche 4).

403. « S^r LANDRI, esculier de Mons^{eur} l'Evêque de Limoges » (1638 ou peu après), f. 58; r. 3; n^o 2. — *D'or (2) à une branche de laurier et deux palmes réunies par le bas, le tout de sinople.*

404. « Jean DE LANGEAC, évêque de Limoges (1538-1544). — *D'or à trois pals de vair.* (Armorial Lamy).

405. « Philippe LA NOUVE » (1635-37), f. 54; r. 4; n^o 3. — *D'or au noyer de sinople terrassé de même, fruité d'or.*

LAPINE (de). Voir Delapine.

406. « LAPOINTE » (3) (1630 à 52), f. 42; r. 3; n^o 1. — *D'azur à une pyramide d'or.*

407. « DE LA POMÉLIE.

Josias Germain de La Pomélie eut ses armes enregistrées à l'Armorial de 1636; elles furent présentées par sa veuve, Catherine

(1) Un mot esté en blanc.

(2) Le dessinateur a écrit deux fois le mot *or* sur le champ de l'écusson, mais aux indications accompagnant, il a écrit « champ d'azur ».

(3) D'une autre main que celle de Penest.

Bourdicaud : *d'azur à trois tours, deux en chef d'argent, et une en pointe d'or.*

408. « M^r DE LA RENOUBIE » (1635-57), f. 53; r. 2; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose de même.*

409. « DE LA RIGONDIE, de Pierrebuffière » (1648 et suiv.), f. 59; r. 3; n^o 2. — *D'azur au pipon d'or posé sur une montagne d'argent, en chef un croissant de même.*

« Pour l'enterrement de feu damoiselle Jehane de La Rigondie, veuve de feu Leonard de La Cour, j'ay fait les armes dudit sr, qui sont les 7 de la page suivante, qui me sont esté ainsi commandées, et pour celles de ladite feue, je les ay faictes sur d'autres qui sont en mon autre livre, que sont les 8 de ladite page suivante : la moitié desquelles j'ay fait le cordón, l'autre moitié l'heaulme et tymbre » (f. 38 v^o).

410. « De M^r DE LA RIVIERE, gentilhomme, [et] de Madame sa femme », f. 7 R v^o; r. 3 (1). — *Parti : au 1^{er} d'azur à deux étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe; au 2^e d'or à trois fasces d'azur.*

LA ROCHE (De). Voir DELAROCHE.

411. « Sr Jean DE LA ROUDIE, d'Aixe » (1634-55), f. 59; r. 1; n^o 1. — *D'azur à une étoile d'or accostée des lettres I et R de même, accompagnée en chef de deux demi-roues aussi d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.*

« Il y a d'autres de La Roudie qui ont leurs armes différentes. Voyez au feulhet 85 de l'autre papier ancien ». Suit un dessin analogue à l'autre, avec l'annotation. « J'ay coupé les fondz des dites demy roues » (f. 49 v^o).

412. « LABOUDIE, d'Aixe » (entre 1667 et 1678); f. 61; r. 3; n^o 2. — *De... au chevron de... accompagné en chef de deux demi-roues d'argent, et en pointe d'une montagne de même; en chef les lettres L et R.*

413. « LASCURE », f. 4; r. 3; n^o 1. — *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.*

(1) Seul écusson du rang.

Ce sont ces armes que portaient en 1550 Jean et Joseph Lascure, bourgeois et marchands de Limoges, membres de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions. (Voy. planche 3).

414. « PEYR DE LAS SOUNAS » (1633-50), f. 54; r. 1; n° 1. — *D'azur au Sauveur vêtu d'or et un manteau d'argent, tenant dans la main senestre un monde de même, la tête entourée de rayons d'or.*

« Pour les armes de Peyr de Las Sounas, je les ay faictes sur un cachet d'assiettes, qui avoient un Sauveur, assavoit ledit Sauveur, sa robe d'or, le manteau et le monde d'argent, les rayons de jaulne, champ d'azur » (f. 53 v°).

Voir Marie Nadand, veuve La Sounas.

415. « DE LAS TOURS », L. 3 R v°; r. 3; n° 1 (1). — *D'azur à trois tours d'argent, deux et une, couronnées de six fleurs de lis d'or, trois, deux et une.*

« L'heaume de fron ».

« Ces armes sont au second feulhot des armes de l'autre livre ancien ».

Voir aussi David, marquis de Lastours.

416. * Jacques DE LA SUDRIE, chevalier, seigneur de Gagnoury, conseiller du roi, président trésorier de France général des finances en la généralité de Limoges, fit enregistrer en 1606 ses armes, qui se trouvent aussi sur le plan de la ville de Limoges, dit Plan des trésoriers : *écartelé : au 1^{er} d'argent à deux lettres J. J. de gueules posées en fasce; au 2^e d'azur au croissant d'argent; au 3^e d'azur à une coquille d'or en chef, et une demi-coquille d'or en pointe mouvante de la partition; au 4^e d'or à une branche de corilette de sinople posée en pal.* (Voy. planche 5).

417. * DE LA TOUR DE TURENNE, gouverneur pour le roi en Limousin. — *Seul de France, à la tour d'argent surmontée de sable.* (Armorial Lanzy).

418. « LATREUILLE, m^{re} espinglier » (1633-57), f. 55; r. 1; n° 2. — *D'or à la treille de sinople, fruitée d'argent, sur une terrasse de sinople.*

DU LAU. Voir Gabriel de Lambertie, époux de Catherine du Lau.

(1) Il n'y a qu'un seul blason sur ce rang.

419. * Sébastien et Jean DE LAUBESPINE, évêques de Limoges (1530-1582, 1583-1587). — *Ecartelé* : aux 1^{re} et 4^e de gueules à trois fleurs d'aubépine d'or; aux 2^e et 3^e d'azur au hausse d'acier. (Armorial Lamy).

420. * André LAUDIN, ancien conseiller au présidial de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606 : d'azur à trois lians léopardés d'or l'un sur l'autre.

421. * Simon LAURENS (?), notaire royal * (entre 1620 et 1642), f. 20; r. 3; n° 2. — *D'azur à la cordelière entrelacée en forme de croix d'argent.*

Jean Laurens, conseiller du roi, lieutenant criminel de la Basse-Marche au Dorat, fit enregistrer ses armes en 1606 : d'argent à une fasces de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant de même.

422. * LAVANDIER * (entre 1640 et 1642), f. 19; r. 1; n° 2. — *D'azur à la cordelière d'argent entrelacée en forme de croix.*

* J'ay fait les armes de ches Lavandier lors de l'enlacement de dame Marguerite Lavandier, mere de M^r de La Quintaine, tresorier general, les armes duquel sont les 3 de la page suivante * (f. 18 v°).

DE LA VERGNE. Voir BONY DE LA VERGNE.

423. (DE LA VIEUVILLE) * François DE LA VIEUVILLE (sic), abbé de S^t-Martial de Limoges * (1632), f. 8 R (1). — *D'or à sept feuilles de houx de sinople, 3, 3 et 1; posé sur un écarté : aux 1^{re} et 4^e fasces d'or et de gueules de huit pièces et trois anneaux d'argent brochant sur or et gueules en chef; aux 2^e et 3^e d'hermine au chef desché d'azur.*

Écusson point.

* Il y a 7 feuilles de houx dans l'écusson du milieu, vertes. Voyez les mesmes armes cy après, au feuillet 19 de ce livre *.

424. * Noble François DE LAVIEVILLE, abbé de Saint-Martial * (1634) (2), f. 9 R v° (3).

Grand écusson point. Voir le f. 8 R.

(1) L'écusson tient toute la page. Cet écusson semble être mal réussi; l'auteur renvoie à un autre feuillet 19; je déserte ce dernier.

(2) Ces mots ne sont pas de l'écriture de Pancoët.

(3) Cet écusson occupe toute la page.

425. « Charles DE LA VIEVILLE, du pais bas (1), f. 10 R (2). — *D'argent à sept feuilles de heux de sinople, 3, 3 et 1; posé sur un écartelé: aux 1^{re} et 4^e fasces d'argent et d'azur de huit pièces, et trois anneaux de gueules brochant sur l'argent et l'azur en chef; aux 2^e et 3^e d'hermine, au chef denché de gueules*

Grand écusson point. Une note manuscrite porte : « Au milieu, 7 feuilles de heux d'azur ».

« Charles, marquis de La Vieville, conseiller d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant general au (sic) Compagnie (3) et Rothelais, et premier capitaine de garde du roy ».

« Voyez ces memes armes au feuillet 17 de ce livre ».

426. (DE LA VIEUVILLE), f. 10 R v^e (4).

Écusson point, sans nom ni aucune annotation manuscrite. Ce n'est qu'une esquisse coloriée des armes du fol. 9 R v^e.

427. « LA VOULTE, autrement Martialis » (1628), f. 14; r. 3; n^o 2. — *D'azur à la croûte d'argent, accompagnée en chef d'une étoile entre deux croissants de... et en pointe d'un lieu d'or, accosté des lettres L. L.*

Voir Anne LOUDIN ou LAUDIN, épouse LA VOULTE.

428. « Damoiselle Marguerite LEBLOYS, femme dudit s^r JUGE » (1643), f. 27; r. 2; n^o 3. — *D'argent à l'arbre de sinople.*

« Ces armes ont été prises sur une assiette de Solomphac ».

429. « LEGIÈR » (1646), f. 37; r. 1; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois yeux d'argent.*

430. « Jean, fils de feu Gaspard LE MOINE » (1641), f. 23; r. 3; n^o 1. — *D'azur au pigeon d'argent sur une montagne de rochers de même, accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

« J'ay fait lesdites armes de couleurs, au lieu de metal, en un panonceau de M^{re} S^{re} Roch ».

431. « M^{re} le receveur LEONARD », f. 40; r. 3; n^o 2. — *D'azur*

(1) Ces annotations ne sont pas de l'écriture de Poncez, mais c'est lui qui a mis le censel : « Voyez ces memes armes ».

(2) L'écusson tient toute la page.

(3) Aux Compagnies.

(4) Seul écusson de la page.

ou chevron d'or, accompagné en pointe de deux liens affrontés de même.

« Voyez le 44 de ce livre ».

432. « Armes de M^r Pierre LEONARD, avocat » (1650-52), f. 44; r. 3; n^o 1. — *D'azur à une plante de nord de sinople, fleurie au sommet d'une rose d'or, accostée de deux liens affrontés de même, sur une terrasse de sinople, et en chef un croissant d'argent.*

« Les autres Leonardz ont leurs armes différentes. Voyez le 9^e feuillet de ce livre ».

Jean Leonard, écuyer, seigneur de Fressanges, conseiller du roi, président trésorier général de France à Limoges, faisait enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur à une plante de nord de sinople fleurie d'argent, en pal, sommée d'un croissant de gueules et accostée de deux liens affrontés de sable.* (Voy. planche 5).

433. « Joseph LE SORRE » (1644), f. 23; r. 2; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de trois flammes de gueules, 2 et 1.*

434. « Jean DE LEYCHOUSIER » (1648 et suiv.), f. 30; r. 1; n^o 3. — *D'azur au pigeon d'argent posé sur un chou d'or, et un soleil de même en chef.*

435. « S^r LEYCHOUSIER, prêtre » (1657-58), f. 50; r. 3; n^o 2. — *D'azur à l'arbre de sinople soutenu d'un cœur de gueules, accosté de deux étoiles d'azur en chef.*

« Il y a d'autres Leychousier et Nalber (*sic*) qui ont leurs armes différentes. Voyez le 39 de ce livre » (f. 55 v^o).

Voir aussi DESPLOTTES, sieur de LEYCHOUSIER.

436. « M^r LEYSENNE, avocat » (1654-55), f. 50; r. 2; n^o 1. — *D'azur à la foi d'argent, accompagnée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'une croix haussée de même, soutenu d'un croissant d'argent.*

437. « Noble DE LEYRAUD », f. 44 R; r. 2; n^o 1. — *D'azur à la fleur de lis de gueules, accompagnée de six besants d'or, 1, 2, 2 et 1.*

« La fleur de lis de gueules comme on me les a commandées, quoique le blason soit faux ».

LES LEZES. Voir FAUCON, seigneur DES LEZES.

438. * LIMOGES (ville dite du CHATEAU). La maison de ville de LIMOGES fit enregistrer ses armes en 1696 : de gueules à un buste de saint Martial de carnation vêtue et diadémé d'or, accosté des lettres S et M à l'antique de même, et un chef coussé d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

On a vu plus haut que Charles, Dauphin et Régent de France, passant à Limoges en janvier 1422, avait permis aux consuls, pour prix du concours dévoué qu'ils donnaient à ses capitaines contre les garnisons anglaises de la région, d'ajouter ce chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or au vieux écu de la commune.

439. * LIMOGES (ville dite de la CITE). La Cité de Limoges, dont les évêques étaient seigneurs (1), paraît n'avoir jamais possédé d'armoiries particulières. Son sceau, dont on possède des exemplaires du treizième siècle, représente une courtine à créneaux dans laquelle s'ouvre une porte cintrée garnie de ferrements et que surmontent un donjon carré percé d'une baie géminée à plein cintre et de deux tourelles à toiture en forme de calotte arrondie.

440. * LE VICOMTE DE LIMOGES. — D'or à trois lions léopardés d'azur. (Armorial Lamy).

441. * Le corps des PRÉSIDENTS TRÉSORIFIERS DE FRANCE, GÉNÉRAUX DES FINANCES, conseillers du roi, juges et directeurs du domaine du bureau de la généralité de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : parti de France et de Navarre.

442. LIMOGES. * Le corps des OFFICIERS DU PRÉSIDENTIAL de la ville de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : parti le premier de France, le second de Navarre.

443. — * Le corps des OFFICIERS DE L'ÉLECTION de la ville de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : d'azur à trois fleurs de lis d'or, l'écu couronné à la royale.

444. — * LE CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : d'azur à cinq fleurs de lis d'or posées 3 et 2.

(1) L'Armorial des évêques de Limoges se trouve dans le Pouillé historique du diocèse, en note au bas des pages. Bulletin de la Société archéologique de Limoges, tome LIII, p. 33 et suivantes.

445. — * LE CHAPITRE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIAL de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au buste de saint Martial de carnation, vêtu et diadénié d'or, accompagné de trois fleurs de lis de même, deux en chef et une en pointe.*

446. — * La communauté des PRÊTRES DE L'ORATOIRE de la ville de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à ces mots écrits de lettres d'or Jésus Maria l'un sur l'autre et enfermés dans une couronne d'épées de sable.*

447. — * LE COLLÈGE DES JÉSUITES de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au nom de Jésus d'or, entouré de rayons de même en forme de bordure en ovale.*

448. — * La communauté des PRÊTRES DE LA MISSION à Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au buste de saint Charles Borromée passé de profil, la tête de carnation entourée d'un cercle rayonnant d'or, le casail de gueules, et une bordure de sable chargée de ces mots en caractères d'or : *Sigillum seminarii mission, Lemovic.**

449. — * L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN DES FEUILLANTS de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *de gueules à la croix d'or cantonnée aux 1^{re} et 4^e d'une couronne fermée, aux 2^e et 3^e d'une coupe couverte de même, et un chef cousu d'azur orné de fleurs de lis d'or.*

450. — * L'ABBAYE DE SAINT-AUGUSTIN de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au cœur d'or percé de deux flèches d'argent et environné de gueules, adextré de la lettre S d'argent, et senestré de la lettre A de même.*

451. — * LE SÉMINAIRE de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à un MAMA d'or entouré d'une orle rayonnante de même.*

452. — * LE COUVENT DES FRANCISCAINS de Limoges avait pour armes : *d'argent à la croix buste de sable, embrassée à dextre d'un bras né de la couleur de l'Ordre, qui est le bras de saint François, à senestre d'un bras au naturel, qui est de Jésus-Christ ; les deux bras passés en sautoir de carnation et stigmatisés de gueules.*

453. — * LE COUVENT DES CARMÉLITES de Limoges fit enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696 : *de sable échappé d'argent,*

la pointe de sable terminée en croix pattée en chef, accompagné de trois clés à huit rais passées deux en chef et une en pointe, de l'une en l'autre.

454. — * LE GRAND COUVENT DE SAINTE-CLAIRE de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : d'azur à une sainte Claire de carnation vêtue de sable, tenant à la dextre le soleil en custode du Saint-Sacrement, et de la senestre une croasse, le tout d'argent.

Le Petit Couvent de Sainte-Claire fit enregistrer les siennes : d'azur à une sainte Claire d'or, tenant de la dextre le Saint-Sacrement, et de la senestre une croasse de même.

455. — * LE COUVENT DE LA VISITATION de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : d'or à un cœur de gueules percé de deux flèches d'or empanachées d'argent passées en sautoir, le cœur chargé du nom de Jésus d'or, et une croix de sable fichée dans le cœur, le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople empanachées de gueules.

456. — * LE COUVENT DE SAINT-JOSEPH de LA PROVIDENCE fit enregistrer ses armes en 1696 : d'azur à un saint Joseph tenant un petit Jésus par la main, le tout d'argent.

457. — * LE COUVENT DES RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME de Limoges fit enregistrer ses armes en 1696 : d'azur à un M sur d'or composé d'un M et d'un A entrelacés, surmonté d'une croix haussée et soutenu d'un bouquet de trois fleurs de même.

458. — * LES RELIGIEUSES DE SAINTE-URSULE de Limoges firent enregistrer leurs armes en 1696 : d'argent à une sainte Ursule de carnation, vêtue de sable, tenant sur sa main dextre un cœur de gueules percé d'une flèche en barre d'or, et de sa main senestre tenant une palme de même sur une terrasse de sinople, et autour de la sainte est écrit en caractères de sable SANCTA URSULA.

459. — * COLLÈGE ROYAL DE MÉDECINE. — De... au coy tenant dans son bec une branche terminée par une fleur, surmonté d'un soleil rayonnant en chef, soutenu de nuages. Avec la devise : *Letaricis salus*, 1737. (Sur une thèse, Bull. Soc. arch.-Lim., XLIV, p. 301).

460. — * LA COMMUNAUTÉ DE MESSIEURS LES PHARMACIENS de Limoges. — D'or à trois vases d'argent (posés deux et un) entrelacés de deux vipères de sinople, affrontées et passées en sautoir.

Supports : Esculape et la Santé tenant à la main le bâton entouré du serpent.

Devise : *Ubi nocuum, ibi remedium*, 1635. (Armorial Lamy). (Voir planche 2).

461. — « DE LA BASOÛCHE » (entre 1630 et 1640), f. 16; r. 2; n° 3. — *D'argent à trois folies (1) au martinet garni d'un grelot de sable.*

462. « M^r LIMOUSIN, vicaire à S^t-Estienne » (entre 1667 et 1678), f. 64; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant de même entre deux croisettes d'argent, et en pointe d'un vase d'argent garni de trois tiges de lis blanc au naturel.*

463. — « M^r LIMOUSIN » (de 1667 à 1678), f. 62; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes d'argent, et en pointe d'un vase d'or garni de trois tiges de lis blanc au naturel.*

« Le vase est d'or; les anes jaunes; les lis blancs, tirés de noir, et un grain de rouge au milieu; les feuillages sont tirés de noir ».

464. « LYMOUSIN », f. 8; r. 3; n° 4. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes d'argent, et en pointe d'un vase de même garni de trois tiges de lis blanc au naturel.*

« S^r Jean Limousin, marchand, fils de feu s^r Jean Limousin, m^{re} esmailleur, m'a fait augmenter ses armes — une fleur de lys d'or sur le vase — en un panonceau, comme bayle de la S^{te}-Croix, 1650. Depuis, pour l'enterement dudit feu le père, on m'a fait fere son escusson et mettre sur le chevron rompu une fleur de lys, au lieu qu'elle est au dessus dudit chevron, comme » (suit le dessin); f. 8 v^o.

Ce sont ces mêmes armes que firent enregistrer en 1696 Léonard Limousin, écuyer, greffier en chef du bureau des finances et chambre des domaines de la généralité de Limoges, et N... Limousin, marchand à Limoges.

À la même époque Jean Limousin père et Louis Limousin fils firent enregistrer les leurs : *d'argent à cinq croisettes de sable posées en cantoir.*

465. * LIVRON de Bourbonne. — *D'argent à trois fasces de gueules, au front-canton d'argent chargé d'un rot de gueules.* (Armorial Lamy).

(1) Folies? Instrument ressemblant à un martinet, terminé par un grelot.

466. « Jacques LOMBARD, de Solempniac » (1635-57), f. 54; r. 2; n° 2. — *D'or à l'arbre de sinople soutenu d'un croissant de gueules, accosté des lettres I et L de même.*

467. « Noël LOMBARD, de Solempniac » (entre 1640 et 1642), f. 20; r. 2; n° 3. — *D'azur au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.*

468. « Anne L (1) », veuve de feu JANOT, hôte de Solempniac » (1643-44), f. 20; r. 2; n° 4. — *D'azur à l'arbre de sinople, accosté des lettres A et L d'or.*

469. « Leonard LOMBARDIE » (entre 1640 et 1642), f. 21; r. 4; n° 4. — *D'azur à l'arbre de sinople sur une champagne de même, accosté de deux lettres L d'or.*

LOMENIE (De). Voir DELOMENIE.

470. « M^r LONDEYS », f. 9; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois anneaux au doigt majeur levé de même.*

L'écusson est posé sur une sigle à deux têtes.

« Lors de l'enterement de feue Marguerite Londays, M^r Londays, son neveu, me commanda mettre les heaumes et tymbres au lieu de l'aigle, ce que je feitz, aux armes de ladite feue, faictes en ovale pour des flambeaux. — Pour l'enterement de feu Jean Londays, seigneur de Veyrac, je feitz ses escussions ayant heaumes et tymbre d'or, comme on m'a commandé » (f. 9 v°).

M^r Londais, écuyer, sieur de Veyrac, fit enregistrer ses armes en 1606 : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux anneaux de même, le long doigt et le pouce allongés et les autres pliés, et en pointe une étoile aussi d'or au-dessus d'une rivière sabbé d'argent.*

471. « M^r LORTCOURNET, procureur, premier frere de S^r-Croix » (1642), f. 24; r. 2; n° 4. — *D'azur au cor de chasse d'or, accompagné en chef d'un soleil entre deux étoiles de même.*

472. « Anne LOUDIN (2), femme dudit La Voalte » (1623), f. 14; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'ar-*

(1) Le reste du nom n'a pas été écrit. Peut-être Lombard. L'auteur donne les armes de plusieurs familles de Salignac dans lesquelles se trouve un arbre : Boucysset, Bussat, Dubois, Leblays et Lombard.

(2) Loudin, probablement.

gent et accompagné en chef de deux larmes de même, et en pointe d'une croissette d'or.

473. « LOUDIN » (1635-37), f. 52; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant entre deux larmes d'argent, et en pointe d'une croissette d'or.*

DE LUSSON. Voir ROUX DE LUSSON.

474. « LUZIGNAN, comtes de la Marche. — *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces.* (Armorial Lamy).

LYMOUSIN. Voir LIMOUSIN.

475. (DE MAIGNAC, sieur du CHATELARD) « De M^r DE CHATELART et de sa femme », f. 6 R v^o; r. 1; n° 1 et 2 (1). — *Parti, au 1^{er} écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur à la main appuyée d'argent, aux 2^e et 3^e d'or au lieu de queue (qui est de Maignac, sieur de Chatelard), au 2^e d'azur à deux fasces d'or, l'azur chargé de six cauettes d'or posées 3, 2 et 1 (qui est de Chauvet).*

« Les 2 mains gauches montrant le dedans. — Les 6 morlottes d'or : on les a ainsi nommées : sont des oiseaux sans bec et sans pattes qu'on appelle (2) cauettes. »

« Lors du décès de feu M^r de Chastelart, pres S^t-Junien, on ne fit fere 2 escussions seulement pareilz aux proches (3). Ses armes et de dame sa femme, sans y avoir mie d'heaulme ny cardons seulement, comme on le void, sur lesquels on a fait fere plusieurs autres audit S^t-Junien. »

476. « MAILHOT » (1635-37), f. 54; r. 3; n° 1. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois maillets de même, deux en chef et un en pointe.*

477. « MAILHOT » (1635-37), f. 44; r. 2; n° 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois maillets d'argent au manche d'or, deux en chef et un en pointe.*

Grégoire Maillot, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances en la généralité de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois maillets d'argent, deux en chef et un en pointe.* Sur le plan de la ville de Limoges, dit des trésoriers; on a mis le chevron mi-parti or et guules, et les maillets d'or (Voy. planche 5).

(1) L'écusson est deux fois dessiné.

(2) On peut lire : « que l'appelle ».

478. = MAILLARD = (entre 1667 et 1678), f. 63; r. 2; n° 1. — *D'azur au martel d'argent avec manche d'or incliné sur un foyer de flammes de gueules, au chef cossu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

La famille Maillard de La Couture porte les mêmes armes, niéent blasonnées : *d'or au martel de sable incliné sur un foyer de flammes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

479. = MAISONNEUFVE, 17 octobre 1678 », f. 65; r. 1; n° 2. — *D'azur à l'arbre de sinople et une main d'argent brochant sur le tronc de l'arbre.*

480. = M^r Martial MALEDEN (1), bourgeois, marchand de Manigues, consul 1650 », f. 42; r. 1; n° 3. — *D'azur à trois lions léopardés d'or l'un sur l'autre, à la bordure de gueules.*

= Voyez le sixième 42^e et 43^e feuillets de ce livre des armes de M^r Maledantz = (f. 41 v°).

481. = M^r MALEDENT = f. 7; r. 1; n° 2. — *D'azur à trois lions léopardés d'or l'un sur l'autre, à la bordure de gueules chargée de huit dents d'argent pointes 3, 2, 2 et 1.*

= S'il est question de faire des armes de M^r les Maledentz, faudra savoir comment (?) pour autant qu'elles sont grandement différentes. La plupart ont lesl. 3 lions et bord, sans rien dans le bord. Voyez les feuillets 42 et 43 de ce livre = (f. 7 v°).

482. = D'autre M^r MALEDENT =, f. 7; r. 1; n° 3. — *D'azur à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre, à la bordure de gueules.*

483. = M^r MALEDANT, trésorier, s^r de La Borie = (1652-53), f. 45; r. 2; n° 3. — *D'azur à trois lions léopardés d'or l'un sur l'autre accompagnés en pointe d'un cœur de même.*

= Il y a d'autres Maledentz qui ont les armes différentes : les uns ont un bord d'or autour ; d'autres ont ledit bord et dans ledit des dents. La plus grande part ont les dits troys lions seulement. Voyez les armes de M^r Maledont au 42 de ce livre, frère dudit s^r de La Borie (f. 44 v°). =

Martial Maledent, écuyer, seigneur de La Borie, conseiller du roi, président trésorier général de France à Limoges; Martial Maledent, ancien chanoine de la cathédrale; Joseph Maledent, bourgeois de Limoges; et Maledant du Pay-Imbert, procureur du roi au traites foraines de Limoges, faisaient enregistrer leurs armes en 1696, *d'azur à trois lions léopardés d'or l'un sur l'autre.*

(1) M^r et Maledes ont été ajoutés par une autre main.

Pierre Maledent d'Hardy, écuyer, seigneur du Pailison, conseiller du roi, président trésorier général de France, à Limoges, faisait enregistrer à la même époque les mêmes armes en y ajoutant un parti d'azur à fasces au roi abaissé d'argent, qui est d'Hardy. (Voy. planche 5).

484. « S^r Pierre MALEVERGNE » (entre 1638 et 1640) f. 47 ; r. 3 ; n° 1. — *D'or à un arbre de...*

Antoine Malevergne sieur du Masboumier, aide-major de la ville de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'or à un arbre de simple sur une terrasse de même, accosté deux lions affrontés de gueules.*

À la même époque N... Malavergne, sieur de La Faye, de la Roche-l'Abeille, et N... Malavergne, sieur de Lagebeau, firent aussi enregistrer les leurs, mais n'en donnèrent pas la description.

485. « M^r MALHERBAUD, chanoine » (1627), f. 41 ; r. 3 ; n° 3. — *D'azur à la fasce en devise d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un chevron d'or et trois fougères de simple, 2 et 1.*

486. « M^r MALERBAUD, chanoine » (entre 1630 et 1640), f. 40 ; r. 3 ; n° 2. — *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois fougères de simple, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

487. « M^r MALIGNAULT », f. 40 ; r. 3 ; n° 3. — *D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une bise ou cipère, le tout d'or.*

« J'en ay veu qui avoient le serpent ou vipere vert. »

« J'ay fait les armes de M^r Malignault pareilles à celles qu'on voit (?) les dernières de la page suivante :... et le serpent tourné de ce coste. Autour de l'escusson desquelles il me fut commandé d'y mettre un sigle d'or à deux testés, comme je feiz lors des honneurs funebres de l'enterement de feu M^r Malignault, advocat du Roy en l'eslection du Haut Lymousin, comme = (suit un croquis).

488. « MALIGNAUD » (entre 1667 et 1678), f. 63 ; r. 3 ; n° 4. — *D'or à la bise ou cipère de simple.*

Poncet indique le champ azur ; mais avec cette note : « Je crois que le champ doit estre d'or ? »

489. « MANDAT, d'Aixe », f. 3 ; r. 1 ; n° 4. — *D'azur au bourdon d'or posé en pal, accompagné de trois coquilles d'argent, 2 et 1, celle de la pointe brachant sur le bourdon, et de deux mains aussi d'argent mises en sautoir au milieu du bourdon.*

490. « M^r MANDAT, lieutenant general » (1679 ou postérieur), f. 63; r. 2; n° 3. — *D'azur au lion d'or, au chef d'argent chargé d'une hure de sanglier de sable, accostée de deux rases de gueules.*

491. « François MANDAVID, de Solompiac » (1633-38), f. 47; r. 1; n° 1. — *De... à un croissant de... en chef, et une étoile de... en pointe; les lettres F. et M. mises aux flancs.*

492. « MANENT » (1642-43), f. 26; r. 2; n° 3. — *D'azur à la main d'argent issant d'un anneau d'argent au flanc senestre, accompagnée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'une croissette auerée de même.*

« Princes des vistres dudit s^r Manent. »

En 1696, N... Manent, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, fit enregistrer ses armes, mais négligea d'en donner le dessin.

493. « Dame Catherine MARCHANDON, veuve dudit s^r de Chavaignac » (entre 1640 et 1642), voir De Petiot, f. 22; r. 1; n° 3. — *D'or au paluisier de sinople sur une champagne de même, avec deux petits paluisiers aussi de sinople.*

Jean Marchandon, conseiller du roi, receveur des épices au bureau des finances à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *D'or à un arbre de sinople sur une terrasse de même, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

494. « MARCIALOT, de Solompiac » (entre 1658 et 1667), f. 60; r. 3; n° 2. — *D'azur à trois étoiles d'or, posées 1 et 3, et une visière d'argent en pointe.*

Martialot, F de Solignac, et Martialot, sieur de Pymatien, firent enregistrer leurs armes en 1696, mais négligèrent d'en donner le dessin.

495. « M^r MARRAND », f. 6; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois croissettes d'argent, dans un cercle d'or, et posées deux en chef et une en pointe.*

« Depuis j'ay fait les armes dud. sieur Marand qui avoient tout le champ d'azur, mesmes le dedans desd. croissettes, et pour lesquelles (?) croissettes et ronds d'autour, [des] estriers d'or. »

496. « Noël MARTIAL, m^{re} maison (1) » (1636-32), f. 44; r. 2; n° 1. — *De... au dextrochère tenant un sabre de... accosté des lettres N. M.*

(1) D'une autre main que celle de Poucet.

497. « M^r MARTIN, président », f. 3; r. 1; n^o 3. — *Écartelé : aux 1^{er} et 2^e d'azur à la tour d'argent; aux 3^e et 4^e de gueules à la fasce d'or.*

Jean-François Martin, chevalier, seigneur de La Bastide, trésorier de France à Limoges, présenta ses armes à l'enregistrement de 1636, telles qu'elles sont ci-dessus. Ce sont ces mêmes armes que portent Pierre Martin, conseiller au présidial de Limoges; Jehan Martin, procureur au même présidial; et Martial Martin, marchand à Limoges, tous trois membres de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1536, mais ils ont mis la *fasce de gueules en champ d'or*. (Voy. planche 3).

498. « M^r MARTIN » (1633-54), f. 49; r. 2; n^o 1. — *Parti, au 1^{er} écartelé, aux 1^{er} et 2^e d'azur à la tour d'or, aux 3^e et 4^e de gueules à la fasce d'or; au 2^e du parti d'argent à une branche d'aigrefeuilles (houx) de sinople, liée au bas d'un petit laqs d'amour de...*

« P^r l'entèrement de feu damoiselle (1) femme d'honorable M^r M^r (2) Martin, s^r du Surzou (3), lieutenant criminel à Limoges, j'ay fait les armoiries, savoir : celles dudit s^r Martin à la droite (?) comme les autres s^r Martins de cette ville, et pour celles de sa femme, comme elles m'ont esté commandées : qui sont le fondz d'argent, les feuilles de verd (ce sont feuilles de l'aigrefeuil), avec un petit laqs d'amour au bas, de couleur verte. » (f. 48 v^o).

499. « MARTIN, diet le BIZOUARD » (1632-33), f. 46; r. 1; n^o 2. — *D'or à l'astre de sixuple, accosté de deux branches de même.*

« J'ay fait les armes de feu (4) Martin, vefve de Barthelmy Guybert, orpèvre, sur une assiette d'estain qu'on m'a monstré » (fol. 45 v^o).

500. « Joseph MARTIN, autrement DESSABLES » (1642-1643), f. 26; r. 1; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses de même et en pointe d'un cygne d'argent sur une eau de même.*

« J'ay prins ces armes sur un cachet d'assiette. »

501. « MARTIN, prestre de la communauté de S^t-Michel » (1679

(1) Un blanc.

(2) Astre blanc.

(3) S^r de Curzar, commune de Saint-Vitte.

(4) Prénom en blanc.

ou postérieur), f. 60; r. 2; n° 1. — *De... à la fesse en divise d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de... et en pointe de deux branches de sisople.*

502. = **MARZAT** = (1644), f. 30; r. 2; n° 2. — *D'azur au soleil d'or en chef, et une mer d'argent en pointe.*

503. = **MASLEAU** = (1630-32), f. 44; r. 1; n° 2. — *D'azur à deux mains d'argent surmontées d'un chevron alésé d'or, et trois étoiles de même rangées en chef.*

MASNADAUD. Voir **COUSTIN**, seigneur du **MASNADAUD**.

504. = **MAUBAYE** = (1642), f. 24; r. 3; n° 1. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cœur de même épanné de gueules.*

« Les armes de la femme dudit Maubaye, qui estoit des Proximardz, sont cy-apres au feulhet 28 de ce livre » (f. 23 v°). (Voir aussi Proximard).

505. = **MAUBAYE** = (1648 et suiv.), f. 44; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un cœur de même épanné de gueules.*

506. = **M^r MAUPLE** =, f. 2; r. 1; n° 2. — *D'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent; au chef cossé de gueules à l'étoile d'or entre deux croissants d'argent.* (Voy. planche 1).

René Mauple, bourgeois et marchand de Limoges, portait pour armes en 1567, le lettre **M** surmontée d'une croix haute, accostée d'une étoile et d'un croissant.

507. = **Monsieur MAUREIL** = (1644), f. 33; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles, celle de la pointe soutenu d'un croissant d'argent.*

« En l'autre papier, feulhet 86, les armes du feu pere dudit s^r Maureil sont diferentes. Les 2 de la page suivante sont meilleures, ainsi qu'on m'a commandé lors de la reception de president à Limoges du fils dudit feu s^r Maureil » (f. 32 v°).

508. = **François MAURY**, marchand, de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *de gueules à l'arbre d'or, accosté au pied d'un soleil à dextre et d'une lance à senestre de même, au chef cossé d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

509. = M^r Pierre MAZAU, juge de Vignoux (1) = (1646 et suiv.), f. 34; r. 1; n^o 1. — *D'azur à l'agneau passant d'argent, accompagné en chef de trois glands d'or, et en pointe d'une abeille entre les lettres P. et M., le tout d'or.*

510. MEILHARDS (sieur de), 3, R v^o; r. 1; n^o 2. — MEILLARS. — *D'or à trois pals de gueules, chargés chacun de trois étoiles d'argent.*

511. = M^r Pierre MENSAT, notaire royal de Solomphac = (1643-44), f. 28; r. 1; n^o 1. — *D'azur à l'arbre de sinople, où l'on voit des pousses de pin, accosté des lettres M.P. et M. d'or.*

= Je feiz les armes de Mensat de Solomphac : champ d'azur ; l'arbre vert, dans lequel paroissent des pinnes ; les lettres d'or jaulne, et pour celles de sa feu femme Francoyse Cailhaud, je feiz un rocher d'argent. Champ d'azur (f. 27 v^o). =

François Mensat, conseiller élu, faisait enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur à un chevrou d'or accompagné en pointe d'une main appuyée de même.*

Voir aussi Cailhaud, femme de Pierre Mensat.

512. = MENUDIER = (1648 et suiv.), f. 39; r. 2; n^o 2. — *D'argent à l'arbre de sinople terrassé de même, accosté de deux roses de gueules.*

513. = M^r Gerald MERCIER, apothicaire = (1642), f. 24; r. 3; n^o 3. — *D'azur au chevrou d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe d'une tour de même, sur un artilleu d'argent.*

514. = Alexis MÉRIGOT, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à un pont de cinq arches de sable sur une rivière d'azur, le pont surmonté d'un arbre de sinople.*

515. = M^r Jean MEBLIN, prestre de St-Michel = (1633-57), f. 51 v^o; r. 1; n^o 2. — *D'or à trois tiges de lis de sinople liées ensemble à la base, fleuries d'argent, et une merlette de sable béquée d'or sur chaque fleur.*

= Il y a d'autres Merlins qui les ont différentes, comme (suit le croquis). — *D'argent au chevrou de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable affrontées, et en pointe d'un cœur de gueules.*

(1) Probablement Vignols, suj. communs du canton de Juillac (Corrèze), arrond. de Brive.

516. « MEYNARD, de la Cité » (1627), f. 12; r. 1; n° 1. — *D'azur à une main d'argent, tenant un arc d'or.*

« J'ay fait les armes de Ches Meynard comme on peut le voyr... Il y a des Meynards qui ont des suces desquelles sort le bras ».

Voir aussi CHAMPAGNAT, femme MEYNARD.

517. « MEYNARD de Favelon, docteur en médecine » (entre 1667 et 1678), f. 61; r. 1; n° 3. — *D'azur à la bande d'azur, chargée d'un cœur d'or entre deux étoiles d'argent, accompagnée en chef d'une branche de fèves de sinople, et en pointe d'une main de carnation ardante de gueules.*

L'Armorial Lamy qui donne les armes de ce médecin de Limoges indique les étoiles d'or.

518. « De Dame Catherine MICHEL, femme dudit s^r RECULET, conseiller » (1627), f. 12; r. 3; n° 1. — *D'azur au lion d'or, au chef coupé de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

« Ces armes sont esté prises sur un cachet de M^r Michel le jeune, gendre de feu M. Constant ».

519. « MICHELON », f. 9; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.*

520. « M^r MICHELON » (1642), f. 35; r. 2; n° 3. — *De... au chevron de..., surmonté d'une étoile entre deux coquilles, accompagné en pointe d'une coquille soutenu d'un croissant.*

Ce sont, si on en excepte le croissant, les armes que Jean Michelon, conseiller du roi, élu en l'élection de Limoges, fit enregistrer en 1606 : *d'azur à un chevron d'or, surmonté d'une étoile de métal, et accompagné de trois coquilles d'argent, deux ex chef et une en pointe.*

521. « MICHELON » (1648 et suiv.), f. 39; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.*

522. « MIDY? », f. 40; r. 1; n° 3.

Le coin supérieur du papier a été déchiré et il ne reste rien ni de l'écusson ni du nom de la famille à laquelle il se rapportait : mais on lit au verso du feuillet précédent la note suivante, qui ne peut se rapporter qu'à ces armoiries :

« J'ay fait les armes de feu Albert Midy; tout le champ d'azur; les deux estoilles d'or, le rayon du milieu d'or; le fonds dudit rayon est d'azur; le tour du soleil ou sont les lettres est d'argent. Faigulhe de rouge; ladite sigulhe a sa pointe en hault sur les douze heures qui est le midy ».

« Note que Jacques Midy a ses armes différentes de son Pierre Midy, son oncle, en ce que ledit Jacques a les siennes comme celles cy, qui ont une monstre au bas et un soleil par dessus (suit le croquis).

323. « Pierre MIDY » (entre 1667 et 1678), f. 61 v^o; r. 1; n^o 1. — *D'azur au cadran d'or, marqué de douze heures de sable sur un cercle d'argent, et l'aiguille d'or fleurdelisée au bout, tournée sur midi; accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

En 1696, les armes de N... Midy furent enregistrées à l'Armorial; elles étaient, suivant les déclarations de sa veuve: *d'azur au cadran d'argent marqué de douze heures de sable, l'aiguille d'or fleurdelisée au bout, la pointe tournée sur midi, le tout surmonté d'un soleil d'or mouvant du chef.*

A la même date, Martial Midy, marchand à Limoges, faisait enregistrer les siennes, mais n'en donnait pas une explication suffisante. Charles d'Hozier, généalogiste du roi et garde de l'Armorial de France, lui en donna de supposées qui n'ont aucun rapport avec celles qu'il portait.

524. « Mons^r de MONJOUFRE », f. 9 R; r. 1; n^o 1. — *Parti, au 1^{er} d'azur, à trois faces d'or; au 2^e d'azur, à deux lions d'or l'un sur l'autre.*

Ecusson point.

A cette date, la famille Guitard possédait Montjoffre, mais ses armes qui sont: *d'azur à six sautois d'argent* n'ont aucun rapport avec celles ci-dessus.

525. « Jean de MONTAGUT, m^{re} orlogeur » (1642-43), f. 26; r. 3; n^o 3. — *D'azur à la fasce en dixise d'or, accompagnée en chef de deux rases de même, et en pointe d'une montagne aigue d'argent.*

Voir aussi De VILLELUME, seigneur de Montagut.

526. « MONTAUDON » (1633-54), f. 48; r. 1; n^o 1. — *De... au globe terrestre, surmonté d'une croix de...*

527. « MONTAUDON [et] DUBOIS, sa femme » (1633-54), f. 48; r. 3; n^o 1. — *Parti, au 1^{er} de..., au globe terrestre, surmonté d'une croix de...; au 2^e d'or à l'arbre de sinople, à la bordure de guentes, chargée d'une étoile d'argent en chef, et de sept boucles de même.*

528. « François de MONTAZEAU » (entre 1646 et 1642), f. 21; r. 1; n^o 2. — *D'azur au mont d'argent sur une base de même, surmonté de deux étoiles d'or posées en fasce, et un soleil d'or en chef.*

529. * Jehan du MONTEIL ou DUMONTEIL, marchand de Limoges, était membre de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1536. On trouve ses armes dans le registre de cette Confrérie : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.* (Voy. planche 3).

530. * M^e de MONTEYROULET », f. 7 R ; r. 3 ; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil d'or.*

« Faut faire les heaumes ».

531. * On m'a dit que c'estoit les armes de Monsieur de MONTEYROULET », f. 9 R ; r. 1 ; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un soleil d'or.*

« On ne sçait point le blason ».

532. * MONT-JAUVY » (1632-43), f. 46 ; r. 1 ; n^o 1. — *D'azur à un pied d'iris de cinq branches de simple fleuries d'argent aux émines d'or, accosté des lettres I et B de même.*

533. * (1) gendre de MONTJAUUVY » (1635-37), f. 53 ; r. 1 ; n^o 1. — *D'azur à un arbuste de simple sur un rocher d'argent, accosté des lettres I et G d'or, en chef deux étoiles d'or.*

534. * De MONTMORENCY », f. 6 R (2). — *Ecartelé aux 1^{re} et 4^e de Ventadour, échiqueté d'or et de gueules ; aux 2^e et 3^e d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérisons d'azur (qui est de Montmorency).*

Grand écusson peint.

« Les armes de Monseigneur de Monmorancy sont bendz d'or ; 16 aigles d'azur : c'est quatre en chaque quanton. Les dites aigles sont d'azur, et sur le milieu est une croix de gueules, qui est rouge.

« Les susdites armes sont moitié de Monmorancy et l'autre moitié de Ventadour esquarterlées.

« Pour le blason des couleurs de Monseigneur de Ventadour, elles sont cy devant au present papier.

« Le manican duval est doublé de blanc, semé d'hermines noires ».

535. * Mathurin MOREL, écuyer, seigneur de Fromental, trésorier de France à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606 : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de six raies d'argent, celle de la pointe soutenue d'un croissant de même.*

(1) Nom resté en blanc.

(2) Ces armoiries occupent toute la page.

MOSSIER. Voir MOUSSIER.

536. = MOULINARDZ (1644), f. 32; r. 4; n° 2. — *D'azur au moulin à vent d'argent, les ailes d'or, posé sur des flammes de gueules.*

« Pour les armes de M. Moulliardz, prestre de S^t-Pierre, j'ai fait à ses armes champ d'azur, moulin à vent avec sa couverture de blanc représentant argent, les voyles et pirosette de jaulas représentant or; les flammes rouges, en un panonceau de la frerie de la grand Saint-Marcial depuis 1645 qu'il fut bayle de la S^{te}-Croix, il me fit fore sesdites armes, ou n'y avoit point de pirosette sur la couverture du moulin, qui est d'argent. »

537. = S^t Barthelemy MOULINIER, quand il fut consul, 1638 = f. 17, r. 2; n° 3. — *D'azur au moulin à vent d'argent, surmonté d'un croissant de... et de trois estoiles en chef de...*

« Il y a de M^{rs} les Mouliniers qui ont leurs armes diferentes des 6 de la page suyvante, pour n'avoir que le moulin seulement, sans estoyle, et sans croissant ».

L'Armorial de 1696 a enregistré les armes de :

Martial Moulinier, seigneur de Paymaud, conseiller du roi, juge et prévôt royal de Limoges : *d'azur à un moulin à vent d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable.*

Jean Moulinier de Puydien, avocat en la Cour de parlement de Bordeaux : *d'azur au moulin à vent d'argent, maçonné de sable sur un terre au terrasse au naturel.*

N... Moulinier, greffier en chef de la grande prévôté de Limoges, suivant les déclarations de Françoise Petiot, sa veuve : *d'azur au moulin à vent d'argent.*

Pierre-Joseph Moulinier, avocat à la Cour : *d'azur au moulin à vent d'argent maçonné de sable.*

Jean Moulinier, marchand épicier à Limoges : *d'azur au moulin à vent d'argent, maçonné de sable, accosté des lettres J et M d'or.*

Barthelemy Moulinier, écuyer, conseiller du roi et son procureur au bureau des finances en la généralité de Limoges : *d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux estoilles et en pointe d'un moulin à vent de même.*

538. = MOULINIER = (entre 1667 et 1678), f. 63; r. 4; n° 3. — *D'azur au moulin à vent d'or, ailé d'argent, accompagné de deux estoiles de même en chef.*

539. = Dominique MOURET, m^{re} orphèvre = (1632-3), f. 45; r. 3; n° 2. — *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois branches de murier de sinople, fruitées au naturel.*

« J'ay fait les armes de s' Dominique Mauret les 8 de la page suivante : champ d'or ; le chevron rompu de gueules ; les 3 meures au naturel, comme rouge brun, et les feuilles et branches de verd » (f. 44 r°).

540. « De MOURILHERAS (1), d'Aixe » (1645), f. 33 ; r. 3 ; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux aigles au vol abaissé d'argent, posées dans le sens du chevron et en pointe d'un vase d'argent à trois roses d'or ; en chef, trois étoiles de même.*

« Pour l'enferment de feu Thomas, filz de Jean de Mourilheras, m^{re} appoticaire d'Aixe, je feitz ses armes sur d'autres qu'on m'a monstré, ayant servy pour des honneurs funébres, qui avoient le champ d'azur, les 3 estoyles et chevron d'or, les 2 aigles de jaune, blanc et noyr meslez, fet une couleur comme feuille morte, tirées de noyr, rehaussée de blanc, le vase tiré seulement de noyr, rehaussé de blanc, sans aucun autre metal ; les 3 roses rouges et les branches d'icelles blanches. Semble qu'il falloit lesdites 2 aigles et vase d'argent, les trois roses d'or s'il en d'autres, faudra scavoyr ».

Charles Morelheras, prêtre et greffier de la ville d'Aixe, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux écrivains d'argent et en pointe d'un bouquet de fleurs au naturel.*

541. « MOUSSNIER », f. 3 ; r. 4 ; n° 2. — *D'azur à trois poissons d'argent posés en fasce, l'un sur l'autre, celui du milieu contourné.*

Léonard Mounier, marchand drapier de Limoges, faisait enregistrer ses armes en 1696, qui sont celles ci-dessus, mais dans un champ de gueules.

Pierre Mosnier, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions, en 1596, les portait : *d'azur à trois poissons d'argent en fasce l'un sur l'autre, sans que celui du milieu soit détourné* (Voy. planche 3).

542. « MOUSSNIER, autrement Lombard », f. 3 ; r. 4 ; n° 3. — *D'azur à trois poissons d'argent posés en fasce l'un sur l'autre, au chef de..... chargé de trois étoiles d'argent, soutenu de même.*

Mounier, sieur de La Chassagne, à Limoges, faisait enregistrer ses armes en 1696 : *de gueules à trois poissons d'argent en fasce l'un sur l'autre, au chef cotez d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

543. « M^{re} MOUSSNIER (2), bourgeois et marchand » (consul 1638),

(1) Democelleras.

(2) Une ligne bâlée, où on croit lire : de la Barabrie ou de Barannie (?).

f. 38; r. 2; n° 2. — *D'azur à trois poissons d'argent en fasce l'un sur l'autre, au chef cossu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

« M. Mousnier, bourgeois et marchand : champ d'azur, dans lequel y a troys poissons d'argent avec un chef de gueules et troys esteyles d'or dans ledit chef » (f. 17 v°).

Ce sont ces armes que fit enregistrer en 1696 N... Mousnier, sieur de La Chassagne, marchand à Limoges.

544. = MURET, des fauxbourgs de Montmalher, f. 7; r. 4; n° 4. — *D'azur à la mosaïlle d'argent, maçonnée de sable.*

Muret de Bord, porte : *d'argent mosaïllé de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent.*

Voir aussi DEMURET.

545. = DE MY... (1) = (1653-54), f. 38; r. 4; n° 3. — *Parti, au 1^r d'azur à trois fasces d'or; au 2^e d'azur à 2 lions d'or l'un sur l'autre.*

546. = De dame Françoisse de MYOMANDRE (sic), veuve de feu M^r du PUYMOULINIER = (1648 et suiv.), f. 41; r. 4; n° 4. — *D'or à deux branches d'amarante (?) de simple en forme de couronne.*

« Pour l'enterement de feu dame Françoisse de Myomandre, veuve de feu M^r Dupuymolinier, j'ay fait ses armes premieres à la page suivante ayant le cordon au costé gauche, et celles dudit s^r du Puymolinier ont l'heaulme entier, et les my parties, la moitié dudit heaulme et tymbres au costé droit, comme on le verra au feulhet 29 de ce livre » (f. 40 v°).

Françoise de Miomandre, qui avait épousé Pierre de Douhet, seigneur de Saint-Pardoux et du Puy-Moulinier, élu à Limoges, greffier en chef civil du sénéchal et présidial de Limoges, testa en 1643 et 1644, demandant à être inhumée dans l'église de Saint-Martial de Limoges.

547. Léonard (?) NADAUD, m^r cordonnier (entre 1630 et 1640), f. 17; r. 2, n° 4. — *D'azur au chevron, accompagné de trois étoiles, deux en chef et une en pointe, et accosté des lettres L et N, de...*

548. = Marie NADAUD, veuve dudit Las Sounas = (1653-57), f. 34; r. 4; n° 2. — *D'azur à l'Enfant-Jésus d'or dans une crèche*

(1) Le nom n'a pas été mis tout entier. Poncez avait d'abord écrit : « Douchamps alié ». Voir ce dernier nom auquel ces armes semblent se rapporter.

d'argent, entre la Sainte-Vierge et Saint-Joseph, étuis d'or avec manteau d'argent, une lanterne de même les éclairant; un ange d'argent mouvant du chef d'où descendent des rayons d'or.

« Pour les armes de ladite Soumas, sa femme (du précédent) sont le petit christ d'or; son rayon de jais; la croche d'argent; le visage et robe de la vierge d'or; son manteau et le linge sur sa teste d'argent; la teste (de St-Joseph), la robe d'or; son eschappe, son juste au corps et sa lanterne d'argent; les nues d'argent; les rayons de jais; les rayons de la Vierge d'ore jais; champ d'azur; le baston de St-Joseph d'ore jais. C'est une naissance de Nostre Seigneur » (f. 53 v°).

Voir Peyr de Las Soumas.

549. « M^r NANTIAC, avocat » (1648 et suiv.), f. 39; r. 1; n° 2. — D'azur, une étoile d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.

« Il y a d'autres Nantiaes qui ont les armes différentes » (f. 38 v°).

550. « M^r Leonard NANTIAC, procureur, filz aîné de feu M^r Jean Nantiac, aussi procureur » (1632-33), f. 46; r. 3; n° 3. — D'azur au charroi d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.

« J'ay fait les armes de feu M^r Leonard Nantiac, procureur au siege presidial a Limoges, prises sur une assiete d'estain; celles de feu M^r Jean Nantiac, aussi procureur, son pere, sont différentes, y ayant seulement une esleyle d'or au hault et un croissant d'argent au bas, pareilles a celles du 39 feuilhet de ce livre » (f. 45 v°).

551. « Jean NARDONNET, m^{re} cordonnier » (1635-37), f. 53; r. 3; n° 2 et 3. — D'azur au monde portant une croix d'or, accosté de deux étoiles de même, surmonté d'un arc-en-ciel d'argent.

Le dessin n° 3 de la même rangée ne fait que reproduire, avec plus de netteté, et en meilleur ordonnance, le n° 2, où l'artiste avoit d'abord dessiné, à droite et à gauche de l'écusson, en chef deux étoiles, qu'il a ensuite effacées.

552. « NAUJAT » (1635-67), f. 53; r. 1; n° 2. — D'or au nez de sinople, terrassé de même.

« Fait le fonds d'or ou d'argent. Je l'ay ven fait d'or ».

553. « NAVIERES » (entre 1640 et 1642), f. 20; r. 2; n° 2. — D'azur au navire équipé d'or à la voile d'argent, sur une mer de

même; deux épées (1) passées en sautoir la pointe en haut azur d'argent brochant sur le navire.

« Les armes des Navieres sont un navire et son mat d'or; l'ou, voile et pironette d'argent; les deux espèces et (?) leurs (?) gardes, de blanc; tiré de noir, champ d'azur » (f. 49 v°).

Martial Navieres, marchand de Limoges, faisait enregistrer ses armes en 1696 : *de gueules à un navire équipé d'or, les cordages de sable, les voiles d'argent, les guides d'or et d'azur, voguant sur une mer d'azur.*

Et N... Navieres de La Boissière, marchand drapier et de soye à Limoges : *d'azur à un navire équipé d'argent, et une bordure de gueules, chargée de huit losanges d'or.*

334. * NEUFVILLE. *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois croisettes auérées de même.* (Armorial Lamy).

Ces armes diffèrent de celles des Neufville, barons de Magnac-Laval, qui sont : *de gueules, à la croix vidée d'argent, remplie de simple.*

335. « De M^e de NEYSON et sa femme » (entre 1667 et 1678), f. 61 v°; r. 2; n° 2. — *Parti, au 1^{er} d'azur au lion d'or; au 2^e d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chaussetrapes d'argent, deux en chef et une en pointe.*

Jean de Gay, écuyer, sieur de Nexon, fit enregistrer ses armes en 1698 : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chaussetrapes d'argent, deux en chef et une en pointe.*

336. « De demoiselle NYCOLAS, femme dudit s^r BARDON, fille de M^e de Traslage, conseiller » (1645 et suiv.), f. 34; r. 2; n° 3. — *Écartelé aux 1^{er} et 4^e d'azur à trois fasces d'or, aux 2^e et 3^e de gueules à trois chevrons d'or.*

337. « Pierre NICOLAS, marchand » (1646), f. 37; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, surmonté d'une cordelière en lacis entrelacé en forme de 8 d'argent; en pointe un coq d'argent crêté et barbé de gueules dans un nid d'or.*

« J'ay fait les armes de s^r Pierre Nyzolas, marchand, comme on peut voir les secondes de la page suivante, savoir le champ d'azur, le chevron rompu d'or; le nid aussi d'or; le coq d'argent; sa crête et barbes de rouge; le lacis de blanc représentant argent. — Il y a d'autres Nyzolas qui les ont différentes » (f. 36 v°).

(1) Ces deux épées pouvaient rappeler l'ancienne profession des Navieres, dont plusieurs, aux x^e et xv^e siècles, avaient été armuriers.

558. (NICOLAS de TRALAGE) = TRASLAGE = (entre 1676 et 1678), l. 64; r. 3; n° 3. — *Ecartelé aux 1^{re} et 4^e d'azur à trois fasces d'or; aux 2^e et 3^e de gueules à trois échérons d'or.*

559. = NICOT =, l. 6; r. 3; n° 1. — *D'azur au coq d'argent, créché et barbé de gueules sur un nid d'argent où sont deux œufs de même, accompagné en chef d'une étoile d'or.*

= La crete et soulez le bec rouge; le nid au naturel; les œufs de dedans sont blancs. — Le nid doit estre d'or ou d'argent (1) =.

560. = NICOT, gendre de chez Chabrol = (1642-43), l. 26; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un coq de même, créché et barbé de gueules dans un nid d'argent.*

= J'ay fait les armes de s^r (2) Nicot, marchand, gendre de Chabrol, comme on peut voir les 5 de la page suivante : champ d'azur; le coq et nid d'argent; le chevron rompu d'or; et crete et barbes du coq rouges. Il y a d'autres Nicotz qui les ont différentes = (l. 25 v°).

561. (NOUALHIER) = NOALHER, pres le Collège, veuve de Jean Leschouzier = (1637-38), l. 30; r. 3; n° 3. — *D'azur aux lettres N et P entrelacées, surmontées de trois étoiles d'azur dans un usage d'argent, et en pointe un croissant d'argent.*

562. = M^r NOALHER, procureur = (1627), l. 13; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron, accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un poignard ou stylet, posé en pal la pointe en bas, le tout d'or.*

563. = M. NOALHER, autrement CHABROU = (1635-37), l. 32; r. 1; n° 3. — *De gueules au chevron abaissé d'or, accompagné en chef des lettres M et N, et en pointe d'un croissant, d'argent, et en chef trois étoiles rangées d'or.*

= J'ay peul lesdites armes de Noalher sur d'autres qui ont servy a des entierevents =.

= D'autres Noalhers ont leurs armes diferentes, comme on pourra voyr en divers endroits de ce livre = (l. 51 v°).

564. = NOALHER (3), bayle des marchans = (1642), l. 25; r. 1;

(1) Nous reproduisons cette note pour donner une idée de la minutie des indications du manuscrit. Les derniers mots sont écrits après coup et d'une encre plus blanche.

(2) Un blanc laissé pour le prénom.

(3) Ce nom est précédé d'une lettre, qui peut être un B ou un X.

n° 2. — *D'azur au chevron, accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un poignard ou stilet, la pointe en bas, le tout d'or.*

• M^r Noalhier, procureur (?), a ses armes comme [est le croquis] sans autre différence » (f. 24 v°).

565. = M^r Leonard NOALHER, procureur, [et] de sa femme chez PENIGOT « (1645 et suiv.), f. 36 ; r. 3 ; n° 2. — *Parti, au 1^{er} d'azur au chevron, accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un poignard ou stilet posé en pal la pointe en bas, le tout d'or ; au 2^e d'azur au soleil d'or en chef, et au croissant d'argent en pointe.*

• Pour l'enterement de la femme de M^r Leonard Noalhier, procureur, qui estoit [de] chez M^r Penigot, je feix les my parties comme elles sont, les 8^{es} de la page suivante : m'ayant esté ainsi commandées, par sa sœur, femme de s^r Guillaume Second. Notter que les anciennes armes chez Penigotz sont les dernières de la page suivante » (f. 35 v°).

566. = M^r NOUALHIER « (entre 1607 et 1678), f. 61 v° ; r. 3 ; n° 3. — *D'azur à l'aigle d'or.*

567. = Jean NOALHER, de La Ferrerie « (1635-57), f. 55 ; r. 2 ; n° 2. — *D'azur à l'aigle d'or.*

Antoine Noalhier, sieur des Baillies, conseiller au siège présidial de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à l'aigle contournée, le vol abaissé de sable.*

N... Noalhier, qui acheta une charge de secrétaire du roi en 1763, fit graver un cachet où, tout en conservant les armes ci-dessus, il mit un rameau dans le bec de l'aigle, et depuis la famille les a blasonnées : *d'argent à la colombe au vol abaissé de sable, portant un rameau d'olivier dans son bec.* C'est une erreur, car une colombe ne peut pas être de sable.

568. = DE NOROY « (1644), f. 23 ; r. 3 ; n° 2. — *D'azur aux lettres D N entrelacées d'or, surmontées d'une couronne de même et soutenues d'un croissant d'argent.*

ORIGET. Voir AURIGET.

D'ORSONVAL. Voir D'ARSONVAL.

569. = PABOT « (1637-58), f. 57 ; r. 2 ; n° 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois mandes d'argent à la croix d'or, deux en chef et un en pointe.*

570. (PAGNON), « M^r PAGNION, conseiller (1) » (1646), f. 37; r. 2; n^o 2. — *De... au chevron de... accompagné en chef de deux étoiles de... et en pointe d'un paon de...*

571. « M^r PAGNION, marchand (2) » (1630), f. 42; r. 2; n^o 2. — *De... au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un paon rampant surmonté d'un soleil le tout d'or.*

572. « Yrieys PAGNON » (entre 1640 et 1642), f. 21; r. 2; n^o 3. — *D'azur au chevron de... accompagné en chef de deux étoiles de... et en pointe d'un paon rampant d'or.*

« Autre... Pagnon a depuis, en ses armes, augmenté d'un soleil d'or sur le paon, au dessous de la pointe du chevron rompu. » (f. 20^{re}).

Paul Pagnion, écuyer, sieur de la Borie de Lascoux, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux croisettes de même et en pointe d'un palmier de sinople.*

Philippe Pagnon, conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de la généralité de Limoges, aussi en 1696 fit enregistrer : *de sinople au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un paon rampant au naturel.*

573. « Simon PALAYS, s^r du Brueil La Vergne » (entre 1640 et 1642), f. 20; r. 1; n^o 1. — *D'azur au château à deux tours d'argent, les toitures de guules et les girouettes d'argent.*

« J'ay fait les armes de feu Simon Palays, s^r de Brueil La Vergne, juge de la cour ordinaire de la Cyte, sur d'autres qui ont servy autrefois pour des enteremens, lesquels avoient le champ d'azur, les bastiments d'argent, les deux couvertures des tours de guules et les deux girouettes de blanc » (f. 19^{re}).

574. « Ches PARIS, autrement SAZERAT, aux faubourgs de Boucherie » (1642-43), f. 20; r. 3; n^o 2. — *D'azur à la taille d'or.*

575. « Jean PECONNET jeune, m^{re} orpheuvre » (1643), f. 27; r. 3; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois colonnes de même.*

576. PENIGOT, « anciennes armes de ches Penigot » (1645 et suiv.), f. 36; r. 3; n^o 3. — *D'azur à deux soleils d'or en chef, au*

(1) Ces mots sont d'une écriture postérieure.

(2) On écrit tantôt Pagnon, tantôt Pagnion.

lacs ou cardelière entrelacée en forme de crois d'argent, soutenue par un croissant de même et accosté des lettres I et P.

N... Pénigot, sieur de Soumagne, fit enregistrer ses armes en 1606, mais n'en donna pas le dessin.

577. « Jean PENOT » (entre 1640 et 1642), f. 22; r. 2; n° 2. — *D'or au balai (1) à trois liands de sinople posé en pal, surmonté d'une étoile de gueules.*

« J'ay fait les armes dudit Jean Penot comme il m'a commandé, en un petit panonceau de S^e Croix qu'il me fit fere : champ jaulne representant or; l'estoyle rouge, et le balay a troys liands de vert. »

578. « Marcial PERIER » (1641), f. 24; r. 1; n° 2. — *D'or à un arbre (poirier) de sinople sur une terrasse de même, accosté des lettres M. P. de sable.*

579. PERIERE, s^r de CHATREIX. « M^r de CHASTREY, advocat du roy, ou autrement PEYRIERE », f. 63; r. 2; n° 2. — *D'or à l'arbre de sinople accosté de deux lions affrontés de gueules.*

580. « M^r PERIERE, president » (1632), f. 45; r. 1; n° 3. — *D'azur à l'arbre d'or accosté de deux lions affrontés de même, sur une champagne de rochers d'argent.*

« Je feitz les armes de M^r Periere, president, l'an 1632, qu'il tint la Feste Dieu de S^t Michel, comme elles sont les 3 de la page suivante. Elles sont diferentes du blason au feuillet 46 de ce livre. — J'en ay veu d'autres qui avoient l'arbre verd; au lieu de la periere ou rocher, y avoit un terroir aussi tout verd, les 2 lions de gueules, qui est rouge, le champ d'or. S'il en faut fere d'autres faudra scavoyr comme on les vouldra » (f. 44 v°).

581. « Monsieur PEYRIERE, president » (entre 1630 et 1640), f. 46; r. 3; n° 4. — *D'azur à l'arbre d'or accosté de deux lions affrontés de même, et en pointe une montagne de trois coupeaux d'argent.*

Voyez le feuillet 45 de ce livre.

Jean-Michel de Perière, conseiller du roi, président au présidial de Limoges, en 1606, fit enregistrer ses armes : *d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même, soutenu de deux lions affrontés de gueules.*

(1) Balai, en patois péno.

Jean de Perrière, prêtre, chantre du chapitre de Saint-Martial, fit aussi enregistrer les mêmes armes.

582. « Nicolas PERROT, m^r du Logis des Troys Piliers » (1614). f. 32; r. 3; n° 2. — *D'azur au perroquet d'or.*

583. * Jean PETINAUD, marchand à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à un arbre de sixuple terrassé de même, chargé à dextre sur la plus haute de ses branches d'un nid d'or, vers lequel vole un oiseau de sable portant à manger à ses petits de même.*

584. « M. DE PETIOT, conseiller » (1680-82), f. 45; r. 1; n° 1. — *De gueules au chevron d'or accompagné de trois pigeons d'argent, deux en chef et un en pointe.*

« M. de Petiot, juge ordinaire de Limoges, a ses armes différentes. Voyez le feuillet 4 de ce livre. »

Catherine Balliot, veuve de Pierre de Petiot, sieur de Chavaignac, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pigeons d'argent.*

585. « D'autres M^{rs} les PETIOTZ », l. 5; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois pigeons d'argent, au chef cassé de gueules à trois étoiles d'or.*

Ce sont ces armes que portait en 1665 M. Petiot, seigneur de la Mothe (Armorial Lamy, p. 43); ce sont aussi celles que fit enregistrer en 1696 Pierre Petiot, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France à Limoges.

586. « M^r DEPETIOT, s^r de Chavaignac » (entre 1640 et 1642), f. 32; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois pigeons d'argent, au chef cassé de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

« J'ay prins les armes dudit s^r Petiot de Chavaignac et de Catherine Marchandon, sa veuve, sur une bague d'or qui tourne, qu'on m'a monstre et commandé fere ainsi. J'ay veu cy devant d'autres armes des s^{rs} Marchandon qui ont serty a des honneurs funebres, qui avoient au bas de l'arbre une riviere, au lieu que les 3 de la page suyvante ont un terroyr vert » (f. 21 v°).

Voir Catherine Marchandon, veuve du sieur de Chavaignac.

587. « M^r PETIOT, juge de la ville de Limoges », f. 5; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, au chef cassé de gueules à trois pigeons d'argent.*

Jean Petiot, procureur du roi au présidial de Limoges et membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions en 1590, portait les armes ci-dessus, mais le dessin qu'on en trouve dans le registre de cette Confrérie donne : trois mailles, au lieu de : trois étoiles, et le chevron d'argent (Voy. planches 3 et 4).

588. « PETIOT », (entre 1657 et 1678), f. 61 v^o; r. 1; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe, le chef coussé de gueules chargé de trois pigeons d'argent.*

Pierre Petiot, seigneur du Masboucher, trésorier général de France en 1678, a ses armes sur le plan de la ville de Limoges dressé par A. Jouvin de Rochefort; elles ont le chevron mi-partie d'or et de gueules et les étoiles d'argent (Voy. planche 5).

Jacques de Petiot, conseiller du roi, assesseur au présidial de Limoges, fit enregistrer les siennes en 1696 : *de sinople au chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même, au chef coussé de gueules chargé de trois oiseaux d'argent.*

589. (PETIOT, sieur de LA MALHARTRE), « LA MALHARTRE et de sa femme, autrement PETIOT » (entre 1657 et 1678), f. 62; r. 2; n^o 4. — *Parti, au 1^{er} d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe, le chef coussé de gueules chargé de trois pigeons d'argent, au 2^e coupé, de gueules à trois fasces d'or et d'azur au lion d'or.*

590. « PETIT » (1644), f. 32; r. 1; n^o 3. — *D'azur au cœur d'or, au chef coussé de gueules chargé d'un soleil d'or.*

Joseph Petit, marchand à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'or à un arbre de sinople terrassé de même et un lion de sable couché au pied de l'arbre qu'il embrasse avec sa queue.*

591. « Anthoine PEYRAT » (entre 1630 et 1640), f. 16; r. 1; n^o 3. — *D'azur à trois toises d'argent maçonnées de sable.*

« J'ay fait les armes dudit Peyrat par l'ordre et avis de son fils, sur des escussions qu'on m'a monstré. »

Voir aussi Dupeyrat.

592. « De M^r DE PEYRAT et DE MELHARD », f. 5 B; r. 1; n^o 2. — *Parti, au 1^{er} coupé de... au château de... (qui est de Dupeyrat), et de... à la croix cantonnée de quatre fleurs de lis de...; au 2^e d'or à trois pals de gueules chargés chacun de trois étoiles d'or (qui est de Melhard).*

593. « M^r PEYROCHE, advocat » (consul 1638), f. 58; r. 2; n^o 4.

— *D'azur à deux lions passans l'un sur l'autre d'or, la bordure de gueules chargée de huit roses d'or.*

« M^r Peyroche : fondez d'azur, dans lequel y a deux lions d'or ; autour, y a un bord de gueules, dans lequel y a huit roses d'or » (l. 57 v°).

594. « M^r PEYROCHE, advocat » (entre 1667 et 1678), f. 64 ; r. 3 ; n° 1. — *D'azur à deux lions passans l'un sur l'autre d'or, la bordure de gueules chargée de huit roses d'or.*

595. « Catherine PEYBON, veuve de Jean MOUSSNIER » (1650-52), f. 44 ; r. 1 ; n° 1. — *D'azur à trois médailles d'or 2 et 1.*

596. « Antoine PHELPEAUX, sieur du Fresney, receveur des tailles à Limoges. — *D'azur semé de quatre-feuilles d'or, au franc quartier d'hermines ; écartelé d'argent à trois lézards de sinople posés en pal 2 et 1.*

Angélique-Nicolas Testart, femme dudit sieur du Fresney : *d'or à une montagne de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles d'azur* (Armorial général de France de 1696).

597. « PICHON » (1637-58), f. 57 ; r. 3 ; n° 1. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef d'une étoile de même et en pointe d'un arbre de sinople ; un croissant d'argent entre deux étoiles d'or en chef, et une rivière d'argent en pointe.*

« J'ay fait d'autres armes dudit Pichon, voyez le 51 de ce livre » (l. 56 v°).

598. « PICHON » (1635-57), f. 51 ; r. 4 ; n° 3. — *D'azur au croissant contourné d'argent, entre deux étoiles d'or, des nuages d'argent en chef et une rivière de même en pointe.*

« J'ay prins de Pichon sur un panonceau ancien, ayant servy à des honneurs funebres. Depuis, j'en ay fait d'autre façon qui sont au feulhet 57 de ce livre. »

François Pichon, marchand, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'azur au pigeon d'argent accosté d'un F et d'un P de même.*

599. « Joan PICON, beneyr, seigneur des Lèzes et de Chasse-neuil, conseiller du roi, président-trésorier de France au bureau des finances de Limoges, a ses armes sur le plan de cette ville de 1680 : *d'azur au destrochère d'argent tenant une pique en pal de même, au chef couru de gueules chargé de trois couronnes d'or* (Voy. planche 5).

600. PIERREBUFFIERRE, premier baron limousin. — *De sable au lion d'or* (Armorial Lamy).

601. * Jean PIGNÉ, président en l'élection de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur au pin de sinople sur une terrasse de même.*

602. * Jean PINCHAUD, marchand » (1628), f. 14; r. 1; n° 2. — *D'azur à l'arbre de sinople sur une campagne de même accompagné de trois pigeons d'argent, deux au flanc et un en pointe.*

603. * M^r PINOT, eslon » (1) (1639), f. 42; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or, deux et une, les tiges en bas.*

Bernard Pinot, receveur général des domaines à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à trois pommes de pin de sable, deux et une, les tiges en haut.*

Jean Pinot, bourgeois et lieutenant de bourgeoisie à Limoges, faisait aussi enregistrer les siennes : *d'azur à trois pieds humains d'argent, deux et un.*

604. * M^r PINOT, président en l'élection » (entre 1640 et 1642), f. 22; r. 2; n° 3. — *D'or à l'arbre pin de sinople sur une campagne de même, avec des pommes de pin au naturel.*

« J'ay fait les armes du filz de M^r Pinot, presidant en l'élection sur un cachet qu'il m'a monstré. C'est un arbre pin, ayant au dedans des pommes de pin de couleurs au naturel, qu'est rouge brun. Champ d'or. Arbre vert » (f. 21 v°).

605. * PINOT, d'Aïsse » (1648 et suiv.), f. 38; r. 3; n° 1. — *D'azur à l'arbre pin de sinople avec cinq pommes de pin au naturel, sur des rochers d'argent, surmonté d'une étoile et accosté de deux autres de...*

606. * Lucas PIQUET, m^r sellier » (1643 et suiv.), f. 36; r. 1; n° 2. — *De... au chevron de... accompagné en pointe d'un cœur percé par une flèche; au chef de... chargé d'une étoile entre un soleil et un croissant entouré de...*

607. POMPADOUB [HELIE DE], de Laurière, lieutenant du roi en Limousin. — *D'azur à trois tours d'argent deux et une* (Armorial Lamy).

608. * M^r Jean PONCET, prestre » (1635-37), f. 51; r. 3; n° 2. — *D'azur au pont de deux arches d'argent sur une rivière de même et une croizette aussi d'argent en chef.*

(1) Ces mots ont été répétés au-dessous, d'une autre main.

609. « PONCET » t. 2; r. 3; n° 1. — *D'azur au pont de deux arches d'argent, accompagné en pointe de branches sèches de noyer au naturel* (Voy. planche 1).

« Les branches sèches de noyer (?) rehaussées de jaune ».

610. « PONBOY » (1653), t. 47; r. 3; n° 1. — *D'azur à la croix brisée fêlée dans un cœur d'or et une étoile de même en chef*.

611. « M^r (1) PONSARD, d'Hesmoutiers (2) » (1658 ou peu après), f. 59; r. 1; n° 2. — *D'azur à la bande en dixise d'or accompagnée de trois roses de même deux en chef et une en pointe*.

612. POT DE RHODES. — *D'or à la fasce d'azur* (Armorial Lamy).

613. (POUYAT) « de (3) POYAT, femme du s^r HEBBARD » (1640), f. 18; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de même et en pointe d'un moult de trois coupes d'argent*.

614. « POYAT », t. 9; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de même et en pointe d'un rocher d'argent*.

615. « Charles POYAT » (1633-34), f. 49; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef des lettres G et P, et en pointe d'un rocher d'argent*.

« Il y a d'autres Poyatz qui ont leurs armes différentes » (f. 48^{re}).

616. « POYLEVE », t. 4; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes aux cheveux relevés d'argent, posées deux en chef et une en pointe*.

617. « POYLEVE, marchand papetier » (entre 1667 et 1678), f. 63; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes aux cheveux relevés d'argent, posées deux en chef et une en pointe*.

« Testes d'argent à poil levé. »

618. « PROGES », t. 8; r. 3; n° 3. — *D'azur au globe cerclé et surmonté d'une croix d'or*.

619. « PROXIMARD » (1643-44), f. 23; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef d'une branche de sinople, fleurie*

(1) Présom en blanc.

(2) Lecture douteuse : d'Hesse.

(3) Présom resté en blanc.

d'argent à dextre, un pelican au pied de même à senestre, et en pointe d'un arbre de sinople.

« J'ay fait les armes de ches Proximard pour l'enterement de la femme de (1) Mauboye, m^{re} cordonnier, sur d'autres qui ont servy pour des honneurs funebres, qui avoient tout le champ d'azur, le chevron d'or, la branche verte, les fleurs blanches, le pelican et ses troys petits blancs, l'arbre verd. Les armes dudit Mauboye sont au feuilhet 24 de ce livre (f. 27 v^o).

620. (DU PUYPARLIER). « Pour l'enterement de feu Jamette... veuve de M^r DU PUI (?) DE PARLIER » (entre 1630 et 1640), f. 16; r. 3; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même.*

Ces armes sont celles de la famille Roubeau.

620^{bis}. « Jean BABY, m^{re} apothicaire » (1644), f. 31; r. 2; n^o 2. — *D'azur au flos d'or traversé par une flèche de même.*

621. « M^r RAYMOND, procureur (?), premier frere de Sainte Croix » (1628), f. 13; r. 2; n^o 1. — *D'azur au soleil d'or et en pointe une montagne d'argent.*

622. « Jean RAYMOND, marchand frangeur, filz de feu Antoine » (1652-53), f. 46; r. 1; n^o 3. — *D'azur au soleil d'or accompagné en chef de trois étoiles de même et en pointe d'une montagne d'argent, accosté des lettres I et R d'or.*

« On m'a commandé mettre lesdites lettres » (2).

623. « Jean RAZES, bourgeois de la ville de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'azur au chevron abaissé d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné de trois roses d'or, deux en chef et une en pointe.*

624. « M. DE REBEYREY » (1679 ou postérieur), f. 67; r. 2; n^o 3. — *D'azur à trois lions d'or couronnés de gueules, posés deux et un.*

625. « REBIERE », f. 10; r. 2; n^o 3. — *De... au cygne d'argent sur une rivière de même, au chef de... chargé d'un croissant entre deux étoiles de...*

626. « M^r REULEY, con[sail]ler, f. 7; r. 3; n^o 1. — *D'azur à trois écrevisses d'or.*

(1) Le prénom en blanc.

(2) Il est probable que le modèle ne les portait pas.

« Autrefois les escrivisses de gueules; champ d'or, comme j'ay fait pour s^r Jacques Reculet, en son grand panonceau de S^m Croix ».

« J'ay fait les armes de feu Jean Reculet. m^{re} ap[ostolical]re, semblables aux 7 de la page suivante, qui sont les 3 escrivisses d'or, champ d'azur » (f. 7 v^o).

627. = M^r RECULET, conseiller » (1627), f. 42; r. 2; n^o 3. — *D'azur à trois escrivisses d'or.*

Voir Catherine MICHEL, épouse Reculet.

628. = Thomas BENAUDIN, gendre de M^r Romanet, lieutenant particulier » (1642 ou 1643), f. 27; r. 1; n^o 2. — *D'azur à trois étoiles d'or posées 1 et 2, et un croissant d'argent en pointe.*

« Il y a d'autres Benaudin qui ont leurs armes différentes de celles qui sont les secondes de la page suivante, qu'en pourra voyr en l'autre papier aux feuillets 77 et 84 » (f. 26 v^o).

Antoine Benaudin, écuyer, seigneur de Puymège, conseiller du roi, président trésorier de France à Limoges, fit enregistrer ses armes en 1698 : *d'azur à une foy posée en fasces d'argent, cédée de même, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même.*

629. = M^r François REYNIER, prêtre de Saint Michel » (1645), f. 32; r. 3; n^o 2. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'une croizette d'argent entre deux étoiles d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent surmonté d'une couronne d'or.*

Voir aussi Simon BBLANCE, époux de Marie Reynier.

630. = RIGONDAUD du moulin Rabaud (1) » (entre 1638 et 1678), f. 60; r. 1; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef des lettres I et R de même et en pointe de deux coqs d'argent crévés de gueules, affrontés sur une champagne de sinople.*

631. *ROCHEBOUART-MORTEMARY. — *Oude est en fasces de six pièces de gueules et d'argent* (Armorial Lamy).

ROCHEFORT. Voy. SALAGNAC, seigneur de Rochefort.

632. (ROGIER) = M^r ROGEE, conseiller et marguillier de l'église de S^t Michel, mourut le 7^{me} janvier 1679 », fol. 63; r. 1; n^o 3. — *D'or à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules posées en orle.*

(1) D'une autre main que celle de Foucri.

Jean Roger des Essars, conseiller du roi au présidial de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules posées en orle.*

633. « ROMANET », f. 5; r. 4; n° 4. — *De gueules au chevron d'or accompagné de trois branches de romarin de sinople.*

« Il y a d'autres Romanetz qui ont le champ d'or, les romarins vertz et le chevron rompu d'or rouge : qui est meilleur blason » (f. 5, v°).

« M. Romanet, lieutenant particulier, fit fere les armes de son pere, on y avoit les troys romarins, à chacun desquels y avoit troys branches chacun. Depuis autre s' lieutenant particulier, filz dud. feu tint la feste dicte de Saint-Michel, l'an 1654, qui me fit fere ses armes pareilles aux premieres de la page suyvante, reserve que le blason fut champ d'or; les 3 romarins vertz; le chevron rouge de gueules » (f. 5 v°).

Etienne Romanet, chanoine de la cathédrale de Limoges, et N... Romanet, suivant la déclaration de Madame Maynard, sa veuve, bourgeoise et marchande de la ville de Limoges, portaient : *d'azur au chevron de gueules accompagné de trois branches de romarin de sinople, deux en chef et une en pointe.* Ces armes furent enregistrées à l'Armorial de France en 1696.

Jean-Baptiste Romanet, marchand bourgeois de Limoges, à la même époque fit enregistrer les siennes : *d'or au chevron de gueules accompagné de trois palmes de sinople, celle de la pointe posée en pal* (Voy. planche 4).

634. « M^r ROMANET, lieutenant particulier » (1654), f. 49; r. 3; n° 3. — *D'or au chevron de gueules accompagné de trois branches de romarin de sinople.*

« M^r Romanet, lieutenant particulier, tint la Feste-Dieu de S^t-Michel, 1654. Il me fit fere ses armes comme elles sont sous les dernières de la page suyvante. J'y mis les heaumes et tymbres » (f. 49 v°).

635. « ROMANET, m^r pintier » (1642), f. 24; r. 2; n° 3. — *D'azur au marteau d'argent soutenu d'un croissant de même, accosté de deux branches de romarin de sinople.*

636. « M^r ROUARD », f. 2; r. 2; n° 2. — *D'or au rocher au naturel ordant de gueules.*

Glaude Rouard, marchand de Limoges, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions, portait les mêmes

armes avec celle variante que le champ est : d'argent, et le rocher posé sur une terrasse de sinople (Voy. planches 1 et 3).

Un cachet plus moderne les donne : de sable au mont de six coupeaux d'argent, ardent de gueules.

637. « M^r ROUARD, receveur » (consul, 1636), f. 58; r. 1; n^o 3. — *D'or au rocher au naturel, ardent de gueules.*

« M^r Rouard : fonds d'or, ayant au milieu un rocher de violet ou azur, autour duquel y a des flammes de feu » (f. 57 v^o).

638. (ROBERT) « Aymery ROUBERT, d'Aixe » (1636-37), f. 58; r. 4; n^o 2. — *D'azur au pont de cinq arches d'or sur une rivière d'argent, en chef un croissant d'argent entre les lettres A et R d'or soutenus de deux étoiles d'or, et entre les arches les lettres V et G aussi d'or.*

« Dans lesquelles on a fait mettre deux lettres jaunes V G au bas, entre les cinq arcades, qui font le nom de Valerie Gayngan, veuve dudict feu, comme on a commandé. »

639. « Pierre ROUCHAUD, pres la Roche du Pont Saint-Marcial » (1643-44), f. 29; r. 1; n^o 3. — *D'azur au rocher d'argent entouré de flammes de gueules, accompagné en chef des lettres P et R d'or.*

ROUDAUD. Voir Jean BRISSET, époux de Marsalle Roudaud.

640. « M^r Michel ROUGIER, de la Fontaine du Chevalet » (1628), f. 14; r. 2; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même.*

« Il y a d'autres Rougier qui n'ont point de chevron rompu. »

641. « M^r ROUGIER, con^{se}il^{ler} » (contrôleur?), ou peut-être « con^{se}il^{ler} » (conseiller), f. 10; r. 3; n^o 1. — *D'azur à trois roses d'or.*

« Celles de M^r Moysè Rougier, not^{aire} royal, son fils, sont pareilles. »

642. « S^r ROUGIER, receveur des consignations » (1634-35), f. 50; r. 3; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même.*

643. « M^r ROULHAC, procureur » (1628), f. 13; r. 3; n^o 2. — *D'azur à trois étoiles d'or, au chef censé de gueules au croissant d'argent.*

« Il y a des Roulhac qui ont davantage en leurs armories : un chevron rompu de bas les 3 étoiles estantz autour. »

Jacques de Roulliac, conseiller et substitut de Messieurs les gens du roi en l'élection de Limoges fit enregistrer ses armes en 1636 telles qu'elles sont ci-dessus.

Grégoire de Roulliac, avocat au parlement, faisait enregistrer les siennes à la même époque : *d'azur à la face en dix-sept branches d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent et en pointe de trois étoiles de même posées 2 et 1.*

644. = ROULLIAC, m^{re} arpenteur d'Aix = (1635-37), f. 55; r. 3; n° 1. — *De... un chevron accompagné en chef d'un croissant entre deux étoiles, et en pointe d'une étoile soutenue des lettres I et R.*

645. = ROULLIAT, gendre chez Rommanet = (entre 1658 et 1667), f. 60; r. 3; n° 3. — *D'azur à trois étoiles d'or, au chef couru de gueules au croissant d'argent.*

646. (ROUSSEAU) = ROUSSAUD = (1650-52), f. 43; r. 1; n° 2. — *D'azur au soleil d'or en chef et une rose de même en pointe.*

647. = M^{re} DE ROUSSEAU, procureur = (1643), f. 27; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois pigeons d'argent.*

Jacques du Rousseau de Ferrière, écuyer, seigneur de Chabrot, et N... du Rousseau de la Veue, firent enregistrer leurs armes en 1606 : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe, et un chef d'argent chargé de trois languettes de gueules.*

François du Rousseau, avocat, faisait enregistrer à la même époque : *d'azur à trois étoiles d'argent en chef, deux roses de même en face, et une tour ouverte et crénelée aussi d'argent, maçonnée de sable, posée en pointe.*

648. = DE ROUSSEAU = (1648 ou peu après), f. 39; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois pigeons d'argent, deux en chef et un en pointe.*

649. = M^{re} Pierre ROUSSELLE, procureur = (1636-37), f. 53; r. 4; n° 3. — *D'azur au soleil d'or et en pointe deux ruisseaux d'argent.*

« J'ay fait les armes de M. Rousselle, procureur, savoir le soleil d'or, les deux ruisseaux d'argent tirés de noir, champ d'azur = f. 54 v°).

N... Rousselle, avocat, fit enregistrer ses armes en 1606, mais négligea d'en donner le dessin.

650. = BOUSSET, femme de DUROU = (1633-37), f. 54; r. 2; n° 1.

— *D'or à l'arbre sec au naturel, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

« D'autres Roussets sont différentes (*sic*) au feulhet precedant 31 de ce livre. »

651. « Helies ROUSSET » (1635-57), f. 53; r. 1; n° 3. — *D'or à l'arbre sec au naturel, au chef de gueules chargé de trois roses d'or.*

652. « ROUVERY, d'Aise » (1635-57), f. 52; r. 3; n° 4. — *D'azur à l'arbre de sinople terrassé de même, accosté des lettres B et B, accompagné au chef de deux petits arbres de sinople alias de deux gerbes.*

« Jay fait les dictz 3 arbres; on me dict apres qu'il y avoit 2 gerbes au lieu desditz 2 petitz arbres. »

653. (ROUX, seigneur de LUSSON) « S^r de LUSSON et sa femme », f. 3 R; r. 3; n° 3. — *Parti, au 1^{er} fasces d'or et d'azur de six pièces, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or; au 2^e d'azur au lion couronné d'or.*

654. « S^r DE LUSSON, femme », f. 3 R; r. 2; n° 2. — *D'azur au lion couronné d'or.*

655. « M^r RUAUD, de Magninie, consul, 1659 » (1), f. 42; r. 2; n° 3. — *D'or à l'aigle éployée à deux têtes de sable; à la bordure de gueules chargée de huit besants d'or.*

Ce sont ces armes que portait, d'après l'Armorial Lamy, N... Ruand, seigneur du Chateau, de Limoges.

N... Ruand, chanoine théologal de Saint-Junien, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'or à l'aigle de sable à deux têtes.*

656. « Marcial RUAUD, du Pont Saint Marcial » (1644), f. 23; r. 2; n° 3. — *D'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, accompagnée au chef des lettres M R et au pointe de la lettre I de même.*

657. « RUAUD » (entre 1638 et 1640), f. 17; r. 3; n° 3. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même.*

« Il y a d'autres M^{rs} Ruands qui ont leurs armes différentes, savoir une aigle noire dans l'escusson qui est d'or, et un bord d'azur autour, dans lequel il y a 8 besants d'or. D'autres ont ledit bord de gueules, au lieu dudit azur. Aucuns ont l'aigle à deux testes. »

(1) Les mots : *consul*, 1659, sont seuls de la main de Froect.

Jean de Ruand, conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696, mais n'en donna pas le dessin.

Ruand de La Fayette, de Limoges, d'après l'Armorial Lamy, portait : *d'or six chevrons de gueules accompagné de trois trèfles de sable.*

638. « Armes de S^t-FIEL, sa femme (sic) de la maison de PUI-DAU ; mais le surnom est S^t-Fiel », f. 41 R ; r. 2 ; n° 2. — *D'azur six chevrons d'or accompagné de trois croisettes d'argent, deux au chef, une en pointe.*

639. « Madame la Marquise de S^t-GEORGE », f. 7 R ; r. 3 ; n° 4. — *D'argent à la croix de gueules.*

Louis de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Nioul et de Marsay, fit enregistrer ses armes en 1696 : *d'argent à la croix de gueules, écartelé d'argent à trois fasces ondées de gueules* (qui est de Rochecouart).

« Il y a d'autres qui sont différentes. »

640. « M^r de S^t-ROBERT » (entre 1667 et 1678), f. 62 ; r. 2 ; n° 3. — *D'azur à la fasce d'argent accompagnée au chef de deux étoiles d'or et en pointe de trois roses de même posées deux et une.*

641. (SALAGNAC, seigneur de Rochefort), « De ROCHEFORT », f. 3 R verso ; r. 4 ; n° 4. — *D'azur à trois bandes d'or.*

« Voyez le feuillet 8 de ce livre ».

« Cy devant on m'en a fait fere d'autres qui avoient le champ de verd, au lieu que ceux cy sont champ d'azur ».

642. « Armes entières de ROCHEFORT et de MEILLARDS, toutes ensemble », f. 3 R v^o ; r. 4 ; n° 2. — *Parti, au 1^{er} d'azur à trois bandes d'or* (qui est de Salagnac de Rochefort) ; *au 2^e d'or à trois pals d'azur chargés chacun de trois étoiles d'or* (qui est de Meillars).

Le Nobiliaire du Limousin donne les armes de la famille Meillars : *d'or à trois pals de gueules, chargés chacun de trois étoiles d'argent.*

Philippe de Meillars marquis dudit lieu avait épousé le 11 mai 1621 Julie de Salagnac, fille d'Isaac, seigneur de Rochefort et des Etangs, paroisse de Sérilhac.

643. « S^t Pierre SALEYS l'aîné », f. 3 ; r. 2 ; n° 2. — *D'or à l'arbre (saule) de sinople.*

Ce sont ces armes que portait en 1556 Pierre Saleys, bourgeois et marchand de Limoges, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement, dans l'église de Saint-Michel-des-Lions (Voy. planche 3).

664. « S^r. SALEYS », l. 3; r. 2; n° 4. — *D'or, à l'arbre de sinople, au lion passant de gueules brachant sur le tronc de l'arbre.*

665. « M^r SALOT, eslieu » (entre 1640 et 1642), l. 19; r. 1; n° 1. — *D'azur à la fasce en divise d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même et en pointe d'une bise au ripère aussi d'or posée en fasce.*

« J'ay fait les armes de M^r Salot, eslieu, pour l'enferment de sa feu femme, fille de M^r Londeys, comme on les peut voyr en la page suyvante, que j'ay princes sur un cachet de vesselle. Pour celles de la femme, elles sont au feuilhet 8 de ce livre (l. 48 r°).

666. « SANXON » (1657-58), l. 37; r. 3; n° 2. — *D'azur au lion rampant contre une colosse d'or, et en chef une étoile de même.*

667. « SARDINE » (entre 1667 et 1678), l. 61; r. 1; n° 1. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un rameau sec de sable soutenu d'un croisstat d'argent.*

668. « SARRAZIN » (1640), l. 37; r. 2; n° 1. — *D'azur au chevron d'or chargé d'une coquille d'argent, accompagné de trois fleurs (roses ?) d'or.*

Les Sarrazin, sieurs du Mazet, qui furent maintenus dans leur noblesse en 1690 portaient de gueules à trois fleurs de lis d'argent mal ordonnées.

Mais les Sarrazin, sieurs de la Fosse avaient leurs armes : parti, au 1^{er} d'azur semé de besants d'or; au 2^e d'argent à la bande de gueules chargée de deux coquilles d'or.

DE SAUVEBOEUF. Voir FERRIERE, seigneur de Sauveboeuf.

DE SAVIGNAC. Voir BARDON, époux de Catherine de Savignac.

669. « SCHOMBERG. — *D'argent, au lion de gueules coupé de sinople* (Armerial Lamy).

Henri de Schomberg, maréchal de France, épousa en secondes nocces Anne de La Guiche, qui vivait en 1647 et possédait le Mas de Maslameuge paroisse de Saint-Germain de Masserès, en Limousin.

670. « S^r Zachée SEGOND, des faulxbourgs de Boucherie » (1637), l. 12; r. 3; n° 2. — *D'or à l'arbre effeuillé au naturel, chargé au haut de tronc d'une rose de gueules, et sur une terrasse de sinople; à la bordure d'azur à deux besants d'or.*

« On fait la rose de gueules; champ d'or; l'arbre tiré de noyr, le teroir vert, les besans d'or, champ d'azur. »

Pierre Segond, marchand de Limoges et membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions en 1556, a ses armes dans le registre de cette Confrérie : *d'or à l'arbre de sinople, chargé au milieu du tronc d'une rose de gueules, et sur une terrasse de sinople; à la bordure d'azur à douze bezants d'or.* (Voy. planche 3).

Antoine Segond de Limoges fit enregistrer ses armes en 1606, *d'argent à un arbre de sable, passant par la pointe, et sortant par l'oreille d'un cœur de gueules.*

Jean Segond, sieur de Villedard, fit aussi enregistrer les siennes à la même époque, mais il négligea d'en donner le dessin.

671. « S^r Bonnaventure SEGOND, des faulxbourgs de Montmailler » (1627), f. 12; r. 3; n^o 3. — *D'or à l'arbre effeuillé au naturel, chargé en haut du tronc d'une rose de gueules, et sur une terrasse de sinople.*

672. « M^r SEGOND, prestre à S^t-Maurice », f. 62; r. 4; n^o 4. — *D'azur à l'arbre de sinople et une chapelle d'argent brochant sur le tronc de l'arbre.*

673. « SENAMAUD » (entre 1607 et 1678), f. 61; v^o; r. 2; n^o 3. — *D'azur à la croix haute d'or, fichée en un cœur de même, côté d'azur, au milieu duquel est un croissant d'argent, accostée de deux étoiles d'or.*

N... Sénamaud, juge, garde de la monnaie de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606 : *d'argent à une croix haussée de gueules au pied fichée dans un cœur de même, accostée de deux étoiles d'argent.*

Joseph et Pierre Senemand firent enregistrer les leurs à la même époque : *de gueules à un cœur souant d'une croix haussée, accostée de deux étoiles une à chaque flanc, le tout d'argent.*

674. « Pierre SENAMAUD, gendre de Jean Froment » (1635-57), f. 54; r. 3; n^o 3. — *D'azur à la croix haute d'or, fichée en un cœur de même, côté d'azur au milieu duquel est un croissant d'argent, accostée en chef de deux étoiles d'or.*

675. « Pierre SENAMAUD (et) Denise FROMENT, sa femme » (1635-57), f. 54; r. 4; n^o 4. — *Parti, au 1^{er} d'azur à la croix haute d'or, fichée en un cœur de même, côté d'azur, au milieu duquel est un croissant d'argent, accostée en chef de deux étoiles d'or; au 2^e d'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de trois épis de froment d'or.*

« Les armes dudit S^r Froment sont 3 épis de froment; chevron rompu d'or; le croissant d'argent; champ d'azur. »

676. « SENAMAUD, autrement Prayssat » (1648 et suiv.), f. 41 ; r. 3 ; n° 1. — *D'azur à la croix haute d'or fichée en un cœur de même, vidé d'azur au milieu duquel est un croissant d'argent, accostée des lettres M et S.*

« Jean et s^r Marcial Senamaud, du Clocher, ont leurs armes différentes. Voyez les feuillets 35 et 37 de ce livre » (f. 40 v°).

677. « Marcial SENAMAUD » (1646), f. 37 ; r. 3 ; n° 3. — *D'azur, une croissette d'or en chef, et un cœur traversé par une fêche de même en pointe, les lettres M et S posées aux flancs.*

678. « M^r Jean SENAMAUD » (1643 et suiv.), f. 35 ; r. 2 ; n° 4. — *D'azur à la croix haute d'or fichée en un cœur de même vidé d'azur, où sont les lettres I et S d'or.*

« J'ay fait les armes de feu M^r Jean Senamaud, commis au greffe de la cour ordinaire de Limoges, lesquelles sont les 4 de la page suivante, que j'ay prises sur un cachet d'assiette d'estaing qu'on m'a monstré. Les autres Senamaud ont leurs armes différentes ; elles sont à l'autre papier » (f. 34 v°).

679. « SUBUYRAUD » (1644), f. 32 ; r. 4 ; n° 1. — *D'argent à trois têtes de porc de sable.*

« Notter que j'ay fait les armes chez Suduyraud, gendre de Jean Audier, sur d'autres qu'on m'a monstré, ayant servy cy devant à des honneurs funebres, qui n'estoient pas bien blasonnées, pour avoir les 3 testes de porceau couleur de leur naturel, qui est blanc, noir et jaune meslées, champ d'azur ; au lieu que les testes doivent estre noyres, le champ d'argent. S'il en faut fere davantage, faudra scevoyr comme on les vouldra » (f. 34 v°).

680. « Barthemy TALHANDIER » (1633-37), f. 51 ; r. 3 ; n° 4. — *D'azur au soleil d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent.*

681. « TARAVEAU » (1644), f. 33 ; r. 4 ; n° 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile de même et en pointe d'une fleur de lis surmontée d'une couronne aussi d'or.*

« Il y a des Taraveaux qui ont leurs armes différentes ; on y a seulement le chevron rompu, la fleur de lys et la couronne sans estoylé, comme elles sont en l'autre papier, feuillet 43, où il y a deux lettres. Voyez ci après, feuillet 49 » (f. 32 v°).

682. « Joseph TARAVEAU, notaire » (1633-54), f. 40 ; r. 2 ; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une rose à dextre*

et d'une étoile à senestre, et en pointe d'une fleur de lis surmontée d'une couronne, le tout d'or.

« Il y a d'autres Taraveaux qui ont leurs armes différentes. Voyez le 33 feuilhet de ce livre et le 43 de l'autre livre » (f. 48 v°).

683. « M^r TARDIEN, lieutenant de M^r le Juge royal de Limoges » (1679 ou postérieur), f. 65; r. 3; n° 2. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'une étoile de même, accompagné en chef de deux épis d'or, et en pointe d'une main d'argent.*

684. « S^r Jean TABNEAU, d'Aise » (1648 et suiv.), f. 40; r. 1; n° 3. — *D'azur au chevron d'or surmonté d'une étoile de même et accompagné de trois lettres T, aussi d'or, celle de la pointe soutenue d'un croissant d'argent.*

685. « TEULIER, dict MANSAT » (1643-44), f. 28; r. 3; n° 3. — *D'azur à la maison d'argent couverte de guirles, accostée de deux arbres de sinople sur une champagne de même, accompagnée en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

« Maison d'argent; sa couverture rouge, tirée de noir, faisant paroître les tuyes. »

686. « De feu s^r Pierre TEULIER, pere d'autre Pierre et Bartholemy », f. 11; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef des lettres P et T d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.*

687. « Dudit s^r Pierre TEULIER, des faulxbourgs de Bouche-rie », f. 11; r. 2; n° 3. — *D'azur à la crois alaisée d'or soutenue de la lettre T de même, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.*

688. « Bartholemy TEULIER » (1633-34), f. 48; r. 1; n° 2. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef des lettres B et T de même, et en pointe d'un arbre de sinople.*

« Il y a d'autres Teulier qui ont leurs armes différentes. Voyez ci devant » (f. 47 v°).

689. (THEVENIN) « TEVENY », f. 4; r. 1; n° 1. — *D'azur au levrier d'argent lampassé de guenles, accosté de sinople.*

Grégoire Tevenin, marchand de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1606; *d'azur à une fasce en dixise hanassée d'or, accompagnée en chef d'un croissant accosté de deux étoiles de même, et en pointe d'un levrier rampant d'argent sur une terrasse de sable.*

690. « TEXANDIER » (1632-33), f. 45; r. 3; n° 3. — *D'azur à la*

tour d'or, accompagnée en chef d'une fleur de lis de même, et trois étoiles aussi d'or, deux aux flancs et une en pointe.

Jean-Baptiste Texandier, écuyer, seigneur de l'Aumônerie, greffier en chef au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1696 telles qu'elles sont ci-dessus, à l'exception de la tour qui est d'argent.

691. « M^r THOMAS, procureur » (1628), f. 13; r. 3; n^o 1. — *D'azur à une mer portant un vaisseau équipé, le tout d'argent, et quatre étoiles d'or en chef rangées en saize.*

« Les voiles et pirouettes (1) du navire sont blanches. »

692. « TRAVERSIER, avocat (2) » (1637-38), f. 37; r. 4, n^o 2. — *D'argent au cœur traversé par une flèche de gueules, accosté de deux nuages d'azur, accompagné en chef de trois étoiles de gueules, et en pointe de deux rameaux de sinople.*

693. « Mathieu TRENCHANT l'aîné, de Solompanac » (entre 1630 et 1640), f. 16; r. 4; n^o 1. — *D'azur au dextrochère vêtü d'or tenant en pal une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, accostée des lettres M et T de même, et en chef de deux étoiles aussi d'or.*

« J'ay fait les armes dudit Trenchant sur un cachet d'acier à merquer vetelle d'estain; lesquelles j'ay divisé sur le blason, savoir: chant (sic) d'azur; la lame de l'espee et le main d'argent; les estayles, garde et pognes d'espee et commencement et manche du bras j'ay fait d'or; les lettres, d'or fin. »

694. « Dudit TRENCHANT, de Marguerite DEFOUR, sa femme » (entre 1630 et 1640), f. 16; r. 4; n^o 2. — *Parti: au 1^{er} d'azur au dextrochère vêtü d'or, tenant en pal une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, accostée des lettres M et T de même, et en chef de deux étoiles aussi d'or; au 2^e d'azur à la queue de four d'argent surmontée des lettres M et D d'or.*

« Celles (les armes) de feu sa femme, les ay divisées: fait le four et bas de muraille tout d'argent; champ d'azur; les lettres de jaune. »

695. « TRENCHÉLION. — *D'azur au lion d'or tranché par une main d'argent tenant une épée de même garde d'or.* (Armorial Lamy).

696. « Jean TROUTIER le père » (f. 8; r. 2; n^o 1. — *D'azur au cheval selle et bridé passant sur une plaine, le tout d'or.*

(1) Four piroquettes, évidemment.

(2) Le mot avocat est d'une autre main et on a répété le nom.

« J'ay fait du depuis les armes de feu s^r Jean Troutier, gendre
ches M^r Croisier, comme elles me furent commandées, sçavoir :
champ d'azur; le cheval nud, sans selle, ayant la bride trait (?) de
noir et le terroir; lesditz cheval (?) et terroir tout d'or. Voyez la 4
du 32 de ce livre » (f. 8 v^o).

697. « TROUTIER, hayle des marchans, 1644 », f. 33; r. 2;
n^o 2. — *D'azur au cheval gai et passant d'argent.*

« Les autres Troitiers les ont différentes. Voyez la page 7 de ce
livre. »

« J'ay prins les armes du s^r Troitier, hayle des marchans, 1644,
sur un cachet qu'on m'a baillé, en y avoit un cheval nud, sans ter-
roir » (f. 34 v^o).

698. « Louis D'URFÈ, évesque de Limoges » (entre 1676 et 1678),
f. 44; r. 3; n^o 4. — *De vair au chef de gueules.*

En face au f. 43 v^o, un croquis de l'écusson complet avec la
couronne, le chapeau et les pendants.

« Il faut mettre au haut des armes de M^r de Limoges un chap-
peau d'évesque et une couronne plus bas que le chappeau, qui aye
trois fleurons, entre lesquels doit estre une mitre d'un costé et une
croce de l'autre. »

699. « Noble INSELE (?), s^r DE VALLADE », f. 2 R; r. 4 (1). —
D'azur à la croix fleurdelisée d'argent.

Écusson peint.

« Je feitz les armes dudit s^r de Vallade sur un cachet d'acier
qu'on me monstra et le blason comme on escript, sçavoir : la
croix d'argent, champ d'azur, pour l'enterement de damoiselle sa
fille. »

700. « De noble (?) s^r DE LA VALADE », f. 3 R v^o;
r. 1; n^o 4 (3). — *D'azur au cœur de gueules chargé d'une croisetle
d'argent, contenu de quatre fleurs de lis de même posées deux et
deux.*

701. « M^r VALLADON » (1644), f. 23; r. 2; n^o 4. — *Parti : au 1^{er}
coupé, d'azur à la croix alaisée d'argent surmontant deux trèfles d'or,
et d'azur aux lettres M. A. entrelacées d'or; au 2^e d'azur à l'ange
ailé, vêtu d'argent et portant un vaisseau de sinople, des rayons
d'or issant du chef.*

(1) Cet écusson se trouve presque au commencement du premier rang;
le reste n'a pas été rempli.

(2) Le nom en blanc.

(3) C'est le seul dessin de la page.

702. « Mathieu VARRACHAU » (1644), f. 30; r. 2; n° 3. — *D'azur à la croix haute fichée sur les lettres A et V entrelacées, le bras senestre de la croix recroiseté et l'extrémité du bras dextre réunie au sommet de la tige, le tout d'or.*

Blaise Varrachaut, marchand bourgeois de Limoges, fit enregistrer ses armes en 1636 : *d'argent à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux croissants d'azur, et en pointe d'un arbre de sinople sur une terrasse de même, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

703. « M^r de VAULBRUNE », f. 6; r. 1; n° 2. — *D'or semé d'arbres de sinople et traversé par un chemin couleur de terre au naturel.*

704. « VAUBRUN, fourbisseur » (1679 ou postérieur), f. 61; r. 2; n° 2. — *D'azur au bouf passant d'or.*

705. « Armes de Monseigneur le duc DE VENTADOUR, gouverneur de Limoges ». — *Echiqueté d'or et de gueules, posé sur un écartelé au 1^{er} de gueules à trois bandes d'or; au 2^e d'or à trois chevrons de sable; au 3^e de gueules à trois étoiles d'or; au 4^e d'or à un lion de gueules.*

Écusson point.

« C'est un manteau ducal qui est blanc, rempli d'hermines. La doublure dudit manteau est blanche, semée d'hermines noires. »

706. « DE VENTENAT » (1658 ou peu après), f. 60; r. 1; n° 1. — *D'azur au rocher d'argent mouvant de la pointe dextre de l'écu, d'où sortent des flammes de gueules, et une tête d'argent soufflant le vent d'une nuée de même mouvant de l'angle senestre de l'écu.*

707. « Dudit VENTENAT et de sa femme » (1658 ou peu après), f. 60; r. 1; n° 2. — *Parti : au premier d'azur au rocher d'argent mouvant de la pointe dextre de l'écu, d'où sortent des flammes de gueules, et une tête d'argent soufflant le vent d'une nuée de même mouvant de l'angle senestre de l'écu; au second d'azur au chevron versousté d'un croissant de... et accompagné de trois étoiles de... deux en chef et une en pointe.*

708. [DU VERDIER], 7 R v^e; r. 1 (1). — *D'argent à une branche de laurier de sinople soutenue d'un croissant de gueules.*

« Armes de Monsieur du Verdier, abbé de Salnet Martial de Limoges, qui ont le fond d'argent, le croissant de gueules, qui

(1) Cette rangée n'a qu'un écusson.

est rouge, les branches et feuilles de verd; la croix, la mitre et les deux palmes hors l'escusson sont d'or, comme on a commandé.

François du Verdier, sieur des Courades, qui habitait Limoges, fut maintenu dans sa noblesse en 1606: il portait pour armes: *d'or à un croissant de gueules d'où sort un laurier de sinople.*

709. « M^r VERDIER » (entre 1667 et 1678), f. 61 v^o; r. 2; n^o 4. — *D'argent à trois branches de laurier de sinople soutenues d'un croissant de gueules.*

710. « S^r Pierre DU VERGIER » (entre 1640 et 1642), f. 20; r. 4; n^o 2. — *D'azur à l'arbre de sinople, et deux mains de carnation, edées de sinople (de sable?), tenant un cœur de gueules brochant sur le tronc de l'arbre.*

« Pour celles de feu s^r Pierre du Vergier, les ay faictes comme on peult voir les secondes de la suyvante page, que j'ay prises d'un surciel de tapisserie qu'on m'a monstré, qui avoient le champ d'azur, les branches de l'arbre vertes; son cors d'arbre est de rouge brun; son terroir est dudit rouge brun, d'où sort quelques petites branches vertes. Les deux mains couleur de carnation; le commencement du bras est vert; le cœur du milieu est de gueules, qui est rouge. On me les a commandées ainsi pour l'enterement de feu dame Albin, sa veuve, de laquelle j'ay faict ses armes comme elles sont, les 3 de ladite (?) page (f. 49 v^o).

Voir ALBIN.

711. « DU VERGIER, commandant dans le château d'Alce » (1634-37), f. 33; r. 2; n^o 3. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.*

712. « Louys DE VERGNAS », f. 44; r. 4; n^o 4. — *D'azur à la lettre L surmontée d'une étoile de... accostée de deux branches de sinople.*

En 1606, Léonard de Vergnas, écuyer, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, faisait enregistrer ses armes: *d'argent à une fasces de gueules.*

DE LA VERGNE. Voir BONY de La Vergne.

713. « M^r DE VERTHAMOND, président en l'election », f. 6; r. 4; n^o 3. — *Ecartelé: au 1^{er} de gueules au lion d'or; aux 2^e et 3^e à cinq points d'or équipolés à quatre d'azur; au 4^e de gueules.*

Guillaume de Verthamon, chevalier, baron de Chaluset, trésorier de France à Limoges, conseiller du roi, juge au siège présidial,

mourat en 1783; ses armes se trouvent sur le plan de la ville de Limoges dit Plan des trésoriers, telles qu'elles sont décrites ci-dessus. Ce sont les mêmes que fit enregistrer en 1696 Michel de Verthamon, chanoine de l'église cathédrale de Limoges, ainsi que Catherine Rouliat, veuve de N... Verthamon, procureur du roi en la cour royale de Limoges. (Voy. planche 5).

L'Armorial Lamy dit : *azur 2^e et 3^e échiqueté d'or et d'azur de trois traits*. Cette variante me semble moins exacte. Il y en a une autre qui dit le lion passant.

714. « VEYRIER » (entre 1640 et 1642), f. 19; r. 1; n° 3. — *D'azur au calice d'or accosté de deux cygnes d'argent, affrontés, le bec dans le calice comme pour y boire*.

Ce sont ces armes que fit enregistrer, en 1696, Jean Veyrier, comm^e de la ville de Saint-Léonard.

VIALLEBOST ou VIALLEBOIS. Voir DUFAUBE de Viallebost.

715. « M. VIDAULT », f. 40; r. 2; n° 2. — *D'azur au lion léopardé d'or, au chef de France soutenu d'or*.

« Il y a d'autres Vidaults qui ont leurs armes différentes. Voyez le feuillet 30 de ce livre. »

716. « VIDAUD, pintier » (1654-55), f. 50; r. 4; n° 2. — *D'azur au lion passant d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent*.

« Il y a d'autres Vidaults qui ont leurs armes différentes. Voyez le 9^e feuillet de ce livre » (f. 40 v^o).

717. « VIDAUD » (entre 1667 et 1678), f. 63; r. 3; n° 3. — *D'azur au lion léopardé d'or, au chef de France, soutenu d'or*.

718. « VIGENAUD », f. 9; r. 4; n° 3. — *D'or à l'arbre de sinople avec un lion passant de gueules brochant sur le tronc, et en chef un croissant de gueules*.

« Voyez le 28 et 52 feuillets de ce livre, les autres armes de Vigenaud. Au lieu du croissant y a une étoile. Voyez dud. Vigenaud ses autres armes au feuillet 57 de ce livre. »

719. « Guillaume VIGENAUD » (1637-58), f. 37; r. 4; n° 4. — *D'or à l'arbre de sinople et un léopard couronné de gueules brochant sur le tronc, accompagné en chef d'une étoile, et en pointe d'un croissant aussi de gueules*.

« J'ay prins les armes de s^r Guillaume Vigenaud sur un cachet en une escuelle d'estain qu'on [m'a] monstré. J'ay faict le foudz jaulne, representant or; l'arbre vert; le lion, sa couronne, l'es-

toile et le croissant rouges, qui est gueules. Les autres armes dudit Vignaud sont différentes. Voyez les en la feuille 8 de ce livre. »

720. « Jean VILATTE » (1644), f. 30; r. 1; n° 1. — *D'azur à une rille d'or.*

721. « DE VILLARDE » (1641), f. 23; r. 3; n° 3. — *D'azur à la rille d'argent, accompagnée en pointe d'un arc d'or.*

722. (VILLELUME, seigneur DE MONTAIGU) « De M^r DE MONTAGU », f. 5 R; r. 2; n° 1 (1). — *D'azur à dix besants d'or, posés 4, 3, 2 et 1, et une fleur d'aillet de même en chef.*

Ce sont les armes de la famille Villelume, auxquelles on a ajouté une fleur.

723. « Armes de S^r VILLELUME et de sa femme, Madame de Montcoqu » (2), f. 11 R; r. 1; n° 2. — *Parti, au 1^{er} d'azur à dix besants d'or 4, 3, 2 et 1, et une fleur d'aillet de même en chef; au 2^e d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent.*

Les armes données ici à Madame de Montcoqu n'ont aucun rapport avec celles qui ont été portées par les différentes dames de ce nom :

Jean de Villelume épousa, le 2 avril 1588 Jeanne de Boyol, fille de Pierre de Boyol, écuyer, seigneur de Montcoqu, paroisse d'Amboise, dont les armes sont d'azur à la fasce au divise de gueules, accompagnée d'un lion léopardé d'or en chef, et de six besants de même, 3, 2 et 1 en pointe.

Leur fils, Pierre de Villelume, seigneur de Montcoqu, épousa, le 2 janvier 1615, Diane du Rieux, qui a pour armes : d'azur au sautoir d'or.

Le fils des précédents, Jacques de Villelume, seigneur de Montcoqu, épousa Marie de Lestours, qui porte d'or estafé d'azur, sans nombre.

Autre Jacques de Villelume, seigneur de Montcoqu, fils des précédents, épousa Charlotte-Madelaine de Lenoucourt, dont les armes sont d'azur à la croix engrelée de gueules.

Enfin le fils de ces derniers, François-Madelaine de Villelume, seigneur de Montcoqu, qui mourut sans enfants le 14 mai 1744, avait épousé sa cousine Françoise de Villelume qui portait les mêmes armes que lui.

(1) Pas d'autre occasion à la 2^e rangée.

(2) Une partie de la note seulement est de l'écriture de Foncet.

724. « VILLEMONTÉIL », f. 41 R; r. 3; n° 4. — *Ecartelé* : au 1^{er} d'azur à trois étoiles d'argent; au 2^e de... à une porte de château flanquée de deux tours rondes d'argent; au 3^e d'azur au lion d'or; au 4^e d'azur aux lettres A, V entrelacées d'argent; un cœur d'or brochant sur l'écartelé.

VILLEMONTÉYS. Voir ESMOINGT, seigneur de Villemontéys.

725. « Monsieur le Maréchal de VILLEROY » (1), f. 3 R; r. 4; n° 4. — *De...* au chevron de... accompagné de trois croisettes aucrées de...

Pas d'indication d'émaux.

L'armorial Lamy donne ces armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croisettes aucrées de même.

726. * VILLIERS, évêque de Limoges (1519-1530). — *D'or, au chef d'azur, chargé d'un dextrochère vêtü d'hermine avec son fanon de même brochant sur l'or.* (Armorial Lamy).

727. M^e (2) de VILLOUTREYS, des Cars (entre 1640 et 1642), f. 49; r. 2; n° 2. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose de même.*

« Il y a d'autres M^e de Villoutreys qui ont leurs armes différentes pour avoir une faux (?) (3). Elles sont en l'autre livre de diverses façons (f. 48 v°).

Les armes ci-dessus sont portées par la famille Villoutreys de Faye.

Jacques de Villoutreix, seuyer, sieur de la Judie fit enregistrer en 1696 : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une rose aussi d'argent.*

En 1638 François Villoutreix, médecin à Aix, portait *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de... et en pointe d'un château de...*

728. « M^e VILLOUTREYS », f. 40; r. 2; n° 4. — *De...* à la tour de... accompagnée en chef de trois étoiles de...

729. * Jean-Baptiste VINCENT (ou DE VINCENT), seuyer, seigneur de Thède, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant géné-

(1) Ces mots ne sont pas de l'écriture de Poncez.

(2) Préfixe laissé en blanc.

(3) Lecture fort douteuse.

ral civil et de police de la sénéchaussée du Limousin au siège présidial de Limoges, président en l'hôtel de ladite ville, fit enregistrer ses armes en 1696, *d'azur à l'aigle d'or, la tête contournée.*

730. « VITRAT » (1635-57), f. 51 ; r. 2 ; n° 1. — *D'azur à deux vitreaux en forme de lassoage d'argent, accompagnés en chef d'un lassoage de même et en pointe d'un cœur d'or.*

« Il y a d'autres des Vistrats différentes. Voyez le feuilhet 49 de l'autre livre.

731. « M^r VOLONDAT » (1679 ou postérieur), f. 65 ; r. 3 ; n° 2. — *D'azur à trois pigeons d'argent posés 2 et 1, et une risière de même en pointe.*

On trouvait ces mêmes armes au tombeau de Jacques Volondat, chanoine de la cathédrale de Limoges, mort en 1607.

732. « VOUREYS » (1635-57), f. 52 ; r. 2 ; n° 3. — *D'or à l'arbre de sinople accosté de deux étoiles de gueules.*

Voir aussi CYBOT, époux de Marcelle Voureys.

733. « S^r Michel VOUZELLE, autrement LA ROCHE » (1644), f. 31 ; r. 3 ; n° 2. — *D'azur au rocher d'argent.*

Voir aussi DELAROCHE dit Vouzelle.

« Lorsqu'il tint la feste dicte de S^t-Pierre, 1644. »

« Il y a d'autres Vouzelle qui ont leurs armes différentes. Voyez le feuilhet 5 de ce livre et le 39 de l'autre livre. »

734. « M^r DE VOYON » (1643 et suiv.), f. 36 ; r. 1 ; n° 3. — *D'azur au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.*

735. « M^r Louys YVERNAUD, huissier » (entre 1640 et 1642), f. 22 r. 2 ; n° 1. — *D'or à l'arbre de sinople sur une champagne de même, accosté de deux étoiles de gueules.*

Jean Yvernaud, marchand de Limoges était membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Michel-des-Lions en 1536 ; ses armes dans le registre de cette Confrérie sont peintes d'or, au rocher d'argent sur une terrasse de sinople, d'où naissent trois branches de lis de sinople fleuries d'argent (Voy. planche 3).

736. (1) f. 7 R ; r. 1 ; n° 2. — *Parti, au 1^{er} d'azur à un chevron d'or accompagné de trois besants de même, deux en chef et*

(1) Non laissé en blanc.

un en pointe, au chef coussé de gueules à trois losanges d'argent; au 2^e d'azur au chevron de... accompagné en chef de deux besants d'or, et en pointe d'une ancre d'argent, au chef coussé de gueules chargé de trois étoiles d'or.

737. (1) f. 7 R; r. 4; n° 4. — D'azur au chevron d'or accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe, au chef coussé de gueules à trois losanges d'argent.

738. (2) f. 5 R; r. 3 n° 4. — Écartelé : aux 1^{re} et 4^e d'azur à la croix d'or; aux 2^e et 3^e d'azur à trois tours d'argent posés deux et un, mêlés de trois fleurs de lis d'or posés une et deux.

Ce sont les armes des Faucon, seigneurs des Lèzes, que la maintenance de noblesse de 1608 blasonne : d'azur à la croix d'or; écartelé aussi d'azur à trois fleurs de lis d'or et trois tours d'argent mêlés de l'un en l'autre.

739. [] (3), f. 3 R; r. 3; n° 4. — Fascé d'or et d'azur de six pièces, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

« Pour l'entièrement de (4) feu s^r de Lussen je foitz les troys diferentes armes en escussions, comme il me fut commandé, scavoir vingt de ceux qui sont entiers, ayant les 3 fleurs de lys et les troys barres d'or, champ d'azur; dix entiers, ayant le lion rampant et couronne dessus d'or et autres dix my-partie des armes des fleurs de lys et barres comme on peut voir cy-dessus. Tous ont les heaumes et tymbres. »

La famille Roux de Lussen porte fascé d'argent et d'azur de six pièces, au chef d'azur à 3 fleurs de lis d'or.

740. « M^r » (5), f. 3 R; r. 4; n° 2. — De... à trois mains appanées de... posées deux et une.

Probablement de Bermendet : d'azur à trois mains appanées d'argent.

741. M^r (6), f. 3 R; r. 4; n° 4. — De... à la main appanée de... accostée de deux épées ou poignards de...

Pas d'indication d'émaux.

742. « M^r » (7) (657-58), f. 50; r. 4; n° 3. — D'azur au

(1) Nom laissé en blanc. Voir Jacques de Roussou.

(2) Aucun nom. Voir Faucon.

(3) Pas de nom. Voir Roux, seigneur de Lussen.

(4, 5, 6, 7) Nom laissé en blanc.

